LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A

M^MES BOY DE LA TOUR ET DELESSERT

COMPRENANT LES

LETTRES SUR LA BOTANIQUE

Publiées pour la première fois d'après le texte original

PAR

PHILIPPE GODET ET MAURICE BOY DE LA TOUR

Avec trois portraits et deux vues



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie
8, RUE GARANCIÈRE (6e)

GENÈVE
A. JULLIEN
ÉDITEUR
Place du Bourg-de-Four, 32

1911

LETTRES INÉDITES

DE

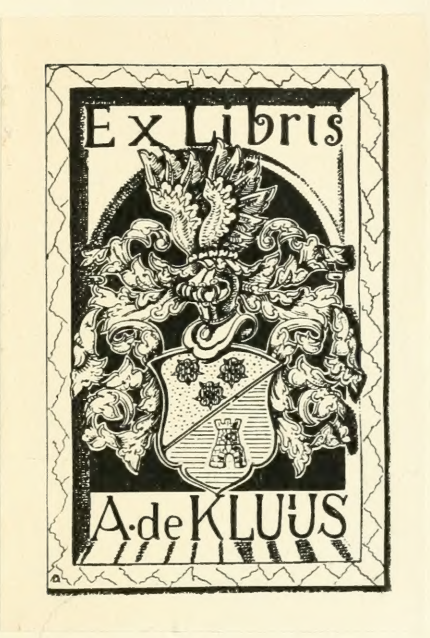
JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A

Mmes BOY DE LA TOUR ET DELESSERT

Cet ouvrage n'a été tiré
qu'à 300 exemplaires sur papier vergé, numérotés à la presse
de 1 à 300.

Exemplaire N° 187


Ex Libris
A·de KLUIJS



SADAG, *Grav. et Impr.*

MAISON DE J.-J. ROUSSEAU A MÔTIERS
d'après une aquarelle faite en 1791
(Propriété de M. Henri de Marval)

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

A

M^MES BOY DE LA TOUR ET DELESSERT

COMPRENANT LES

LETTRES SUR LA BOTANIQUE

Publiées pour la première fois d'après le texte original

PAR

PHILIPPE GODET ET MAURICE BOY DE LA TOUR

Avec trois portraits et deux vues



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie
8, RUE GARANCIÈRE (6e)

GENÈVE
A. JULLIEN
ÉDITEUR
Place du Bourg-de-Four, 32

1911

INTRODUCTION

On trouvera dans ce volume quarante-huit lettres qui ont paru comme inédites dans la *Revue des Deux Mondes* des 1er septembre et 1er octobre 1908. Quarante-quatre d'entre elles sont adressées à Mme Delessert, trois à Mme Boy de la Tour, une à Thérèse Le Vasseur. Nous avons complété cette correspondance par divers documents dont il sera question tout à l'heure.

Mme Boy de la Tour est bien connue par l'hospitalité qu'elle offrit à Rousseau, après la condamnation d'*Émile*, dans une petite maison du village de Môtiers-Travers. Il y passa plus de trois années (du 10 juillet 1762 au 8 septembre 1765). Après sa « lapidation », il fit un court et délicieux séjour à l'île de Saint-Pierre. Il résida ensuite en Angleterre, puis au château de Trye (c'est alors qu'il prit le nom de Renou), puis en Dauphiné. Nous le retrouverons, dans nos lettres, à Grenoble, à Bourgoin, à Monquin. Comme chacun sait, il finit par retourner à Paris, où s'écoulèrent les dernières années de sa vie.

Depuis son séjour à Môtiers, il demeura en relations d'amitié et d'affaires avec Mme Boy de la Tour-Roguin, qui dirigeait une maison de commerce à Lyon. M. Henri de Rothschild a publié leur correspondance (1).

(1) *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau, correspondance avec Mme Boy de la Tour*. Paris, Calmann-Lévy, 1892, in-8°. — Comme nous aurons à citer souvent cet ouvrage, nous le désignerons seulement par le mot : *Rothschild*. — L'histoire de ces lettres est curieuse. Conservées dans la famille Boy de la Tour jusqu'en 1858, elles furent alors

Les lettres de Rousseau à Mme Delessert, que nous publions, sont la suite et le complément naturel des lettres à Mme Boy de la Tour. Mais ces dernières ne traitent guère que de sujets intimes, de commissions et de détails domestiques, tandis que celles que nous donnons ici offrent un intérêt plus général, tant au point de vue de la biographie du grand écrivain que par les sujets qu'il aborde. En effet, l'auteur d'*Émile,* s'adressant à une jeune mère, se plaît à lui donner des avis et des conseils pour l'éducation de ses enfants. La lettre du 23 août 1774, par exemple, est fort remarquable à cet égard. Le moment vint même où Rousseau exerça d'une manière plus directe l'office de pédagogue : à savoir lorsque Mme Delessert lui demanda quelques lumières sur la botanique, à laquelle elle souhaitait d'initier sa fille aînée. Jean-Jacques écrivit alors sur sa science favorite ces fameuses « Lettres élémentaires » qui, sans les enfants de la belle Madelon, n'auraient probablement pas vu le jour. En les réintégrant dans la série des lettres à Mme Delessert, nous leur rendons, avec leur place naturelle, leur intérêt vivant.

Les premières lettres nous reportent au temps où le malheureux grand homme, en proie à une sorte de délire, voyait partout des persécuteurs. Nous aimons à constater que même dans la phase la plus aiguë de ce mal, il n'a jamais douté, si ce n'est un instant peut-être (1), de ses fidèles amies de Lyon. La relation qui l'unissait à Mme Boy de la Tour et à ses filles — et plus particulièrement à Mme Delessert — demeura toujours cordiale. Il conserve avec elles le ton de la confiance et même d'un affectueux enjouement.

On attend de nous quelques indications plus précises sur ces

dérobées, passèrent en vente en 1859 et furent acquises par une dame inconnue. En 1860, elles repassent en vente, sont achetées par Mme veuve Solar, puis arrivent dans les mains de M. Dubrunfaut. A sa mort, M. Charavay en devient propriétaire et les revend à M. de Rothschild. (Voir *Bibliothèque universelle* de septembre 1892 : *Une amie neuchâteloise de Jean-Jacques Rousseau.)*

(1) Voir lettres du 3 septembre 1768 et du 13 août 1771, p. 17 et 62.

personnes qui, à force de tact et de bonté, surent désarmer la défiance du plus défiant des hommes.

Julianne-Marie Roguin, née à Lyon le 21 novembre 1715, morte le 13 septembre 1780 à Yverdon, avait épousé le 3 mai 1740 un Neuchâtelois, Pierre Boy de la Tour, né en 1706 à Môtiers, négociant à Lyon, mort en cette ville en 1758. De ce mariage naquirent sept enfants (1), dont plusieurs sont mentionnés dans nos lettres :

1° Jean-Pierre (1742-1822);

2° François-Louis (1744-1819);

3° *Madeleine*-Catherine, qui, le 9 octobre 1766, épousa Étienne Delessert. C'est elle que Rousseau appelle tantôt « Madelon », tantôt sa « Cousine ».

4° Émilie-*Julie* (1751-1826), qui épousa en 1778 Emmanuel-Nicolas Willading (2) : Rousseau l'appelle « Tante Julie »;

5° *Élisabeth*-Émilie (1754-1781) épousa Guillaume Mallet, banquier à Paris, dont elle n'eut point d'enfants : Jean-Jacques réserve à cette cadette le surnom de « Grand'maman ».

Il n'y avait — est-il besoin de le dire? — aucun lien de parenté entre Rousseau et la famille Boy de la Tour. Quelques-uns pourtant ont été induits en erreur par ces appellations fictives où se plaisait la bonhomie de Jean-Jacques (3).

(1) Deux d'entre eux moururent en bas âge.

(2) Bailli à Nyon et membre du Conseil souverain de la ville et république de Berne, Willading avait épousé en premières noces Mlle de Goumoëns. C'est par l'un des enfants de son second mariage que la Bibliothèque de la ville de Zurich est devenue propriétaire de lettres adressées par Rousseau à Daniel Roguin et de l'herbier de Julie Boy de la Tour. (Voir P. Usteri, *Briefwechsel J.-J. Rousseau mit L. Usteri et D. Roguin*, Zurich, 1886, p. 37. — *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 187.)

(3) M. P. Jaccard, docteur ès sciences, auteur d'une notice sur « Un Herbier de J.-J. Rousseau » (*Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, t. XXX, 1894), semble prendre à la lettre le titre de « Cousine » que l'écrivain donne à son amie Madelon; et Möbius (*J.-J. Rousseau's Briefe über die Anfangsgründe der Botanik*, Leipzig, 1903, p. 5) dit : « Von Paris aus schrieb er seine *Lettres élémentaires* (1771-1773) auf Wunsch einer Dame die weitläufig mit ihm verwandt war, einer Frau

Mme Delessert eut huit enfants, dont plusieurs sont mentionnés dans nos lettres. L'aînée, Madeleine — qu'il arrive à Rousseau d'appeler « Madelon », comme sa mère, — nous intéresse particulièrement, puisque c'est pour elle que furent composées les *Lettres sur la Botanique* (1).

On croit en général que ces lettres sont un ouvrage spécial, écrit sous la forme épistolaire. Sans doute elles ont été inspirées par une intention didactique; mais elles n'en font pas moins partie de la correspondance ordinaire de Rousseau avec Mme Delessert : aussi bien y trouve-t-on des détails intimes qu'il n'eût certainement pas songé à mettre dans un ouvrage destiné au public.

Mme Delessert était une mère aussi intelligente que tendre et pleine de sollicitude pour ses enfants. Elle dirigeait avec soin leur éducation, et sans doute s'entretenait volontiers de cet objet avec l'auteur d'*Émile*. Elle dut l'entendre plus d'une fois parler avec enthousiasme de ces excursions botaniques dont il avait pris le goût au Val-de-Travers; elle jugea avec raison qu'il était désigné pour initier à cette aimable étude sa fille aînée, alors âgée de quatre ans et qui se montrait déjà curieuse de connaître et de nommer les fleurs du jardin (2).

Rousseau écrivait le 16 avril 1772 à Mme Boy de la Tour : « Je voudrais savoir si Mme Delessert se propose de remonter de bonne heure à Fourvières; si c'est tout de bon qu'elle veut amuser sa fille de la connaissance des plantes. Je serais comblé de pouvoir au moins dans ces bagatelles aider à ses soins mater-

Delessert, Geboren de la Tour; der Anfang des ersten Briefes zeigt uns diese Veranlassung näher. »

(1) Marguerite-*Madeleine* (1767-1839), épousa J.-A. Gautier (de Genève). Sa fille Sophie devint la femme de *François*-Marie Delessert (1780-1868), frère de Marguerite-*Madeleine*. Il était donc mari de sa propre nièce. La baronne Bartholdi, à qui nous devons la faveur de publier cette correspondance, est leur fille.

(2) Voir sur l'origine et le contenu des *Lettres botaniques*, Jansen, *J.-J. Rousseau als Botaniker*, Berlin, 1885, p. 211 et suiv.

nels. Je me ferai le plus délicieux amusement de concourir aux siens en lui communiquant là-dessus mes idées. Mais je vous avoue que ma paresse serait moins évertuée si je croyais qu'elle ne suivît cette petite étude que par complaisance, et, comme on dit, par manière d'acquit. Je vous demande, Madame, de vouloir me parler là-dessus de bonne foi (1). »

A ce moment, Rousseau avait déjà écrit les deux premières lettres sur la Botanique (22 août et 18 octobre 1771). Il n'hésita plus à poursuivre, lorsqu'il sut qu'au retour du printemps Mme Delessert allait reprendre ses études : il composa alors la troisième lettre (16 mai 1772), puis les suivantes.

Il a rédigé ces pages avec grand soin, puisqu'il en fit un brouillon (conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le cahier 7884). La première lettre figurant dans ce manuscrit n'est autre chose, il est vrai, que la mise au net, soit la rédaction définitive, de la première des *Lettres sur la Botanique;* mais, à la suite, Rousseau a écrit les brouillons des lettres II à VI. Elles sont suivies du brouillon — mais écrit d'une autre main — des lettres VII et VIII (sur les *Arbres fruitiers* et les *Herbiers*).

Lorsque DuPeyrou et Moultou entreprirent, après la mort de leur illustre ami, l'édition générale de ses œuvres, ils ne négligèrent pas ses manuscrits inédits, parmi lesquels se trouvait précisément le brouillon des Lettres (2).

DuPeyrou a utilisé tout à la fois les brouillons et les lettres originales. Ces dernières lui avaient été communiquées par Mme Delessert, qui avait eu soin de barrer les passages qu'elle jugeait sans intérêt pour le public. DuPeyrou n'a tenu compte qu'en partie de ces indications. Nous lisons en effet dans son édition la note suivante (p. 431) : « Mme de L***, qui a bien voulu nous fournir les originaux de ces lettres, voulait qu'on en ôtât

(1) ROTHSCHILD, p. 252.

(2) Elles parurent pour la première fois dans l'édition de Genève, 1782, t. XIV, contenant le quatrième volume des *Mélanges*. Cf. JANSEN, *op. cit.,* p. 259 et suiv.

tout ce qui la regarde personnellement; mais nous n'avons pas cru devoir supprimer des éloges très mérités qui auraient honoré M. Rousseau lui-même, si cette dame nous avait permis de la nommer. »

DuPeyrou a suivi l'ordre dans lequel se trouvent les brouillons. Mais, pour les lettres VII et VIII, ce classement ne correspond pas à l'ordre chronologique, que nous avons cru devoir rétablir.

Actuellement, les lettres de Rousseau à Mme Delessert, ainsi que l'herbier confectionné par lui pour la petite Madeleine (1), sont la propriété de la baronne Bartholdi, qui a mis à notre disposition ces trésors hérités de son aïeule. C'est grâce à son obligeance que nous avons pu donner à la *Revue des Deux Mondes* la série des lettres inédites que nous réimprimons ici.

Nous n'hésitons pas à y intercaler à leur date les lettres, — non inédites, puisque déjà connues depuis cent vingt-neuf ans (2) — sur la Botanique. Cela nous paraît indiqué, d'abord parce que nous sommes en mesure d'en restituer le texte complet et authentique (3) — nous aurons soin de signaler en notes les changements apportés à ce texte par les premiers éditeurs — et qu'il y a en outre un réel intérêt à réimprimer, à leur date et dans leur vrai cadre, ces lettres qui, sans avoir été primitivement destinées au

(1) Constatons que Jansen (*op. cit.*, p. 229) confond l'herbier fait pour Julie Boy de la Tour, lequel est actuellement à Zurich (Voir *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 187, 188, 260) et l'herbier de Mme Delessert.

(2) Il faut excepter cependant la lettre du 24 mai [1773], qui a été conservée par Mme Delessert dans le dossier spécial des *Lettres sur la Botanique* et qui est publiée pour la première fois.

(3) On s'étonnera peut-être que nous n'ayons pas conservé l'orthographe originale de ces lettres. Nous n'aurions certes pas hésité à le faire, si les circonstances nous avaient permis de rétablir après coup, avec l'exactitude et les vérifications nécessaires, l'orthographe de Rousseau pour la série des lettres publiées d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*. Cela ne nous ayant pas été possible, nous devions traiter comme les autres les lettres intercalées sur la Botanique, et il nous a paru préférable de donner au public la correspondance complète, avec l'orthographe modernisée, plutôt que de ne la pas publier du tout.

public, ont exercé une influence si considérable. En effet, comme Jansen l'a bien montré (1), elles ont répandu les notions élémentaires de cette science; et si nous ignorons le profit qu'en tira Marguerite-Madeleine, nous savons en revanche que son frère, Benjamin Delessert, devint un botaniste distingué, à qui l'on doit le grand « Herbier Delessert » actuellement conservé à Genève. Mais bien d'autres lecteurs que lui ont subi le charme puissant de l'exposé tracé par le grand écrivain. Ces pages, où la précision s'unit à la poésie, ne sont point demeurées encloses dans les œuvres complètes de Rousseau : elles ont été maintes fois réimprimées à part, commentées par les savants, illustrées par les artistes (2).

Aujourd'hui même elles gardent leur valeur, qu'il ne faut ni exagérer ni méconnaître. Si Jean-Jacques ne fut pas un grand botaniste, s'il ne créa ni ne découvrit rien, il fut par contre un admirable pédagogue. Ses leçons sont des modèles, et par l'élégance de l'exposition, et par la précision de la démonstration, et par la netteté des détails, et par le fini de la description. La botanique ainsi présentée peut bien s'appeler « la science aimable ». Son analyse de la fleur de pois, par exemple, est classique; on pourrait la citer dans n'importe quel laboratoire moderne comme type de la perfection. Sa méthode pratique, raisonnée, logique, compréhensible pour les esprits les moins cultivés, contraste avec les procédés nuageux dont un Lamarck même n'était point complètement affranchi. Et pourtant ils sont de la même école, qui cherche à sortir des cadres linnéens. « La nomenclature, dit Jean-Jacques, n'est qu'un savoir d'herboriste... On peut être grand botaniste sans connaître une seule plante par son nom. »

Cette pensée, il la développe plus d'une fois; et elle fait de Rousseau un précurseur. Moderne il se montre encore en faisant

(1) *Op. cit.*, p. 261.

(2) A mentionner en première ligne le bel ouvrage : *La Botanique de J.-J. Rousseau,* ornée de 65 planches imprimées en couleurs d'après les peintures de P.-J. Redouté. Paris, 1805, in-f°.

sortir les botanistes de leurs jardins pour les lancer en pleins champs. Dans ce domaine aussi, Jean-Jacques nous conseille le « retour à la nature ». Il s'écrie : « Les fleurs doubles sont des monstres. » « Pour connaître la pomme et la poire, il faut les chercher dans les forêts. » — Ainsi Jean-Jacques, toujours paradoxal, partant d'une « étude sans utilité réelle que celle qu'on peut tirer de l'observation de la nature », n'en arrive pas moins à des conclusions qui conservent leur actualité et leur prix (1).

Aux lettres adressées à Mme Delessert, nous avons ajouté celles que Mme Boy de la Tour et ses enfants ont écrites à Rousseau. Elles ne sont, il est vrai, inédites qu'en partie : M. Henri de Rothschild en a publié treize (il en existe vingt-trois) dans le volume mentionné tout à l'heure (2). Mais outre qu'il a commis quelques erreurs de date, il a cru devoir conserver l'orthographe et la ponctuation originales, ce qui en rend la lecture fort incommode. Nous en donnons le texte complet, sous une forme qui les rendra plus aisées à lire. Celles qui sont restées inédites jusqu'à ce jour contiennent des détails dignes d'être recueillis et qui montrent la sollicitude dont Rousseau était l'objet de la part de ses amis neuchâtelois (3).

Il était d'ailleurs en constantes relations d'affaires avec la maison Boy de la Tour, dépositaire de ses modestes économies. Aussi jugeons-nous utile de publier le relevé du compte de Rousseau dans le Grand-Livre de la maison de Lyon (4).

(1) Ce jugement sur la valeur actuelle de la botanique de Rousseau est le résumé d'une note que nous a fort obligeamment communiquée le distingué professeur de botanique de l'Université de Neuchâtel, M. le docteur H. Spinner.

(2) Rappelons que F. Berthoud, dans son *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, p. 67 et suiv., en a publié plusieurs passages, mais inexactement reproduits, comme le sont beaucoup de citations contenues dans cet ouvrage d'ailleurs d'un si piquant intérêt.

(3) Ces lettres embrassent les années 1762-1766. Malheureusement, celles des années suivantes, qui répondaient précisément aux lettres de Rousseau que nous publions, n'ont pas été conservées par lui.

(4) Ce Grand-Livre est conservé par M. Boy de la Tour à Môtiers-

Voici à ce sujet quelques explications nécessaires.

Le 27 juillet 1762, Daniel Roguin remit à la maison Boy de la Tour une somme de mille écus (environ 3 000 francs) (1). Le compte, probablement par un surcroît de prudence, — n'oublions pas que Rousseau venait d'être « décrété », — fut ouvert au nom de Roguin ; mais ce nom est suivi de l'indication : I. I. R.

A ce moment, il y a dix-sept jours que Rousseau s'est établi à Môtiers, dans la maison que lui a louée Mme Boy de la Tour. Le dépôt fait chez elle explique qu'il ait pu la charger à chaque instant de nombreuses commissions : ne sait-il pas qu'elle les lui fait avec plaisir et qu'elle n'a qu'à le débiter des frais et dépens (2) ?

Au commencement de 1763, Rousseau rédige la minute de son testament, par lequel il laisse tout ce qu'il possède à Thérèse Le Vasseur (3). Il est hanté par l'idée qu'après sa mort on pourrait faire des ennuis à la pauvre femme ; à la fin de 1762 déjà, il confiait ses perplexités à Mylord Maréchal, et il revient sur ce sujet dans ses lettres à Mme Boy de la Tour du 14 août et à Daniel Roguin du 18 août 1763. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'au mois de juillet 1764, ayant, comme il dit, « quatre cent livres appartenantes à Mlle Le Vasseur (4) », il demande à Mme Boy de la Tour de recevoir ce dépôt sous le nom de sa gouvernante.

Quelques années plus tard, en 1770, au moment où il s'établit à Paris, il retire le solde de son dépôt ; mais auparavant, soit le 7 avril de la même année, il avait fait bonifier une somme de 2 400 livres à Thérèse, devenue, comme on sait, Mme Rousseau

Travers, qui possède également le dossier des pièces originales dont M. F. Berthoud s'est servi pour son ouvrage *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884, — ainsi que les lettres de Rousseau et Voltaire relatives au procès Calas, qui ont été publiées en grande partie dans le *Bulletin de l'histoire du protestantisme français*, t. IV, p. 239 et suiv.

(1) Voir ROTHSCHILD, p. 69.

(2) Voir ROTHSCHILD, p. XV et p. 10.

(3) Voir Théophile DUFOUR, *Le Testament de Jean-Jacques Rousseau*, Genève, 1907, p. 7 et suiv.

(4) Lettre du 7 juillet 1864. (ROTHSCHILD, p. 83.)

par le simulacre de mariage d'août 1768. Thérèse retira elle-même cet argent de la maison Boy de la Tour en 1772.

Ces fonds ne formaient sans doute pas toute la petite fortune de Jean-Jacques (1). Mais en 1762 ils pouvaient bien en constituer une portion importante. Et s'il les avait mis en dépôt à Lyon, c'est qu'il était parfaitement sûr qu'à sa mort, Daniel Roguin et sa nièce n'en disposeraient que d'une manière strictement conforme à sa volonté.

Un mot encore sur l'illustration de ce volume.

Nous pensons être agréable au lecteur en mettant sous ses yeux les portraits de celles à qui ces lettres sont adressées : nous en donnons deux de la mère, un de la fille.

Le premier, un crayon exécuté en 1751, attribué à Nonnotte, est probablement une première esquisse pour un portrait à l'huile.

Le second est une miniature inspirée d'un portrait peint par Nonnotte, à Lyon, en 1752. Une fort mauvaise reproduction de ce portrait a déjà été publiée dans un ouvrage récent (2), mais, il faut bien le dire, sans l'aveu du propriétaire.

Le troisième, d'après une peinture à l'huile par Charles Steuben, représente *Madeleine*-Catherine Delessert au déclin de ses jours.

Nous y joignons l'intérieur de la chambre de Rousseau à Môtiers, — celle-là même où furent écrites les *Lettres de la montagne,* — reproduction d'une encre de Chine faite d'après nature par Hennezel, dans les premières années du dix-neuxième siècle (3). On remarquera que l'auteur de la légende a, par inad-

(1) Voir à ce sujet le curieux article publié par G. Lenôtre dans le *Temps* du 19 mai 1909.

(2) *Le Prestige de J.-J. Rousseau,* par Hippolyte Buffenoir. Paris, 1909.

(3) Daniel-François-Béat de Hennezel d'Essert, né le 23 mai 1780, épousa en 1805 Charlotte de Freudenreich. Il séjourna de 1792-1805 en Italie, où il se voua aux beaux-arts. Il a laissé de nombreux albums et souvenirs de voyage conservés par M. de Blonay, à Grandson. Il a

vertance sans doute, fait une confusion de noms : Rousseau, comme on sait, logeait dans la maison de Mme Boy de la Tour, et ce n'est que plus tard que cette habitation passa dans les mains de la famille Girardier (1). Ce dessin, ainsi que les trois portraits que nous venons de mentionner, appartiennent à M. Maurice Boy de la Tour.

Enfin, nous reproduisons une vue de Môtiers-Travers, peinte à l'aquarelle par Louis de Marval, conseiller d'État et châtelain du Landeron (1745-1803) d'après un dessin de son ami David-Alphonse de Sandoz-Rollin (1740-1809). Celui-ci, qui fut ministre de Prusse près la Cour d'Espagne, puis à Paris, cultivait les beaux-arts à ses heures de loisir, et a laissé de fort jolies aquarelles représentant des sites neuchâtelois. Il écrivait de Môtiers, le 7 août 1790, à Marval, qui s'était mis à peindre aussi et qu'il aidait de ses conseils : ... « Ainsi, peu et point de musique. Je m'en dédommage en dessinant tout ce que je trouve de pittoresque dans ce vallon : mes esquisses sont en grand nombre, et mes dessins terminés se réduisent à trois. » — Puis encore, d'Aranjuez, le 22 mai 1791 : « Je suis bien aise que tu aies copié la vue de Môtiers ; cela m'évitera la peine d'y retourner pour la refaire. Elle a le mérite d'être fidèle, et c'en est un dans ce siècle de mensonges (2). » — Ce dessin, copié et aquarellé par Marval, appartient actuellement à M. Henri de Marval, à Voëns, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire. Il a, comme le disait Sandoz-Rollin, « le mérite d'être fidèle », et c'est un document d'autant plus précieux, qu'on ne possède guère d'autre vue bien authentique du village de Môtiers-Travers, tel qu'il était au temps où le séjour de Jean-Jacques le rendit célèbre.

gravé le portrait de Charles-Paul Dangeau de la Bélye, né à Vevey, qui construisit le beau pont de Westminster, à Londres. (Renseignements dus à l'obligeance de M. G. de Blonay.)

(1) Voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. III, p. 247.

(2) Archives de Marval, à Neuchâtel.

LETTRES INÉDITES

DE

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

LETTRE I

A Madame Boy de la Tour, née Roguin, à Lyon.

A Wootton en Derbyshire, le 9 avril 1766 (1).

Je soupirais, chère amie, après un repos dont j'avais grand besoin, et mon premier soin en arrivant dans cet asile est d'y donner de mes nouvelles à mes amis, parmi lesquels vous aurez toujours, ainsi que l'aimable Madelon, la place que vous avez si bien méritée et que mon cœur vous donne si volontiers. Le lieu que j'habite est agréable et solitaire, j'espère y pouvoir couler paisiblement le reste de mes malheureux jours ; mais il est à trois cents lieues de vous : c'est un des plus grands défauts que j'y trouve.

(1) On sait que Hume avait emmené Rousseau en Angleterre. Il y arriva en janvier 1766. Établi à Wootton dès la fin de mars, il ne tarda pas à se défier de Hume et à l'accuser de le trahir, ainsi qu'il l'expose à la comtesse de Boufflers, dans une lettre datée précisément, comme celle-ci, du 9 avril.

De toutes mes infortunes, celle que je sens le plus cruellement est d'être privé des consolations de l'amitié au moment qu'elles me sont le plus nécessaires. J'en puis ajouter une autre encore plus funeste par ses conséquences, c'est d'avoir trouvé dans de prétendus nouveaux amis empressés à me servir des traîtres liés en secret avec mes ennemis les plus acharnés, et qui, sous le masque d'une amitié perfide, travaillent sans relâche à me perdre et me déshonorer. Grâce au Ciel ils sont découverts ; ils me nuisent sans me tromper, et j'espère que les vapeurs noires qu'ils tâchent d'élever dans les villes ne troubleront point la sérénité de l'air que je respire ici. Je n'avais pas besoin de ce nouveau désastre pour sentir le prix des amis éprouvés, mais il me les fait regretter davantage. Oh ! où est ce digne et bon papa (1), mon bienfaiteur et ami de vingt-cinq ans ? Quelle différence de certaines âmes à la sienne ! Conservez bien ce cher oncle, sa perte ne se réparera pas, chère amie. Je cherche sur la terre des hommes qui lui ressemblent. Hélas ! je n'en trouve plus.

Les dernières nouvelles que j'ai eues de votre santé

(1) Daniel Roguin, né à Yverdon en 1691, était fils d'Augustin-Gabriel Roguin et de Julianne, née Fatio, fille de Jean-Baptiste Fatio, seigneur de Duillier (pays de Vaud). Dans le courant du dix-huitième siècle, un grand nombre des membres de la famille Roguin étaient au service militaire à l'étranger, en France, en Saxe et surtout en Sardaigne, où il a existé un régiment de Roguin. Daniel fut, dans sa jeunesse, officier au service des États-Généraux ; puis il se rendit à Surinam, où il fut fiancé avec une riche héritière, qui mourut avant le mariage. Il se fixa ensuite à Paris (des lettres de lui montrent qu'il s'y trouvait déjà en 1730), et fut d'assez longues années dans les affaires. Puis il se retira à Yverdon, où il mourut célibataire en 1771. Rousseau, qui avait fait sa connaissance en 1742, l'appelle le « doyen de ses amis ». (La plupart de ces renseignements sont extraits d'une note communiquée par M. Ernest Roguin, professeur à Lausanne.)

m'en faisaient désirer de meilleures ; j'espère les apprendre par la première lettre que je recevrai de l'aimable Madelon, car je ne veux pas, tant que vous serez convalescente, que vous m'écriviez vous-même. Cette chère enfant ne doit être porteuse que de bonnes nouvelles, et le tendre intérêt qu'elle prend à votre rétablissement mérite bien qu'elle ait le plaisir de me l'apprendre.

On m'a mandé qu'il s'était fait à Yverdon un mariage qui lui fera grand plaisir aussi, je m'assure, par la part qu'elle prend au bonheur de son cher parent (1). Je n'y en prends pas moins, je vous proteste, et je vous prie, quand vous aurez occasion de lui écrire, de lui en faire mes sincères félicitations.

Le trop grand éloignement où nous sommes les uns des autres, et le besoin de prendre des arrangements relatifs à l'augmentation de ma dépense en ce pays, m'engageront selon toute apparence à disposer cette année des petits fonds qui sont dans les mains de vos Messieurs. Je vous prie, chère amie, de vouloir bien à tout événement les prévenir de ce projet, dont au reste l'exécution n'est ni sûre ni prochaine. Je leur fais mille salutations, ainsi qu'aux trois Grâces, auxquelles j'espère que vous voudrez bien quelquefois rappeler le Neveu, le Petit-fils et surtout l'ami (2). Je suppose monsieur votre aîné de retour de son voyage. S'il ne l'était pas encore, ne m'oubliez pas auprès de lui quand vous lui écrirez.

(1) Ce mariage est sans doute celui de Georges-Augustin Roguin, cousin germain de Mme Boy de la Tour, né en 1718, colonel au service de Sardaigne. Il épousa le 7 février 1766 Jeanne-Marie-Anne d'Illens. (Voir *Annales J.-J. Rousseau*, II, p. 159, note 1.)

(2) Les trois filles de Mme Boy de la Tour, auxquelles il donne ces surnoms familiers : la « Cousine », la « Tante » et la « Grand'maman ». (Voir *Introduction*.)

Bonjour, très bonne et très chère amie; je vous recommande sur toute chose le soin de votre santé.

Votre ami pour la vie,

J.-J. Rousseau.

Mlle Le Vasseur prie la bonne mère et les charmantes filles d'agréer ses salutations et respects.

LETTRE II

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Grenoble, le 22 juillet 1768.

Ma tête et mon cœur affectés et malades depuis notre dernière séparation m'ont bien fait sentir, chère amie, le besoin de vivre auprès de vous, et votre lettre, qui m'a fait grand bien, n'a fait qu'irriter le désir d'aller chercher le remède à sa source. Jugez avec quelle joie j'apprends, premièrement que tout va bien, vous, la bonne maman, le cher mari, la petite Cousine, les frères et sœurs, et puis que vous vous occupez de l'habitation de votre Cousin, qui certainement ne sera jamais heureux, guéri, content, qu'auprès de vous et des vôtres, ou, pour mieux dire, des nôtres, qui ne sont guères moins tout pour moi que pour vous. Depuis mon départ, j'ai fait et dit en route beaucoup de sottises; ma tête va toujours mal quand mon cœur ne s'épanche plus, et je ne suis sage que sous vos yeux; si j'ajoutais qu'il est heureux de recouvrer la raison où l'on risquerait de la perdre, cela serait d'un vieux fou ou d'un jeune galantin, et ma belle Cousine n'aime pas mieux les uns que les autres.

Depuis mon arrivée ici, j'ai vu quelques habitations près de cette ville ; une entre autres qui me paraît rassembler toutes les convenances hors une ; mais cette une qui ne se peut suppléer suppléerait seule à la plupart des autres, et s'il dépendait de moi, je ne balancerais pas un instant. Vous connaissez mon état et mes chaînes ; je dépends d'un consentement que j'ai demandé : si je l'obtiens, j'irai couler sur les bords du Rhône des jours que l'amitié me rendra bien doux. En attendant, je serai charmé que vous appreniez le chemin de cet asile. Faites-y quelque promenade à mon intention, marquez-moi ce que vous en pensez. Vos détails, vos bienfaisants projets nourriront mon espérance, et me distrairont sur le *si* dont dépend leur exécution.

J'ai écrit à Mlle Renou (1). Cette pauvre fille mérite d'avoir sa part des consolations dont j'ai joui ; elle les sentira comme moi, c'est tout dire. Quand retournerai-je les partager avec elle ? C'est alors que je ne désirerai plus rien. Vous m'écrivez que rien ne peut remplacer les objets qui vous manquent. Voilà un *les* qui m'a bien touché, et dont je puis vous rendre l'équivalent du même cœur, car c'est ainsi que je désire vous avoir tous deux pour amis, je me trompe, c'est pour *ami,* puisque vous n'êtes qu'un et qu'ainsi la chose est plus d'à moitié faite. Convenez que mon singulier vaut votre pluriel. Bonjour, chère Cousine, j'envoie un petit baiser sur la petite menote de la petite Cousine, et mille salutations à son cher papa.

Je compte aller dans deux jours à Chambéry remplir un triste devoir sur la tombe d'une amie qui me fut bien

(1) Sur le conseil du prince de Conti, Rousseau avait changé de nom pendant son séjour à Trye : il se faisait appeler Renou, et Thérèse passait pour sa sœur.

chère (1) et voir un ancien ami d'elle et de moi (2). Je dois espérer que ce voyage se fera sans accident. S'il en est autrement, souvenez-vous quelquefois de votre ami.

LETTRE III

A Madame Delessert, née Boy de la Tour,
rue Piset, à Lyon.

A Grenoble, le 11 août 1768.

Non, chère amie, je n'aurai pas la consolation de vivre auprès de vous et je n'ai pas dû m'y attendre. Ceux qui trompent le Prince (3) et qui décident de mon sort ont trop grand soin que rien ne le puisse adoucir. Je ne veux point que Mlle Renou vienne ici; elle y serait infailliblement huée et insultée par la belle jeunesse du pays. Strasbourg, Strasbourg! ville aimable et hospitalière, où es-tu? — Chère Cousine, je ne puis tenir ici davantage, et j'en pars pour me rapprocher de vous. Que cette pauvre fille, qui ne peut tarder à vous arriver, attende auprès de vous de mes nouvelles; je lui marquerai où elle doit se rendre pour recevoir mon dernier adieu. Je n'ose ici nommer l'endroit d'avance, parce qu'infailliblement les outrages nous y attendraient. Je sais qu'ils me suivront par toute la terre ou plutôt qu'ils m'y attendront : car la haine, les noirceurs, les fourberies, tout le cortège de mes vertueux oppresseurs a de meilleures jambes que

(1) Mme de Warens, morte le 29 juillet 1762.
(2) M. de Conzié, son ancien voisin des Charmettes.
(3) Le prince de Conti, dont il avait été l'hôte au château de Trye.

moi. Mais les mépris et les affronts me seront moins cruels partout ailleurs qu'en France. J'endurerai tout sans me plaindre des gens pour qui je n'avais nul attachement, et j'irai, s'il le faut et si je puis, au bout de la terre chercher des hommes qui ne se fassent pas une gloire d'accabler les infortunés. Vous aurez dans peu de mes nouvelles : que ne puis-je vous en donner moi-même ! Que ne m'est-il permis de vous voir encore une fois !

Priez messieurs vos frères, s'ils ont des lettres pour moi, de les garder jusqu'à ce qu'ils aient de mes nouvelles. Je les salue de tout mon cœur.

LETTRE IV

Pour Mademoiselle Renou.

A Bourgoin, le 23 août 1768 (1).

Je vous attendais, ma bonne amie, avec bien de l'impatience, et votre prochaine arrivée (2) à Lyon me donnerait bien de la joie si l'on en pouvait sentir encore dans mon état. Je ne vous décrirai pas ce que j'ai souffert depuis notre séparation. Si les consolations que j'ai trouvées à Lyon ont été douces, elles ont été courtes, et les tristes impressions qui les ont suivies en ont bientôt effacé l'effet. Partout je n'ai trouvé que celui des manœuvres qui m'ont précédé. Partout, objet de la haine et jouet de la risée publique, j'ai vu les plus empressés à me servir en apparence être en effet les plus ardents à me

(1) Rousseau logeait à l'auberge de la *Fontaine d'Or*.
(2) De Trye.

nuire, et les plus honnêtes gens en toute autre occasion semblent prendre plaisir à se transformer en fourbes sitôt qu'il s'agit de me trahir. Tout ce que je puis présumer est qu'on a l'art de les tromper eux-mêmes en leur persuadant que c'est pour mon bien, pour ma tranquillité qu'on me cache les manœuvres secrètes qui réellement n'ont d'autre but que de me perdre et me diffamer. Mon cœur n'a pu supporter plus longtemps ce déchirant spectacle, et j'ai brusquement quitté Grenoble pour venir attendre ici de vos nouvelles, et délibérer avec vous sur votre sort et le mien.

Il est certain, mon enfant, que ce que vous avez de mieux à faire est de rester où vous êtes ou de retourner à Paris, car si vous vous obstinez à me suivre, quelque doux que cela me puisse être, mes embarras en redoubleront, et vous devez vous attendre à partager dans toute sa rigueur l'effroyable sort qu'on me destine et dont on ne me fera pas grâce jusqu'à la mort ; soyez bien sûre par exemple qu'on n'attend que de me voir fixé dans quelque demeure pour y renouveler aussitôt toutes les scènes de Trye ou d'autres semblables qui vous déchireront le cœur incessamment. Vous ne pourrez me garantir de rien ni vous non plus, et vos peines redoubleront les miennes. Si je suis privé de votre assistance dans mes maux de corps et d'âme, j'en serai plus tôt délivré, je l'espère, et c'est ce qui me reste à désirer, ainsi qu'à vous si vous m'aimez véritablement. Si vous vous obstinez à me suivre sans égard aux inconvénients attachés pour tous deux à ce parti, après m'être réservé d'autres représentations à vous faire, je vous en laisserai la maîtresse : mais alors nous aurons une autre délibération à faire sur le choix de notre habitation, si tant est que quelque choix nous soit laissé,

car les hommes et la nécessité ne me laissent pas un instant secouer leur joug, et rien n'est plus trompeur ni plus cruel même que l'apparente liberté qu'on paraît me laisser.

Il y a une habitation dont le loyer m'est offert, sur le penchant d'une montagne à mi-côte, et seulement à deux lieues de Grenoble; mais le Drac, rivière dangereuse et souvent impraticable, rend la communication difficile. L'air est bon, la vue est belle, il y a de l'eau : la position a du rapport à celle de Wootton. Je puis être sûr d'y être confiné de même en prison perpétuelle, livré entre les mains de mes ennemis, et des gens à leurs gages que j'aurai pour tout voisinage et dont je dépendrai pour mes provisions, sans y voir jamais d'autre visage humain que celui du maître de la maison, qui, je crois, sera obligeant et officieux, et viendra nous examiner et ne nous rien dire, précisément comme M. Davenport (1), mais beaucoup plus fréquemment. Notez que ceux qui disposent de moi, sachant que mon projet était d'aller à Grenoble, y ont dressé toutes leurs batteries, et que là, nous tenant au milieu d'eux, ils disposeront de nous tout à leur plaisir.

Je puis pour m'éloigner d'eux passer en Savoie, et c'est un parti que je prendrai si vous l'aimez mieux; mais j'y ai déjà été prévenu par leurs intrigues, et dans un voyage que j'ai fait à Chambéry, où j'ai vu et appris les choses les plus déchirantes, j'ai trouvé que l'ami sur lequel j'y comptais avait été gagné (2). Ainsi nous serons à peu près dans leurs lacs à Chambéry comme à Grenoble. Et nous y serons absolument sans protection, sans sûreté même qu'on nous y laisse, au lieu qu'en France nous

(1) Ami de Hume et propriétaire du château de Wootton.

(2) M. de Conzié lui avait paru complètement refroidi à son égard, et il attribuait ce changement à l'influence de ses ennemis.

sommes sûrs au moins de la protection du Prince, qu'on trompe, mais qu'on ne trompera peut-être pas toujours, et même en quelque sorte de celle de la Cour, dont j'ai, comme vous savez, toute l'assurance que je pouvais désirer. Le meilleur serait peut-être de pousser jusqu'en Italie et d'aller passer l'hiver à Turin. Dans notre solitude près de Grenoble nous aurons à la vérité la sûreté et le repos du côté de l'autorité publique, sur quoi nous ne pouvons pas compter ailleurs : mais quand nos finances seront épuisées, nous resterons sans ressource et il faudra mendier ou mourir de faim, au lieu qu'à Turin ou dans quelque autre ville je puis copier, donner des leçons, vivoter de quelques talents et ne pas manger jusqu'au dernier sou. Tout cela, ma bonne amie, mérite réflexion, et je suis d'avis que pour pouvoir nous décider ici sans obstacle pour le parti qui nous conviendra le mieux, vous vous munissiez à Lyon d'un passeport de M. le commandant qui, comme je le présume, ne vous sera pas refusé par l'intercession de M. Boy de la Tour. Ne négligez pas cet article.

Il ne me paraît pas convenable que vous me donniez ici le nom de Frère, quoique assurément les sentiments de la plus pure fraternité subsistent depuis tant d'années entre nous, mais les hommes connaissent trop peu nos cœurs pour être équitables ; nous avons dû complaire au Prince dans sa maison, songeons maintenant à ne pas donner prise à nos vils ennemis, toujours prêts à juger de nous par eux. Soyons amis et parents en attendant mieux, je n'en dirai pas ici davantage.

J'oubliais de vous dire un fait qui contribue à me tenir en suspens sur le lieu de ma retraite. M. (1) Boy de la

(1) *Sic.*

Tour ont eu la bonté de me recommander à M. Bovier, gros marchand gantier à Grenoble, et, comme il me paraît, très bon homme. Mais c'est son fils (que d'abord j'ai pris pour lui et qui m'a caché tant qu'il a pu qu'il était avocat et homme de lettres) c'est son fils, dis-je, qui s'est absolument emparé de moi, et des soins duquel, si je ne me trompe, j'ai plus à me louer que de ses intentions. Ce M. l'avocat Bovier, qui veut absolument me placer dans la solitude dont je vous ai parlé et qui a été très piqué de mon départ de Grenoble, a depuis lors déterré je ne sais ni où ni comment un chamoiseur des Verrières (1) à deux lieues de Môtiers, lequel prétend m'avoir prêté 9 francs il y a environ dix ans. M. Bovier a eu la complaisance de m'envoyer le long tissu de la fable de ce drôle, m'offrant obligeamment d'acquitter pour moi les 9 francs. Je lui ai fait une réponse où l'imposture est démontrée avec la dernière évidence. J'ai envoyé copie de cette réponse avec la lettre de M. Bovier à M. le comte de Tonnerre, commandant de la Province. Si le fourbe est démasqué et puni, je n'ai rien à dire ; mais pour peu que l'affaire demeure en litige, je suis résolu, quoi qu'il arrive, de ne retourner de ma vie à Grenoble ni aux environs, sûr que ceux qui ont suscité ce coquin sont gens à prendre goût au métier et à en susciter beaucoup d'autres, si celui-là s'en tire impunément. Ainsi, à tout événement, ne manquez pas de vous munir du passeport.

Je suis entré dans tous ces longs détails, ma bonne amie, afin que vous puissiez en conférer avec nos amis, surtout avec Mme Delessert, dont les lumières sont au-

(1) Un nommé Thévenin, dont la réclamation jeta Rousseau dans un trouble extrême, car il y voyait une nouvelle manœuvre de ses ennemis.

dessus de son âge et égalent son excellent cœur, et avec son mari, qui me paraît un homme solide, judicieux, très capable de donner de bons conseils, et que je tiendrais à bonheur et à honneur d'avoir pour ami. J'irais les consulter avec vous si j'étais en meilleur état, si je ne voulais éviter de me donner une seconde fois en spectacle à Lyon, et si j'imaginais quelque moyen de nous loger tous deux commodément pour nous et sans incommodité pour eux. Joignez auprès d'eux les témoignages de ma reconnaissance à ceux de la vôtre. Adieu, je vous embrasse et vous attends avec les sentiments que vous me connaissez.

LETTRE V

A Madame Delessert, à Lyon.

A Bourgoin, le 24 [août] 1768 (1).

Voici, chère Cousine, une lettre pour Mlle Renou, que je vous envoie ouverte pour éviter d'inutiles enveloppes, puisqu'il n'y a rien dans deux cœurs qui vous aiment qui ait besoin de vous être caché. Depuis cette lettre écrite, j'ai presque pris absolument la résolution de sortir de France, tant sur l'histoire du chamoiseur de Grenoble, que sur le changement que je remarque ici depuis mon arrivée, ayant été d'abord reçu avec accueil, avec amitié, et voyant journellement un changement frappant sur les visages et dans les yeux, qui m'annonce celui des cœurs. L'aliénation qui ne saurait être plus prompte ni plus

(1) Le nom du mois, qui ne fait pas doute, a été enlevé par le bris du cachet.

marquée m'apprend que je suis suivi et que je le serai partout ; mais qu'on me maltraite en Piémont, j'y serai moins sensible, au lieu que les outrages des Français me déchirent le cœur. Ainsi ma résolution est autant que prise, de sorte que, ne pouvant louer ici de voiture, je serais d'avis que Mlle Renou prît à Lyon une chaise pour Chambéry dans laquelle elle viendrait coucher ici, et nous partirions ensemble le lendemain. Cela suppose qu'elle veut me suivre, comme elle y a paru résolue ; car vous pouvez comprendre que le parti qu'elle prendrait de rester serait non seulement le plus sage pour elle, mais de beaucoup le moins embarrassant pour moi, qui de plus ne pourrai lui sauver les fatigues et le mal-être qu'elle sera souvent forcée à partager avec moi. Toutefois je la laisse libre. Je ne m'opposerai jamais, si elle le veut, et à tout risque, à ce que nous finissions nos malheureux jours ensemble et à la consolation qu'elle me ferme les yeux.

J'ai pris grande part, chère amie, à la joie que vous avez eue de rouvrir vos bras, non pas au meilleur, car cela n'est pas possible, mais au plus cher de vos amis. Aimez toujours l'un et l'autre, le plus malheureux sans doute, mais le plus tendre et le plus vrai que vous aurez jamais.

LETTRE VI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Bourgoin, le ... août 1768.

Je me hâte, chère Cousine, de vous apprendre que ma sœur, par la grâce du Prince, est devenue ma femme par

la grâce de Dieu (1). Je ne remplis jamais aucun devoir de meilleur cœur ni plus librement, puisque je ne lui en avais jamais donné la moindre espérance, et que deux minutes auparavant elle n'avait aucun soupçon de ce que je voulais faire. Nous avons eu l'un et l'autre la douceur de voir les deux hommes de mérite que j'avais choisis pour témoins de cet engagement fondre en larmes au moment qu'il a été contracté. Je ne devais pas moins à celle pour qui un attachement de vingt-cinq ans n'a fait qu'augmenter continuellement mon estime, et qui s'est déterminée à partager tous les malheurs qu'on m'apprête pour ne se pas séparer de moi. Puisqu'elle ne veut pas me quitter, je veux du moins qu'elle me suive avec honneur. Chère amie, j'approuve d'autant moins la course que vous avez faite avec elle dans votre état (2) et dont elle ne m'a parlé qu'avec les plus grandes alarmes pour votre santé, qu'elle-même en est malade, et qu'elle ne s'est pas trouvée bien un seul moment depuis son arrivée ici. Au reste, notre union, pour être devenue indissoluble, n'a pas changé de nature, et n'a pas cessé d'être aussi pure et aussi fraternelle qu'elle l'est depuis treize ans.

Vos conseils, chère amie, sont pleins de raison, de justesse et d'amitié ; je les suivrais si j'en étais le maître ; mais ceux qui disposent de moi ne m'en laissent pas le moyen, et à force de vouloir me contraindre à rester en

(1) Le « mariage » de Rousseau eut lieu le 29 août, en présence de M. de Champagneux, qui a laissé un curieux récit de cette cérémonie, et d'un de ses cousins, officier d'artillerie. (Voir L. Fochier, *Séjour de J.-J. Rousseau à Bourgoin*. Bourgoin, 1860, p. 29 et suivantes.) Notre lettre doit être d'un des trois derniers jours d'août. (Voir lettre à M. Laliaud, du 31 août 1768.)

(2) Mme Delessert était alors au début d'une seconde grossesse. (Jules-Jean-Jacques Delessert, baptisé le 4 juin 1769, mourut jeune).

France, ils me mettent dans l'absolue nécessité d'en sortir. S'ils n'avaient voulu que s'assurer de moi et m'empêcher de dévoiler au public leurs manœuvres, j'étais tout résigné sur ce point à leur volonté, et déterminé d'acheter à ce prix mon repos ; j'aurais fini mes jours dans le lieu qu'ils auraient voulu, sans plus faire aucune tentative pour leur échapper : mais me tenir captif n'est pas l'objet à quoi ils se bornent, et il ne leur suffit pas même de me diffamer s'ils ne me forcent à me déshonorer moi-même en me réduisant à mourir de faim ou à recevoir d'eux ma subsistance. C'est dans cette vue qu'ils me font consumer mon temps et ma bourse à courir de lieu en lieu et d'auberge en auberge sans pouvoir trouver de gîte convenable ; c'est dans cette vue qu'ils me suscitent des difficultés, des frais et des embarras à tout et pour tout. Ils ont laissé venir ma compagne ; ils ont senti que c'était un embarras de plus pour moi ; mais elle m'est venue sans mon argent, sans ses hardes, sans passeport, et si nue que hors ce qu'elle porte sur elle, elle n'a pas un seul manteau de lit, ni jupon pour changer. L'habitation des villes m'est interdite, le travail m'est interdit, mes finances ne sont pas inépuisables, c'est l'affaire de deux ou trois ans au plus pour manger le tout sans avoir un liard à laisser à ma femme. C'est là qu'ils m'attendent, pour me forcer à mendier et à recevoir d'eux mon pain pour le prix de mon déshonneur. Je n'ai d'autre moyen d'éviter cette extrémité que de sortir du royaume où, libre au moins de tout engagement de ma part, je ne porterai que les chaînes de la nécessité sans être encore lié par mon consentement, et je serai pleinement maître de choisir pour subsister les moyens qui me paraîtront les meilleurs et les plus honnêtes.

Voilà les principaux motifs de ma résolution ; je ne puis pas d'ici vous tout dire : mais quoique je sois sûr de n'être exempt d'embûches nulle part, je ne suis pas moins sûr de ne pouvoir plus vivre avec honneur au milieu des fourbes qui m'ont circonvenu dans cette province, et m'étant engagé à ne pas m'établir dans la vôtre, je ne puis manquer à cette promesse sans manquer à mon devoir. Je ne puis, chère amie, vous en dire aujourd'hui davantage. J'ai du monde à dîner ; on me presse de finir. Mais j'ajouterai seulement que je serais bien aise de savoir au juste à quoi je dois m'attendre pour le sort de mes (1) malles, et de mon argent qui se promène de Paris à Lyon et de Lyon à Paris, sans que je sache comment ni pourquoi. Monsieur votre frère m'offre d'y suppléer ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Recevez, chère Cousine, pour vous tout entière, vous m'entendez, tous les sentiments de deux cœurs qui n'en font qu'un, surtout pour vous aimer.

Avez-vous eu la bonté de faire retirer un jupon qui devait être dans le sac de nuit de la demoiselle Frère ? Je voudrais bien donner une robe simple et honnête à ma femme. Voudriez-vous bien la choisir pour moi ? Couleur modeste, cela s'entend.

LETTRE VII

[*A Madame Delessert, née Boy de la Tour.*]

[Bourgoin], 3 septembre [1768].

Avant la réception de votre dernière lettre, aimable Cousine, j'avais déjà réfléchi derechef sur la précédente,

(1) Ou *nos?*

et voyant la saison fort avancée, n'ayant point de passeport pour ma femme et ne sachant où aller passer l'hiver, vu que le voyage de Turin m'a paru trop long et trop dépensier, j'ai pris le parti de rester ici et j'y ai loué pour un an un appartement fort cher, mais où j'aurai le temps de délibérer à mon aise sur le parti qu'il me convient de prendre définitivement. Ce qui me plaît le plus de l'habitation que j'ai choisie est qu'elle n'est pas assez éloignée de vous pour que je doive renoncer à l'espoir de vous voir quelquefois chez vous ou chez moi, et je sens que ma tête a presque aussi grand besoin que mon cœur du réconfort que je trouve auprès de vous.

Quoi donc ! se défierait-il aussi de nous ? (1) Bien moins, je vous jure, que de moi-même. J'ai la même confiance en votre cœur qu'au mien, et beaucoup plus en votre raison. Eh ! chère Cousine, que ne puis-je croire que ceux qui disposent de moi vous ont fait entrer dans leurs complots ! Ils ne me donneraient plus d'alarmes, et je serais bien sûr de ne trouver que mon avantage dans des projets que vous auriez approuvés. Vous cesseriez plutôt d'être vous-même que vous ne pourriez consentir à rien qui ne fût bien. Je suis aussi sûr de cela que de mon existence. Mais après les épreuves que j'ai faites, je ne puis, je l'avoue, être exempt d'alarmes sur l'art profond avec lequel les noirceurs de mes oppresseurs sont conduites, et tel qu'en en voyant le jeu tout à découvert, il m'est impossible d'en pénétrer les ressorts. Ils rendent si forte la dissimulation des amis qu'ils m'ôtent, qu'en voyant évidemment la sourde animosité qu'ils leur inspirent, il m'est impossible de parvenir à en découvrir la cause et

(1) Ces mots, que Rousseau souligne, sont évidemment empruntés à la lettre à laquelle il répond.

d'avoir jamais la moindre explication avec aucun d'eux. Non seulement ils sont parvenus à m'ôter DuPeyrou (1), en qui j'avais mis toute mon espérance, à qui j'avais confié tous mes papiers, tous mes projets, tous mes secrets, de qui seul j'attendais ma délivrance, pour qui j'étais sorti d'Angleterre, auprès duquel mon dernier, mon plus doux espoir était de vivre et mourir ; ils me l'ont ôté, dis-je, mais d'une façon si prodigieuse, si prompte, si parfaitement inconcevable, qu'il n'y eut jamais d'aliénation de cœur si forte, si monstrueuse que celle que j'ai trouvée en lui. Il a fallu nécessairement, pour l'amener au point où je l'ai vu et où il est resté, qu'ils lui aient totalement renversé la tête. Ce que j'ai fait pour lui et pour le ramener est inouï ; tout a été inutile. Je n'ai jamais pu tirer la moindre ouverture, le moindre jour, le moindre épanchement de ce cœur sombre et caché. J'ai souffert près de lui les angoisses des plus terribles agonies ; enfin, renonçant à percer l'affreux mystère dont il s'enveloppe, je me suis détaché de lui, persuadé que je m'étais trompé dans mon choix, qu'il n'était pas l'homme que j'avais cru, et que la liaison de deux cœurs, l'un le plus ouvert, l'autre le plus caché qui existent, ne pouvait jamais être durable et forte. Il faut assurément que l'organisation de mon cerveau ne soit pas naturellement si mauvaise, puisque cette seule aventure ne m'a pas complètement rendu fou.

Jugez, chère amie, si depuis lors j'ai dû devenir craintif ;

(1) Son ami de Neuchâtel, avec qui il eut une scène extrêmement pénible au château de Trye, où DuPeyrou était venu le voir. Personne ne méritait moins que DuPeyrou la défiance de Rousseau. Celui-ci lui laissa le dépôt de ses papiers, qui appartiennent aujourd'hui à la Bibliothèque de Neuchâtel. On constate d'ailleurs que les lettres de 1768 à DuPeyrou continuent à être affectueuses.

mais que ma crainte aille jamais à rien d'injurieux au caractère de celle à qui je ne fus si fortement attaché dès la première vue, que parce que la raison et la vertu qui sont si belles semblaient animer tous ses traits, non, chère amie, je crois encore à la vertu en dépit des hommes, et si je formais des doutes sur votre cœur, je n'y croirais plus. Non, je vous le répète, je ne doute ni ne douterai jamais de vous. Je vous honore comme je m'honore moi-même, et je vous avoue qu'en me comparant aux autres hommes, je suis de jour en jour plus fier de moi. Je ne crains pas même qu'on ose tenter de m'ôter votre estime et votre amitié ; on ne saurait vous séduire, mais on peut vouloir vous tromper, et vous persuader qu'on fait pour mon avantage ce qu'on fait avec des vues secrètes bien différentes, qu'on ne vous laissera voir qu'après coup. Voilà tout ce que je pourrais craindre si je ne comptais autant sur votre grand sens que sur votre droiture, si je n'étais sûr que vous démêlerez aisément tous les pièges qu'on pourrait vous tendre, et que l'instinct moral vous tiendra lieu d'une longue expérience pour savoir vous refuser à toutes ces menées ténébreuses qui sont des crimes, et surtout en amitié, par cela seul qu'elles sont des secrets pour celui qu'elles intéressent, lui fussent-elles d'ailleurs avantageuses selon nos idées ; parce que c'est à lui seul à juger de ce qui lui convient, et qu'il est possible qu'on travaille à le rendre misérable, en pensant travailler pour son bonheur.

J'apprends qu'au lieu du passeport que j'avais chargé Mlle Renou de demander pour elle en passant à Lyon, monsieur votre frère en a demandé un pour moi, qui comme de raison lui a été refusé. Ce quiproquo, aussi cruel pour moi que bizarre en lui-même, me fait d'autant

plus de peine que j'en pressens toutes les conséquences, dont la moindre sera de passer pour tout à fait fou ; car quelle plus grande folie, vivant dans une province dont le commandant m'honore de ses bontés (1), que de quêter un passeport dans une autre province où je ne suis point, et près d'un commandant qui ne me connaît pas ! Cela était bon et sans conséquence pour ma femme à son passage et il était contre toute vraisemblance qu'il lui fût refusé ; mais cela était pour moi d'une telle absurdité que, dans la supposition qu'il s'agissait de moi, il est étonnant qu'avant d'aller en avant, monsieur votre frère ne m'ait pas fait ses représentations sur l'extravagance d'une pareille démarche. Que dira M. le Prince de Conti ? Que dira M. le duc de Choiseul ? Que dira surtout M. le comte de Tonnerre ? En vérité, monsieur votre frère n'aurait pas pu mieux s'y prendre, quand il aurait voulu, non seulement que Mlle Renou n'obtînt point de passeport, mais qu'il me fût impossible à moi-même d'en obtenir dans la suite, lorsque le terme des miens serait écoulé. Le mal est fait ; il est irréparable, n'en parlons plus.

Je pense qu'une robe d'hiver ferait plus de plaisir à ma femme, comme celle dont elle a le plus de besoin ; elle la voudrait sans doubles. Elle désire fort aussi d'avoir une alliance d'or. Voudriez-vous bien, chère amie, en faire aussi l'emplette ? J'en aurais encore une à faire qui m'embarrasse. M. Bovier s'est donné pour moi bien des soins dont je me serais fort passé, mais dont j'ai pourtant l'air de lui rester redevable, et il faut tâcher de ne l'être qu'à ses amis. Je voudrais bien pouvoir faire à son épouse quelque petit cadeau de femme qui fût choisi avec goût,

(1) Le comte de Tonnerre, gouverneur de la province.

à bon marché toutefois, entre dix écus et deux louis environ. Pourriez-vous, Cousine, me tirer d'embarras sur cet article? M. Boy de la Tour aurait la bonté de se charger de l'envoi et du paiement de toutes les susdites commissions. En général vous ne les aimez pas, et vous avez grande raison, mais que la charité de l'amitié vous fasse passer en cette occasion par-dessus la répugnance.

Vous trouverez ci-joint un papier dont voici l'occasion (1). Ayant été malade ici et détenu dans ma

(1) Cet alinéa n'est point inédit, non plus que le « papier » dont Rousseau annonce l'envoi à son amie. Il s'agit de la pièce reproduite ci-après : *Sentimens du public sur mon compte dans les divers états qui le composent.* C'est dans les *Mémoires secrets* de BACHAUMONT (Londres, 1777-1789, t. XXXV, p. 152) que fut imprimé pour la première fois, sous la date du 22 mai 1787, cet étrange document. L'auteur des *Mémoires secrets* dit le tenir de M. de Champagneux (maire de Bourgoin), qui déclarait l'avoir vu chez Rousseau et transcrit lui-même « avec fidélité ».

Ce même document, mais plus exactement reproduit, avait figuré déjà dans la *Correspondance* (gazette manuscrite) de Grimm, à la date de novembre 1779, sous le titre : *Extrait d'une lettre très originale de J.-J. Rousseau à une dame de Lyon.* L'alinéa de la lettre d'envoi : « Vous trouverez ci-joint, etc... » sert d'introduction à la pièce. (Voir *Correspondance de Grimm*, éd. Tourneux, t. XII, p. 345.)

Il est certain que Jean-Jacques ne se contenta pas de communiquer les *Sentimens* à Mme Delessert : des copies en furent envoyées à d'autres amis, puisque cette pièce, comme l'a remarqué Jansen *(J.-J. Rousseau als Botaniker,* p. 132), était connue à Londres dès la fin de 1768, ce que prouve une allusion de Davenport dans sa lettre à Rousseau du 1er janvier 1769. *(Here are handed about some sentences said to be wrote by you, and left in your antichamber at Bourgoin.* Bibliothèque de Neuchâtel, 7902, série D.)

En Dauphiné, d'autres que M. de Champagneux durent en posséder des copies. (Cf. Aug. DUCOIN, *Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau*, Paris, 1852, où les *Sentimens* sont reproduits d'après une copie conservée dans la famille de M. de Rozières, « comme un témoignage curieux et irrécusable de l'orgueilleuse folie du malheureux Rousseau ».)

L'édition Poinsot des œuvres de Rousseau, publiée en 1793, recueillit (t. XXVIII, p. 282) notre document, qui avait été communiqué aux éditeurs par le même M. de Champagneux.

Puis, la *Correspondance de Grimm,* imprimée en 1812, donna plus de

chambre (1) quelques jours (2), dans le fort de mes chagrins, je m'amusai à tracer derrière ma (3) porte quelques lignes au rapide trait du crayon, qu'ensuite j'oubliai d'effacer en quittant ma chambre pour en occuper une plus grande à deux lits avec ma femme. Des passants mal intentionnés, à ce qu'il m'a paru, ont trouvé ce barbouillage dans la chambre que j'avais quittée, y ont effacé des mots, en ont ajouté d'autres et l'ont transcrit pour en faire je ne sais quel usage : je vous envoie une exacte copie (4) de ces lignes, afin que M. Delessert et (5) messieurs vos frères puissent et veuillent bien constater les falsifications qu'on y peut faire au cas (6) qu'elles se répandent. J'ai transcrit même les fautes et les redites afin de ne rien changer.

J'écris à la bonne maman par cet ordinaire, et j'adresse

publicité encore au document que Grimm avait enregistré pour ses abonnés trente-trois ans auparavant.

En 1823, Musset-Pathay l'accueille à son tour (*Œuvres de J.-J. Rousseau,* t. XXII, p. 17). Mais, ignorant, semble-t-il, le texte des *Mémoires secrets,* il ne cache pas qu'il a eu des doutes sur l'authenticité du document cité par Grimm : car on peut se défier « d'une source aussi suspecte » ; cependant, il tient la pièce pour bonne en la voyant figurer dans l'édition Poinsot ; et il adopte le texte donné par celle-ci, sans se douter que ce texte est moins exact que celui de Grimm.

C'est ce texte de l'édition Poinsot, repris par Musset-Pathay, qui a passé ensuite dans l'édition Hachette (1871, t. XII, p. 93), l'édition Hachette ayant suivi le texte de Musset-Pathay.

Nous pensons intéresser quelques curieux en indiquant en note les variantes du passage de cette lettre déjà publié par Bachaumont et Grimm, ainsi que celles que présentent les différentes versions des *Sentimens,* d'après Bachaumont, Grimm, Ducoin et Hachette.

(1) Et non : *une* chambre.

(2) Et non : *pendant* quelques jours.

(3) Et non : *une* porte.

(4) Et non : *copie exacte*.

(5) Ces trois derniers mots ont été supprimés à l'impression, afin de ne pas désigner la destinataire de la lettre.

(6) Et non : *en* cas.

ma lettre à monsieur votre frère. Mille amitiés, je vous prie, au cher Cousin. Nous saluons l'un et l'autre la chère bonne Grand'maman de tout notre cœur.

Sentimens (1) *du public sur mon compte dans les divers* (2) *états qui le composent.*

Les Rois et les Grands (3) ne disent pas ce qu'ils pensent, mais ils me traiteront toujours généreusement (4).

La vraie noblesse, qui aime la gloire, et qui sait que je m'y connais, m'honore et se tait.

(5) Les magistrats me haïssent à cause du tort (6) qu'ils m'ont fait.

Les philosophes, que j'ai démasqués, veulent à tout prix me perdre, et réussiront (7).

Les évêques (8), fiers de leur naissance et de leur état, m'estiment sans me craindre, et s'honorent en me marquant des égards.

(9) Les prêtres, vendus aux philosophes, aboient après moi pour faire leur cour.

Les beaux esprits se vengent en m'insultant de ma supériorité qu'ils sentent.

Le peuple, qui fut mon idole, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée, et un homme décrété (10).

Les (11) femmes, dupes de deux pisse-froid (12) qui les méprisent, trahissent l'homme qui mérita le mieux d'elles.

(1) Grimm et Hachette : *Sentiment.* — Bachaumont et Ducoin : *Jugement.*

(2) Bachaumont : *différents.*

(3) Ducoin : Les Grands et les Rois.

(4) Bachaumont et Hachette : *honorablement.*

(5) Alinéa supprimé par Bachaumont.

(6) Ducoin et Hachette : A cause du *mal...*

(7) Bachaumont et Hachette : et *ils y* réussiront. — Ducoin : et *réussissent.*

(8) Bachaumont : Les *prélats.*

(9) Alinéa supprimé par Bachaumont.

(10) Grimm : *crotté.* — Bachaumont et Hachette : *décrépit.*

(11) Hachette : *Des.*

(12) Bachaumont : *fourbes.*

Les Suisses (1) ne me pardonneront jamais le mal qu'ils m'ont fait (2).

Le magistrat de Genève sent ses torts, sait que je les lui pardonne, et les réparerait s'il l'osait (3).

Les chefs du peuple, élevés sur mes épaules, voudraient me cacher si bien que l'on (4) ne vît qu'eux.

Les auteurs me pillent et (5) me blâment, les fripons me maudissent, la (6) canaille me hue.

Les gens de bien, s'il en existe encore, gémissent tout bas de (7) mon sort; et moi (8) je le bénis, s'il peut instruire un jour (9) les mortels.

Voltaire, que j'empêche de dormir, parodiera ces lignes. Ses grossières injures (10) sont un hommage qu'il est forcé de me rendre malgré lui (11).

LETTRE VIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Bourgoin, le 7 octobre 1768.

Je ne sais presque, chère Cousine, comment oser vous écrire encore, après vous avoir donné tant de peines inutiles et renvoyé toutes les emplettes que vous aviez bien

(1) Hachette : Les *magistrats*.
(2) Alinéa supprimé par Bachaumont.
(3) Bachaumont : s'il osait.
(4) Grimm et Bachaumont : qu'on...
(5) Mot supprimé par Bachaumont.
(6) Grimm, Ducoin et Hachette : *et* la...
(7) Grimm et Hachette : *sur*.
(8) Ducoin : *mais* je...
(9) Bachaumont : s'il peut un jour instruire.
(10) Bachaumont : *Les* injures grossières.
(11) Ducoin : malgré *qu'il en ait*.

voulu faire pour moi; quoique la robe ne fût point à l'usage de ma femme et que la bague fût trop petite, j'aurais gardé toutes les deux, si monsieur votre frère ne m'eût assuré de l'une, comme vous de l'autre, qu'il n'y avait nul inconvénient à les rendre, ce que j'ai supposé pouvoir se faire comme il est juste, en perdant quelque chose sur l'une et sur l'autre. Au reste, je ne peux pas mieux vous prouver que je ne vous crois pas rebutée de mes importunités qu'en vous en donnant encore d'autres, et ce sera, s'il vous plaît, pour le cadeau de Mme Bovier au sujet duquel je profiterai de votre offre, nonobstant que vous ne soyez pas de mon avis à ce sujet; car ici je ne suis pas non plus du vôtre, et je crois que quand on ne peut ni ne veut payer les soins, vrais ou faux, en reconnaissance, il faut tâcher du moins autant qu'il est possible de ne pas demeurer en reste autrement. Je vous prie donc, Cousine, de me faire l'amitié de chercher quelque petit cadeau de goût pour ladite dame, et même de passer plutôt le prix que je vous ai marqué que d'y mettre moins. Vous aurez la bonté de le remettre à monsieur votre frère pour qu'il ait celle de le faire passer à sa destination, et de me donner avis de l'envoi, afin que j'en prévienne M. Bovier.

J'ai eu par diverses occasions de bonnes nouvelles de votre santé qui m'ont rendu plus négligent à vous en demander moi-même. Mais, après avoir eu des nouvelles du départ de votre chère maman, je commence à être en peine de n'en avoir aucune de son arrivée. J'ai prié monsieur votre frère de m'en donner le plus tôt qu'il pourra. Si ses occupations l'en empêchent, j'espère que vous voudrez bien remplir ce bon soin pour lui; d'autant plus que, quoique je sois bien sûr que vous n'êtes point fâchée, je serai pourtant bien aise que vous me le disiez

vous-même : car vos lettres sont un remède aussi bon qu'agréable dont mon cœur a souvent besoin.

Je ne vous parlerai plus de la façon dont on me traite ; vous contrister ainsi serait vous rendre le mal pour le bien. D'ailleurs, après avoir bien mis à leur taux les hommes et leurs manœuvres, je sens que je finirai par ne m'affecter plus de rien de ce qui me vient d'eux. Bonjour, chère Cousine, ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès du cher mari. Mme Renou, dont le cœur est vraiment pénétré de vos bontés pour elle, se joint à moi pour vous assurer de tous les sentiments que vous me connaissez.

Bien des amitiés de la part de tous deux à la petite Grand'maman.

LETTRE VIII *bis* (1)

A Monsieur Boy de la Tour l'aîné, à Lyon.

A Bourgoin, [le 1]o octobre 1768.

Voici, Monsieur, une lettre que je vous prie de faire passer à son adresse en l'affranchissant jusqu'à Pontarlier. C'est un remerciement au lieutenant Guyenet, qui

(1) Nous croyons devoir intercaler ici une lettre inédite de Rousseau à M. Boy de la Tour l'aîné, fils de Mme Boy de la Tour-Roguin. Cette lettre, dont l'original appartient à la Bibliothèque de Genève, qui l'a acquis en 1887 (ms. fr. 232), nous a été indiquée et communiquée par M. Th. Dufour. Nous lui exprimons notre vive reconnaissance de ce service, qui n'est pas le seul dont nous soyons redevables à son obligeance et à son érudition. La date a été en partie déchirée par le bris du cachet, et un employé de la maison Boy de la Tour a coté la lettre comme étant du 20 octobre 1768 : elle est très certainement du 10, puisque la cote indique qu'elle fut déjà « répondue le 21 octobre ».

s'est donné, pour la preuve de l'imposture de mon coquin (1), des soins qui méritent toute ma reconnaissance. Il vient de m'envoyer la déposition juridique du cabaretier Jeannet, que j'ai tout de suite envoyée à M. de Tonnerre et qui décide pleinement la question. Comme cela a dû occasionner quelques frais de justice, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien les faire rembourser sur les lieux à M. Guyenet, que j'en préviens : comme il ne m'en a fait aucune mention, j'ignore à quoi ils se montent, mais je suis certain qu'il y en doit avoir.

J'ai reçu des nouvelles de la chère maman qui m'ont fait le plus grand plaisir, et je compte avoir celui de le lui marquer moi-même au premier jour. Je finis à la hâte en vous embrassant, Monsieur, de tout mon cœur.

RENOU.

LETTRE IX

A Mme Delessert, née Boy de la Tour, rue Piset, à Lyon.

A Bourgoin, le 28 octobre 1768.

J'attendais aujourd'hui, chère Cousine, des nouvelles de madame votre mère et des vôtres, je lui en demandai mercredi. Je ne voulais qu'un mot : *Nous sommes arrivées heureusement;* je ne l'ai pas reçu; ce silence me donne une inquiétude que je vous prie de dissiper. J'ai le temps encore d'écrire ce mot par le courrier d'aujour-

(1) Thévenin. Voir lettre IV.

d'hui ; j'attends votre réponse dimanche ; si je ne la recevais pas, cela serait cruel. Mme Renou, qui partage mon inquiétude, me charge pour vous et pour la maman de plus de choses que le temps ne me permet d'en dire, et que votre amitié saura bien deviner.

LETTRE X

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Bourgoin, le 2 novembre 1768.

Votre petite lettre, ma belle Cousine, m'a tiré d'une cruelle inquiétude ; vous avez maintenant à me tirer d'une autre qui n'est qu'embarrassante. C'est au sujet de la robe qu'attend Mme Renou. Elle n'en a point du tout pour l'hiver; il lui en faut absolument une, et je n'ose l'en pourvoir dans l'attente de celle que monsieur votre frère nous fait espérer, de peur de faire la même emplette à double. Il s'agirait donc de savoir avec certitude si cette robe doit venir en effet oui ou non, et si c'est oui, de savoir quand, de façon qu'on y puisse compter : car j'ai peur que ma pauvre femme ne croie à la fin que je cherche des défaites, puisqu'il ne manque pas à Lyon de personnes de son âge et de son état, et qu'il est difficile de croire qu'il ne s'y trouve pas une seule robe qui leur convienne. Je sens, et j'en conviens avec honte, que j'ai très indiscrètement accablé M. Boy de la Tour de mes éternelles commissions ; car enfin, quoique fils de mon amie et frère de ma Cousine, il n'est pourtant pas encore mon Cousin, et cela étant, je suis, moi, très indiscret ; mais

assurez-le, je vous prie, qu'il aura moins à se plaindre de mon importunité dans la suite. Je le supplie seulement de vouloir bien me tirer d'embarras de manière ou d'autre encore cette fois.

Je plains la maman, si elle est encore à sa campagne, car elle y a un bien terrible temps. Mille remerciements à M. Delessert de la bonté qu'il a eue de vous permettre de venir exercer les œuvres de miséricorde; c'est un bon exemple qu'il devrait imiter. Recevez les plus tendres bonjours de deux cœurs qui vous aiment.

RENOU.

LETTRE XI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

[Bourgoin,] 9 janvier [1769].

Que votre lettre, Cousine, nous a fait de bien à tous deux! Mais quels secours? Quoi? Tout est inutile et je n'en veux point (1); mais mon cœur, ce cœur qui vous aime, chères amies, me tente et me pousse violemment. Toutefois rien ne presse encore, attendons; vous aurez de mes nouvelles dans peu (2).

(1) Allusion à l'offre qu'on lui faisait des soins du docteur Tissot, le célèbre médecin de Lausanne. (Voir le billet du 6 janvier 1769 à Mme Boy de la Tour, ROTHSCHILD, p. 170.) Dans le courant de ce même mois de janvier, Rousseau écrivit au docteur Tissot pour le consulter. (Voir Ch. EYNARD, *Essai sur la vie de Tissot,* 1839, p. 181, — où l'on donne par erreur la date de janvier 1768.)

(2) Rousseau a fait dans la partie blanche de la page une petite tache d'encre, et s'en est excusé en écrivant à côté : *inadvertance.*

LETTRE XII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

[Bourgoin,] ce 13 janvier [1769].

Je suis mieux, chère Cousine, je me hâte de vous le dire : cependant la fièvre et l'oppression continuent; mais l'enflure est diminuée et les nuits sont plus tranquilles (1). Mais ma femme est à plat de lit et ma chambre est un hôpital. Je vois que réellement l'air de ce lieu nous est funeste à l'un et à l'autre, et je suis entièrement déterminé, n'ayant aucune nouvelle du Prince, à aller habiter une maison vide où l'on me prépare un petit logement, non dans celle à mi-côte dont je vous avais parlé, mais tout à fait sur la hauteur, à une lieue d'ici, dans un air très vif et très sain. Je compte déloger sitôt que mon appartement sera prêt et que ma femme pourra souffrir le transport. J'aurais bien des petites provisions à faire, mais il m'est impossible à présent d'entrer dans ces détails par écrit. J'en donnerai l'embarras ou plutôt le plaisir à la bonne maman ou à vous sitôt qu'il me sera possible. Quant à présent, il faut poser la plume. Bonjour, mon excellente amie, et de la part de la pauvre malade.

(1) Voir, sur cette indisposition et celle de Thérèse, la lettre de Rousseau à DuPeyrou, du 12 janvier 1769.

LETTRE XIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Monquin, le 3 mars 1769.

Que vous êtes aimable, ma bonne et belle Cousine, de songer un peu à vos pauvres ermites, qui méritent bien quelques souvenirs de votre part pour tous ceux que vous nourrissez dans leurs cœurs! Vous avez raison de croire que les soins de l'amitié sont pour moi les meilleurs remèdes. Aussi je vous trouve un très bon médecin, et vous avez dans Mme Renou un très bon substitut qui remplit bien tout ce que vous espérez d'elle.

Je commence à m'apercevoir très sensiblement du changement d'air, et quoique mon estomac ne soit pas désenflé, que les côtes soient toujours soulevées, et qu'il me reste toujours une oppression très incommode, je me trouve de jour en jour mieux qu'à Bourgoin, et quelques promenades que j'ai faites avec succès me font juger qu'en reprenant mon habitude ambulante quand le temps me le permettra, je me retrouverai dans un état supportable, en attendant mieux. Ce qui contribue beaucoup, je vous jure, à mon bien-être actuel est de pouvoir compter sur le vôtre, et de voir que tout va bien de votre côté.

Continuez, chère Cousine, à bien choyer mon futur petit Cousin et sa jolie nourrice; donnez-moi souvent des nouvelles de l'une et de l'autre, de celles de la très bonne maman, et généralement de tout ce qui vous intéresse, sachant bien que rien de ce qui vous est cher ne peut

m'être indifférent, et recevez les tendres bonjours de deux amis sincères et vrais, qui vous ont donné leurs cœurs parce qu'ils ont senti tout le prix du vôtre.

LETTRE XIV

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

[Monquin,] ce 6 juin 1769.

Il était bien juste, chère Cousine, que l'heureux événement que j'apprends me donnât un plaisir proportionné à l'inquiétude que m'a causé son attente (1). Vous remplissez trop bien les devoirs de mère pour ne les pas avoir tous à remplir, et le fils que Dieu vous donne est la récompense des soins maternels que vous avez rendus à sa sœur. Ma chère amie, c'est par vous, c'est pour vous, que mon cœur s'épanouit quelquefois encore à la joie, et cette joie est pure comme l'amie qui me la fait sentir. Dites à M. Delessert que je prends une part bien sincère à la sienne et que c'en serait une bien vive pour moi de vous en féliciter tous deux de plus près. La maman ne me parle point de sa santé, cela me fait espérer qu'elle est bonne. Remerciez-la, je vous prie, du bien qu'elle m'a fait, ainsi que monsieur votre frère; car j'ai reçu leurs deux lettres en même temps. Adieu, chère Cousine, choyez bien mon petit Cousin et sa belle nourrice. Ne vous fatiguez pas sitôt à m'écrire, mais quand je pourrai voir un mot de vous, j'en serai transporté.

(1) La naissance de Jules-Jean-Jacques Delessert.

Mme Renou embrasse mille fois de tout son cœur les deux petits bambins et leur maman. Depuis que nous avons reçu l'heureuse nouvelle, elle me parle du nouveau-né aussi souvent que vous le caressez.

LETTRE XV

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Monquin, le 3 août 1769 (1).

Quand votre maman, chère Cousine, ne vous aurait pas dit, avec la raison de mon prompt départ, mon regret de l'exécuter sans vous voir, vous l'auriez deviné, je m'assure, et votre cœur vous l'aurait dit. Mais elle a dû vous dire de plus que l'espoir d'un prochain dédommagement me rendait cette privation moins coûteuse. Je me console donc dans l'idée de vous revoir bientôt au milieu de toute votre famille goûter dans vos chers nourrissons le prix de vos soins; en attendant, je vous reproche de n'en avoir pas assez de leur nourrice, et je vous apprends qu'on ne doit point, dans le cas où vous êtes, écrire quand on est fatiguée; parce qu'il ne faut point servir ses amis aux dépens de ses enfants.

Comme je ne doute point qu'en ce moment M. Delessert ne soit de retour auprès de vous en bonne santé,

(1) Entre cette lettre et la précédente avait eu lieu un voyage que Rousseau fit à Nevers pour aller saluer le prince de Conti, qui faisait une cure à Pougues. Il repartit de Nevers le 22 juillet pour Lyon, où il vit ses amis, puis pour Monquin, où il avait laissé Mme Renou. (Voir lettre à DuPeyrou, du 22 juillet 1769.)

je vous en félicite l'un et l'autre, et je vous prie de lui faire agréer mes compliments. Je vous remercierais l'un et l'autre de votre bonne hospitalité, si le motif qui l'inspire n'était au-dessus des remerciements. J'ai aussi des excuses à vous faire de l'air familier avec lequel Mme Renou, sachant que j'étais chez vous et m'y croyant encore, vous a adressé une lettre pour moi. Elle vous dit ici mille choses tendres; je l'ai trouvée en bonne santé, et nous désirons l'un et l'autre de vous retrouver bientôt de même. *Amen.*

LETTRE XVI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour,
rue Piset, Lyon.

A Monquin, le 25 octobre 1769.

Je ne vous remerciai point, chère Cousine, de l'envoi de l'épinette en la recevant, parce que n'ayant pas encore votre lettre, j'ignorais que ce fût vous qui aviez pris la peine de me la procurer. A la réception de votre lettre, j'étais occupé autour de ma pauvre femme qui, le soir même que l'épinette arriva, tomba grièvement malade d'une courbature avec une grande fièvre et d'insupportables douleurs dans tous les membres. Le mal a été violent, mais court; je n'y ai rien fait que d'empêcher que le grand et l'unique médecin ne fût contrarié dans ses opérations. Elle est aujourd'hui sans fièvre et sans douleurs. Elle reprend même le sommeil, et il ne lui reste de sa maladie qu'un peu de faiblesse d'estomac, dont j'es-

père qu'un bon régime et de la germandrée en infusion, que je lui fais prendre, la délivreront promptement.

Je suis bien aise de n'apprendre le dérangement de votre petite qu'avec son rétablissement. Elle me paraît constituée de manière que sa vigueur et sa santé vous donneront plus d'embarras que ses incommodités. Sur ce que vous me marquez et sur ce que j'ai vu, je compte que son frère ne sera pas d'un moins bon tempérament, et voilà déjà l'un des grands avantages d'avoir nourri ses enfants soi-même. J'espère que l'accident de monsieur votre beau-frère n'aura pas de suite, que le cher mari est de retour près de vous, et que la maman, bientôt de retour de sa campagne, achèvera de vous ramener tout ce qui vous est cher; dans votre famille, s'entend; encore ceci n'est-il pas bien juste, car enfin les cousins d'adoption sont bien aussi des espèces de parents pour le moins.

L'épinette est arrivée en assez bon état et me paraît fort bonne. Je compte qu'elle me fera grand bien cet hiver, à quoi contribuera beaucoup de penser à la main qui me l'a procurée. Puisque vous faites si bien et de si bon cœur mes commissions, j'ai grande envie de ne vous en pas tenir quitte, et surtout pendant le séjour de la maman à sa campagne. Reste à savoir si vous pouvez faire vous-même celle dont j'aurais maintenant à vous charger et qui n'est guère une commission de femme : car j'ai déjà donné trop de tracas à monsieur votre frère, et je ne veux absolument plus l'en accabler.

Il s'agit d'une fourniture de beau papier bien battu et fort, de trois ou quatre feuilles de beau carton fort et bien battu, de trois ou quatre feuilles de beau papier bleu, d'autant de papier rouge. Le tout destiné à placer et coller des plantes que j'ai apportées de Pila pour les envoyer à

Mme la duchesse de Portland en bon état (1). La grandeur du papier et du carton n'importe pas, parce que je couperai l'un et l'autre sur la grandeur de la boîte que je ferai faire. Le papier de couleur est pour faire ressortir les plantes à fleurs blanches sur un fond d'une autre couleur. J'estime que le papier blanc et fort dont on enveloppe les étoffes de soie serait assez mon affaire, et qu'une trentaine de feuilles à peu près de la grandeur de celle-ci toute ouverte me pourraient suffire. J'ai pensé, pour diminuer un peu à mes yeux mon indiscrétion, qu'en faisant venir le papetier qui sert votre maison et lui lisant mon article, il comprendrait suffisamment de lui-même ce que je demande, et pourrait vous envoyer la petite fourniture toute arrangée; en ce cas, vous auriez la bonté de la faire porter au carrosse de Grenoble à l'adresse du sieur La Tour, ou bien je pourrais vous envoyer chez vous la coquetière de Bourgoin, et en ce dernier cas Mme Renou vous supplierait de joindre à l'envoi de la cotonne pour deux tabliers dont elle a grand besoin. Chère Cousine, je sais combien les commissions sont choses désagréables à recevoir et même à donner. J'ai même été témoin du désagrément qu'elles vous donnent; et j'avoue que si l'amitié ne fait pas mon excuse, je suis inexcusable auprès de vous.

Bonjour, mon aimable amie, ne m'oubliez pas, je vous supplie, auprès de M. Delessert, s'il est, comme je l'espère, de retour auprès de vous. Je salue tout ce qui vous est cher. Mme Renou vous embrasse de tout son cœur.

(1) Rousseau, pendant son séjour en Angleterre, herborisait avec la jeune et jolie duchesse de Portland (fille du duc de Devonshire). Ils restèrent en relations épistolaires : leurs lettres ne parlaient guère que de botanique.

Embrassez la chère maman de la part de l'un et de l'autre. Je compte lui écrire au premier jour.

LETTRE XVII

Madame Delessert, née Boy de la Tour, rue Piset, Lyon.

A Monquin, le 3 novembre 1769.

Vous ne doutez pas avec quel plaisir, chère Cousine, j'apprends toutes les bonnes nouvelles que vous me donnez de tout ce qui vous touche. Aussi ne me presserais-[je] pas tant de vous le dire, si je n'avais à vous donner en même temps les éclaircissements que vous me demandez sur les importunes commissions dont vous ne vous lassez point, et qui sont aussitôt faites que dites. Puisque le papier est acheté, je le prendrai; il ne sera pas de trop, et vaudra peut-être mieux pour l'usage que j'en veux faire que celui qu'on m'a envoyé. A l'égard de l'envoi, il faudra le suspendre encore quelque temps jusqu'à ce que je voie si je puis vous envoyer une coquetière en droiture. Si d'ici à quinze jours il ne vous en vient point, vous pourrez, chère Cousine, l'adresser par le carrosse ou autre voie *A M. Périal, directeur des Postes, pour faire passer à M. Renou, à Bourgoin.* Trois aunes et demie de cotonne ne suffisent pas pour deux grands tabliers; il en faut cinq aunes et demie, que vous pourrez envoyer en même temps par la même.

Mme Renou est, grâce au Ciel, tout à fait rétablie. Tout bien considéré, je crois qu'une attaque de néphrétique, et qui n'a pas été la première en sa vie, a eu grande

part à sa dernière maladie. Le mot d'aider la nature est assurément fort beau. C'est dommage qu'il soit ridicule. Car pour savoir et pouvoir aider la nature, il faudrait connaître à fond sa constitution, sa marche, ses forces, etc. Je me suis aidé quinze ans de tous ces aideurs de nature, et j'étais toujours mourant. En disant l'aider, ils la détruisaient. Depuis que je lui ai remis le soin d'elle-même, elle a repris courage; j'ai repris des forces, et je me trouve infiniment mieux. Nous avons fait souvent depuis quatorze ans de grandes maladies tant ma femme que moi : nous n'avons rien fait que prendre patience, et nous sommes guéris très promptement... Une fois nous mourrons sans doute : croyez-vous, Cousine, que les aideurs de nature empêchent de mourir? Tout ce qu'on gagne avec eux, même en guérissant, c'est de faire des maladies de six mois qui sans eux sont de six jours. Vous avez dans votre famille le sage Roguin qui n'aide point la nature, et qui s'en trouve, ce me semble, assez bien. Vous m'alléguez la germandrée : en cela vous avez raison. C'est une inconséquence, mais sans conséquence. Quand on veut savoir guérir, il faut commencer par savoir être malade. Faute de cet art, on a quelquefois besoin d'aide qui drogue l'esprit sans faire ni bien ni mal au corps. Voilà à quoi peut servir quelquefois la germandrée ou autre bénigne herbe qui fait bien parce qu'elle ne fait rien. Ma femme approche d'un temps critique, où les incommodités sont plus fréquentes qu'en d'autres temps. Je lui ai conseillé la continuation d'un exercice modéré, parce que j'ai remarqué que les paysannes qui en font ne sont presque point malades à ce passage, et que les femmes de ville qui n'en font point le sont quelquefois beaucoup. Si c'est là ce que vous appelez aider la nature, je suis d'accord avec vous :

mais à cela près, je croirai toujours, ne vous en déplaise, que l'homme ignorant et présomptueux qui se mêle d'agir contrarie très souvent la nature, et que l'homme sensé qui s'en rapporte à elle seule ne la contrarie jamais.

Je suis peiné de ce que vous me marquez au sujet de l'état où est arrivée l'épinette. Ou vous m'avez interprété trop sévèrement, ou je me suis bien mal exprimé. Elle est arrivée non pas en fort bon état, parce que cela n'était pas possible, mais en assez bon état, et aussi bon qu'il était possible après un pareil transport. Si vous avez grondé le pauvre homme qui l'a portée, je vous prie instamment de le faire revenir, de lui dire que je suis un sot, que je me suis plaint à tort, que réellement j'ai eu lieu d'être content de l'état où l'épinette est arrivée, et de lui donner pour mon compte encore vingt-quatre sols en réparation de l'injustice que je lui ai faite; d'autant plus qu'au lieu de trente sols, il n'en a demandé que 24 pour boire, et que je ne lui ai donné que ce qu'il a dit lui avoir été promis. Ce n'est qu'en se permettant les petites injustices qu'on s'endurcit sur les grandes; je n'ai point encore acquis cet endurcissement et je ne veux pas commencer si tard.

Je compte, chère Cousine, vous envoyer une coquetière qui partira d'ici mardi et à qui vous pourrez remettre le paquet. Si vous avez maintenant M. Delessert de retour, comme je l'espère, ne m'oubliez pas auprès de lui. Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Vous connaissez, chère Cousine, les sentiments de votre ami.

LETTRE XVIII (1)

A Madame Delessert.

A Monquin, { Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes. } 17—70
2

Chère Cousine, l'horrible temps qu'il fait et la neige qui menace de nous ensevelir vont reculer encore, à mon grand regret, le plaisir d'embrasser la chère Cousine et sa bonne maman. Cela me fait prendre le parti de vous adresser la lettre ci-jointe pour ma bonne vieille tante (2),

(1) L'original de cette lettre fut donné à M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, après la publication de l'*Éloge de Benjamin Delessert* (1850). M. A. Flourens, son fils, nous a gracieusement permis de vérifier l'exactitude de notre copie.

(2) On sait combien Rousseau était bienfaisant; l'on connaît, en particulier, sa généreuse sollicitude pour sa vieille tante Suzon, qui lui avait tenu lieu de mère et dont il parle avec tant de charme au début des *Confessions*. Elle devint plus tard Mme Goncerut et vivait à Nyon. Jean-Jacques lui servait une pension qui assura le repos de sa vieillesse. La lettre à sa tante jointe à cette lettre-ci a été imprimée dans la *Correspondance de Rousseau,* à la date du 9 février 1770. Il reviendra plusieurs fois, en termes touchants, sur ce sujet de la pension, qui lui tenait si fort à cœur. Citons à ce propos le passage suivant de l'appendice aux *Confessions de J.-J. Rousseau* (éd. de Rousseau, en 22 vol, in-8°, 1819), p. 46 : « C'est encore Dussaulx qui nous apprend que Rousseau a secrètement fait du bien et par delà ses moyens, et il s'appuie du témoignage de M. de Saint-Germain qui ne l'a point flatté. Je l'ai vu, écrivait ce dernier, malade du mal d'autrui et se privant du nécessaire pour soulager les malheureux. Remarquons que ce témoignage de M. de Saint-Germain se rapporte au temps où la situation de l'auteur d'*Émile* était plus précaire et ses ressources plus bornées. Il n'était pas besoin d'ailleurs de ce témoignage. Partout où il a habité, il a laissé de sa bienfaisance des souvenirs, qui ont subsisté longtemps encore après



SADAG, Grav. et Impr.

MADELEINE CATHERINE DELESSERT
née Boy de la Tour
1747-1816
D'après un portrait peint par C. Steuben
(Propriété de M. M. Boy de la Tour)

que je voudrais tranquilliser, en attendant que vous ayez la bonté de m'aider à lui faire avancer l'année de sa petite pension, qui n'a cependant pas encore commencé de courir. Mon premier soin en recevant l'avis de la pension du roi d'Angleterre fut de lui en faire cette petite part : l'une et l'autre couraient en même temps; mais avant que j'eusse rien touché, je lui fis avancer la première année, et j'ai continué de même les deux suivantes, mais après avoir renoncé à ma pension, dont je n'ai reçu qu'une seule année. Je vous avoue que, me voyant bientôt au bout de mon argent comptant, et sur mes vieux jours réduit pour toutes ressources, en comptant ce qui est dans les mains de monsieur votre frère, à six cents francs de rente, dont deux cents sont très mal assurés, je ne m'aviserais pas, quelque attachement que j'aie pour ma tante, de lui faire aujourd'hui cette pension; mais puisqu'elle l'a, je ne me résoudrai jamais non plus à affliger sa vieillesse par cette privation, et je suis bien déterminé à me priver plutôt moi-même du nécessaire pour la lui continuer jusqu'à la fin de ses jours ou des miens. Cependant, il ne m'est pas possible et je ne veux pas aussi me laisser forcer d'accélérer ces paiements jusqu'à payer

lui, et en plus d'un écrit on en a rapporté de nombreux exemples. Un des plus remarquables est sans doute celui-ci : Rousseau n'eut pas plus tôt accepté, en mars 1767, la pension du roi d'Angleterre, qu'il songea à en faire profiter une tante qui l'avait soigné dans son enfance. Il lui en assura une à partir du commencement de 1767; et quoique dès l'année suivante il eût volontairement cessé de recevoir la sienne, celle de sa tante n'en fut pas moins régulièrement acquittée. Il lui écrivit en 1770 tout exprès pour lui en assurer en tout événement la continuation, et une de ses lettres à Mme Delessert* témoigne qu'en 1773, il satisfaisait encore religieusement au devoir qu'à cet égard il s'était imposé. »

* Voir, dans les *Lettres élémentaires*, la lettre VII, sur les arbres fruitiers [cette lettre est en réalité de 1774].

deux années dans une, et je ne trouve pas raisonnable à elle de se plaindre du retard des paiements, tandis que l'année payée d'avance n'est pas encore écoulée. Nous mettrons cette affaire en règle quand j'aurai le plaisir de vous voir. En attendant, faites-moi, si vous en avez l'occasion, celui de lui faire passer ma lettre afin qu'elle prenne encore un peu de patience jusqu'à ce que je sois près de vous.

Sitôt que vous verrez le temps passable et les chemins un peu rétablis, vous pourrez, sans autre avis de ma part, envoyer chercher l'épinette, et nous conviendrons du reste par celui qui la viendra chercher.

Pardon, Cousine, du désordre de ma lettre; il m'en coûte extrêmement d'écrire, et l'on me force d'écrire continuellement. Je devrais, je voudrais écrire aussi à la bonne maman; mais votre intime union et mon attachement pour toutes deux ne me laissent pas même imaginer de vous séparer, et je pense qu'écrire à l'une est écrire aussi à l'autre. Recevez donc en commun mes plus tendres embrassements et faites agréer, je vous prie, mes salutations à messieurs Delessert.

LETTRE XIX

A Madame Boy de la Tour, née Roguin, rue la Font, Lyon.

A Monquin,	Pauvres aveugles que nous sommes! Ciel, démasque les imposteurs, Et force leurs barbares cœurs A s'ouvrir aux regards des hommes.	17—70 2

Je reconnais les soins et le zèle ordinaires de la chère Cousine et de sa bonne maman, et je m'en prévaux sans

scrupule. Puisque l'expédient de la chaise pour nous et de la voiture pour notre bagage est praticable, je m'y tiens par préférence, vu qu'il y a pour la messagerie l'embarras de faire retenir nos places à Grenoble et de descendre avec notre bagage à Bourgoin pour nous trouver au passage du carrosse. A l'égard des fariniers, outre que ce serait un autre embarras de descendre d'ici nos malles l'une après l'autre, je veux éviter autant qu'il se peut aux honnêtes gens de cette ville d'avoir rien à démêler avec un coquin tel que moi. Je comprends qu'il en coûtera davantage; mais passe pour cela. Je n'ai jamais mis le prix de l'argent dans les plaisirs qu'il procure et que je ne connais pas, mais bien dans la peine qu'il épargne et qui me coûte chaque jour plus. Je pense qu'il conviendra d'envoyer le chariot quelques jours à l'avance pour avoir moins d'embarras à la fois; et pour savoir exactement à quoi m'en tenir, vous voudrez bien me marquer si je puis garder une malle ou deux pour les charger derrière la chaise ou s'il faut tout envoyer par le chariot.

Vous ne doutez pas, je l'espère, du plaisir que je sens à me rapprocher de vous et de la maman : mais c'est sans doute par plaisanterie que vous me proposez en cette saison la récréation de Fourvières en sortant de Monquin. Bien obligé, belle Cousine, de la bonne hospitalité, mais je n'en abuserai pas.

Je sens ce qu'il y a d'obligeant et d'honnête dans le retard d'envoyer chercher l'épinette. J'accepte ce retard, qui ne préjudicie à rien. Je vous écrirai quand il sera temps de l'envoyer chercher, et cela signifiera que je suis prêt, ou à peu près, pour l'envoi de la charrette. Malheureusement, nos tracas quoique petits nous effarouchent, vu que nous sommes tous deux assez mal hypothéqués.

Ma femme a surtout un rhumatisme à l'épaule et au bras droit qui la fait extrêmement souffrir; j'ai aussi mes misères, et tout cela ne rend pas alerte pour agir. Il faut prendre patience et faire comme on pourra.

Permettez-moi quelques douceurs en retour des vôtres. Voilà trois pots de confiture de Montpellier dont vous voudrez bien donner le choix à la bonne maman. A l'égard de l'impair, s'il vous embarrasse, nous le mangerons ensemble chez elle ou chez vous.

Voilà les misérables restes d'un jambon de la façon de notre ménagère, que les souris trouvaient assez bon. Je souhaite que, sur le peu qu'elles ont laissé, leur goût soit confirmé par les vôtres. Voilà aussi le panier aux confitures et au vin d'Espagne, qu'elle a imaginé de lester avec des pommes afin que le vent ne l'emportât pas.

Si vous avez la commodité de me faire acheter avant le départ de la messagère quelques aunes de toile cirée pour envelopper mon herbier et deux ou trois autres malles, je vous serai obligé de vouloir bien me les envoyer par elle à son retour. Sinon, il suffira de me les envoyer par celui qui viendra chercher l'épinette et qui ne sera chargé de rien en venant. Mes remerciements et compliments à MM. Delessert. Nous saluons et embrassons conjointement ma belle Cousine et sa bonne maman.

J.-J. ROUSSEAU.

Je signe afin que vous connaissiez sous quel nom vous devez désormais m'écrire (1).

(1) Il avait repris son vrai nom. Voir, dans la *Correspondance*, la lettre du 12 août 1769 à « Madame Rousseau ».

LETTRE XX

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, rue Piset, à Lyon.

A Monquin, { Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes. } 17 — 3 — 70 (1).

Je vous l'ai déjà dit, Cousine, et je vous le confirme, si votre cœur me trompe, il me trompe bien; car je ne m'en suis jamais défié un seul moment. Je n'ai jamais cessé de compter sur votre bienveillance; vous avez toujours eu et vous aurez toujours toute la mienne et quelque chose de plus; mon attachement vous est commun avec votre excellente mère, et je me crois aussi bien voulu d'elle que de vous. Voilà, chère Cousine, la vérité telle que le Ciel la lit dans mon cœur. Quant à l'amitié et à l'étendue que je donne au sens de ce mot si grand, si sacré pour moi, c'est une autre affaire. Elle donne de trop grands droits, elle impose de trop grands devoirs pour qu'un infortuné, victime des noirs complots des puissants et des méchants, doive espérer et même désirer que ceux qu'il affectionne osent remplir ces devoirs auprès de lui. Si cela arrivait, je serais le premier à les en détourner, de peur de les impliquer dans mes misères et de les leur voir augmenter en les partageant. Mais c'est un danger auquel je n'ai pas peur que personne s'expose, et tous ceux qui s'empres-

(1) Cette lettre doit être des premiers jours de mars, puisque le 9 il annonce le renvoi de l'épinette. (Voir lettre du 7 mars à Mme Boy de la Tour, Rothschild, p. 211.)

sent autour de moi savent trop bien ce qu'ils font pour que je m'alarme pour eux. Si j'ai quelque ami sur la terre, j'ai dans ma situation la marque simple et sûre pour le reconnaître. Je ne cherche à la trouver dans personne, mais je n'appellerai jamais mes amis ceux en qui je ne la trouverai pas. Encore une fois, je ne désire et n'attends plus aucune assistance humaine. Je crois même n'en avoir pas besoin : mon innocence et ma vertu me suffisent, avec les soins tardifs, mais sûrs de la Providence, dont je ne désespérerai jamais. On a toujours beau jeu pour savoir ce que je pense, car tandis que tous les cœurs s'enveloppent à mes yeux de ténèbres, le mien, transparent comme le cristal, ne saurait où cacher aucun de ses sentiments. Vous venez, Cousine, d'en avoir la preuve. J'irai plus loin. Je ne doute point que vous ne soyez l'une et l'autre dupes de gens aussi rusés que méchants, qui, pour comble de scélératesse, savent couvrir leur haine infernale du vernis de la générosité. Je doute encore moins que vous ne versiez un jour sur votre erreur des larmes amères. Quand je verrai donc que vous me trompez, j'en conclurai qu'on vous trompe ; je gémirai sur moi, je vous plaindrai, et ne vous en aimerai pas moins.

Voilà mes sentiments pour le reste de ma vie, à moins que, par une révolution difficile à prévoir, votre cœur ne vienne enfin à s'ouvrir au mien ; alors nous retrouverons avec un plaisir égal, moi mon amie, vous votre ami, dont vous vous honorerez un jour. Je vous salue, chère Cousine, avec la plus tendre affection.

Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Nous sommes en peine l'un et l'autre de cette vilaine coqueluche, et encore plus de l'inquiétude qu'elle va vous donner. La lettre du papa n'exige point de réponse pressée,

je pourrai la faire auprès de vous. Dans quinze jours au plus tard, si le temps se remet, vous pourrez envoyer chercher l'épinette.

LETTRE XXI

A Madame Delessert, née Roguin (sic), à Lyon.

Monquin,
Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.
17 $\frac{9}{3}$ 70

Voici, chère Cousine, l'épinette, qui n'est pas, à la vérité, aussi bien emplumée qu'elle est venue, mais à cela près en aussi bon état. Je ne vous renvoie pas les plumes de corbeaux, non que je les aie employées, mais parce qu'il a plu aux rats de les manger.

J'accepte, et avec le plus vrai plaisir, vos bons soins pour la chambre à votre voisinage, supposant qu'elle est commode, surtout un peu gaie, et qu'il y a deux lits, car cela est d'absolue nécessité. Vous pouvez la retenir pour le commencement de la semaine qui suivra la prochaine, et en conséquence nous tiendrons prêt notre petit bagage pour qu'il puisse être chargé le samedi 17, si la charrette arrive ce jour-là, ou quelqu'un des premiers jours suivants, vous priant de me donner avis par la poste du jour précis où elle arrivera. Nous pourrons partir deux, trois ou quatre jours après, si vous avez la bonté d'envoyer la chaise.

Adieu, chère Cousine, je finis à la hâte à cause que votre messager compte aller encore aujourd'hui à Do-

marin. Je vous sais très mauvais gré de ne m'avoir pas dit un mot de la petite. Je m'inquiète de vos inquiétudes, et si vous n'en avez plus, il n'est pas bien de m'en laisser. Ma femme est absente à ce moment. Elle sera fort aise ainsi que moi de voir hâter celui de nous rapprocher de vous.

[En marge :] Il faudra que le panier aux pommes soit un peu grand, car nous en avons encore beaucoup.

LETTRE XXII

A Madame Boy de la Tour, née Roguin, à Lyon.

Monquin,

Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.

14
17 — 70
3

L'état des chemins ne permet pas encore d'espérer avec certitude que la charrette puisse passer samedi; d'ailleurs, bien des traîneries de ma femme nous empêcheraient d'être assez prêts pour ce jour-là. Ainsi j'opine que la charrette ne vienne que lundi 19 et la chaise le surlendemain. Nous attendrons l'une et l'autre conformément à cet arrangement. Je n'ajouterai rien, bonne maman, à ces deux mots écrits à la hâte, sinon que n'ayant jamais su résister aux caresses, je me sens attendri jusqu'au fond du cœur par les vôtres et celles de ma Cousine. Le petit souvenir de ma jolie Tante ne laisse pas aussi de me chatouiller : mais je vous sais très mauvais gré de songer si peu à me donner un Oncle.

Je serai forcé de laisser ici vingt à trente bouteilles de

vin qui est fort bon, quoique louche. Ne verriez-vous point quelque moyen praticable de le transporter?

Ma femme vous dit mille choses, et je vous assure que sa reconnaissance et la mienne répondent bien à votre empressement.

LETTRE XXIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

Monquin,
Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.
17 $\frac{26}{3}$ 70

J'ai reçu, chère Cousine, à la fois vos deux lettres, dont l'une est sans date, ce qui ne me laisse juger que par conjecture de celle qui est la dernière en ordre. Je partage assurément l'empressement que vous avez de me voir arriver, mais comme j'ai appris à ne pas régler sur mes désirs la mesure des possibles, et que je suis certain de l'impossibilité totale qu'une voiture parvienne ici dans l'état où sont nos chemins, je ne puis souscrire à des arrangements qui mettraient et charrette et chaise et vous et moi dans les plus désagréables embarras. Nos chemins sont creux et comblés à tel point, qu'à trois cents pas d'ici l'on y trouve quinze à vingt pieds de neige, et les terres à droite et à gauche sont tellement détrempées, que dix paires de bœufs n'y feraient pas faire dix pas à une voiture. Le bois manque à Bourgoin, les paysans de mes environs ont du blé à vendre et grand besoin d'argent; cependant rien ne passe, ni chariot, ni cheval, rien ne peut passer que les piétons, avec beaucoup de peine,

en prenant un autre sentier. N'allez donc pas vous mettre dans l'esprit que vos voituriers, quelque intelligents et zélés qu'ils puissent être, pourront passer en s'aidant l'un l'autre et en prenant des renforts dans le pays. Cela est totalement impossible, et il faudra, comme qu'ils fassent, qu'ils s'en retournent comme ils seront venus. Malheureusement, une bise froide qui s'obstine depuis trois semaines me laisse peu d'espoir de voir sitôt fondre la neige; il n'y a que des pluies et des vents chauds qui puissent opérer cet effet. Il faut forcément les attendre, et faire en attendant comme on pourra; sitôt que les chemins commenceront à devenir praticables, je serai exact à vous le mander. Jusque là vos soins et les miens seraient inutiles, et quoi que nous fassions, je ne saurais démarrer.

Je dois vous avertir d'une autre chose encore : c'est que vous ne me donnez pas assez de temps pour vous répondre. Je suis sur une montagne où, quoique à une lieue seulement de Bourgoin, cela fait une différence souvent de trois ou quatre jours, vu la difficulté des chemins, surtout en hiver, vu que la poste arrive trop tard pour que je puisse envoyer chercher mes lettres le même jour par des femmes ou filles qui ne veulent pas se mettre à la nuit dans ces chemins affreux, vu qu'il m'est trop onéreux et même impossible d'envoyer exactement à chaque courrier, sans prévoir qu'il doive rien m'arriver pour cet ordinaire, et de renvoyer un autre exprès porter ma réponse; enfin tous ces inconvénients mettent souvent un intervalle de plusieurs jours entre l'arrivée d'une lettre et la possibilité de ma réponse; je vous prie donc de faire entrer cette considération dans le temps que vous me laissez pour vous répondre et qui ne doit pas être calculé comme si j'étais à Bourgoin.

Grand merci de votre cahier de musique. Il m'est d'une grande ressource pour prendre patience, mais l'épinette y manque bien pour ce moment-ci. La musique, comme vous dites fort bien, ne réchauffe pas ma chambre, mais heureusement le bois ne me manque pas encore, et j'ai même eu de quoi en faire quelque petite part à mes voisins, que la neige qui les a surpris quand ils ne l'attendaient plus a mis hors d'état d'aller au bois. Mes autres provisions sont à la vérité tout à fait à leur fin : nous n'aurons vraisemblablement point de vin à emporter, et nous n'avons plus de farine que pour une petite fournée. Eh bien! que s'ensuit-il de là? que les choses impossibles cesseront de l'être pour me tirer d'embarras? Non, belle dame, il s'ensuit tout autre chose : c'est qu'il est inutile de regimber contre la nécessité. C'est une philosophie que j'ai eu le temps d'apprendre et qui, je l'avoue, est plus à mon usage qu'au vôtre, mais qui, plus ou moins, est la leçon de tous les mortels. Nous vous saluons, chère Cousine, l'un et l'autre de tout notre cœur.

Je suis bien sensible à la bonté qu'a la maman de vouloir bien envoyer son domestique : mais je ne vois point que cela soit nécessaire.

LETTRE XXIV

A Madame Delessert.

A Monquin,
Pauvres aveugles que nous sommes!
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes.
17 2/4 70

J'espère enfin, chère Cousine, avoir les chemins assez libres pour aller faire mes Pâques avec vous; la neige a

fondu dans la campagne, et la pluie qui se prépare me promet de la fondre aussi bientôt dans nos chemins creux. Sur cette attente, je vous propose de vouloir bien envoyer les voitures la semaine prochaine et de faire en sorte qu'elles viennent nous prendre, nous et notre petit bagage, le mardi 10 de ce mois dans la matinée, afin que nous puissions aller coucher à Lyon le même jour, ce qui me paraît cependant assez difficile. J'ai été assez malade ces jours derniers pour ne pouvoir aller visiter les chemins moi-même, et c'est en vain que je compterais de la part de personne sur un mot de vérité; mais tout me fait présumer que le jour marqué les voitures trouveront le passage libre et praticable soit par le chemin, soit par les terres. Ainsi, si d'ici-là nous n'avons plus de lettres l'un de l'autre, je tiendrai cet arrangement pour déterminé et je me tiendrai prêt pour le jour ci-dessus.

On m'offre ici des voitures de toute espèce et à choisir tant pour nous que pour notre bagage; on me presse même jusqu'à l'importunité pour les accepter. Mais outre que cette acceptation d'offres d'ailleurs très obligeantes a bien aussi ses incommodités, dans la concurrence de deux personnes qui ne sont pas trop bien ensemble, je ne saurais préférer l'une sans offenser l'autre, et comme vous savez, je n'ai pas besoin d'augmenter le nombre de mes ennemis. Ainsi je conclus à m'en tenir à notre arrangement. Adieu, chère Cousine; dans ma situation l'on ne doit jamais répondre de ce qu'on fera, mais si rien ne s'oppose à ma résolution, de demain en huit nous aurons, ma femme et moi, le plaisir d'embrasser une Cousine et sa maman qui nous sont bien chères et que nous saluons de tout notre cœur.

LETTRE XXV

A Madame Delessert, à Fourvières.

[Lyon], ce samedi matin [avril ou mai 1770].

Le Cousin, bien fâché de ne pouvoir aller lui-même savoir des nouvelles de la pauvre petite menotte meurtrie, espère en apprendre de bonnes ce soir. Dans la supposition que le petit spectacle de l'Hôtel de Ville puisse amuser un moment l'excellente maman et toute sa digne famille, il mande à sa chère Cousine qu'il y a six billets pour lundi et autant pour mardi qui leur sont destinés et dont elles peuvent arranger la distribution entre elles comme elles le jugeront à propos (1). Si ce nombre ne suffit pas pour les amis ou amies dont elles jugeront à propos de se faire accompagner, elles peuvent dire librement combien elles en souhaitent de plus, ils y seront ajoutés. Le Cousin a pensé que ce partage en deux jours

(1) Rousseau arriva à Lyon le 10 ou peut-être le 11 avril (v. p. 52, lettre à Mme Delessert du 2 avril) : cette date est confirmée par Coignet, qui dit avoir fait la connaissance de Rousseau le vendredi-saint 13 avril. (Voir *Œuvres inédites de Rousseau*, publiées par Musset-Pathay, 1825, t. I, p. 461.) Il y resta vraisemblablement jusqu'au 8 juin, soit un peu plus de huit semaines.

Pendant ce séjour, dont la durée précise a été fort discutée, une société d'amateurs représenta *Pygmalion* et le *Devin du village,* ainsi que *Mélanie* de La Harpe (Cf. A. Jansen, *J.-J. Rousseau als Musiker,* p. 300 et suiv. ; *Annales J.-J. Rousseau,* t. I, p. 142 et suiv., t. III, p. 128, 129 ; Grimm, *op. cit.,* t. IX, p. 22.)

Ce billet, qui se rapporte à l'une de ces représentations, si ce n'est à la première, a été écrit l'un des samedis tombant entre le 10 avril et le 26 mai, puisque la lettre suivante est du 26 mai, qui était un samedi.

leur serait plus commode, et il sera mieux aussi pour la chose, vu la petitesse de l'emplacement. Il attend réponse ce soir à cause qu'on est obligé, par la raison que je viens de dire, de faire d'avance les arrangements.

Ma femme salue de tout son cœur la chère Cousine et se flatte d'être de son cortège ou de celui de la maman lundi à l'Hôtel de Ville. Bien entendu que son billet dont je me charge ne sera pas compris parmi les douze.

LETTRE XXVI

A Madame Delessert, à Fourvières.

Lyon, { Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel, démasque les imposteurs,
Et force leurs barbares cœurs
A s'ouvrir aux regards des hommes. } 17 $\frac{26}{5}$ 17 (1)

Je ne puis encore, chère Cousine, vous faire en ce moment une réponse précise quant aux billets ; le petit nombre qu'on me fournit ordinairement est presque tout engagé et ne m'a point encore été envoyé ; comme on les imprime dans la matinée, on ne m'envoie guère les miens qu'à midi, et si l'on venait à m'oublier, je ne voudrais enfreindre que pour vous-même ou les vôtres ma règle de n'en point demander. Si on me les envoie, comme je l'espère, vos amis auront la préférence et je remettrai le nombre que vous me marquez à monsieur votre beau-

(1) Par inadvertance, Rousseau a répété la première moitié du millésime, ce qui a donné 17-17, au lieu de 17-70. La lettre est incontestablement du 26 mai 1770.

frère, qui s'est chargé de les faire passer à leur destination.

J'ai passé très agréablement, malgré la pluie, une journée franche auprès de la bonne maman, et il ne tiendra pas à moi que je n'aille derechef avec ma femme lui demander l'hospitalité. Si votre maison était moins pleine, vous savez avec quel plaisir j'en irais occuper un petit coin; mais j'ai pour maxime, malgré l'air natal, que le plus vif empressement ne doit jamais nous faire oublier la discrétion. Je suis fâché de ne pouvoir être demain de votre pèlerinage. J'apprends que vous attendez le cher mari sur la fin de la semaine; ne viendrez-vous point le recevoir ici? Cet arrangement me conviendrait si fort que je voudrais bien qu'il vous convînt un peu.

Je reçois en ce moment des billets, en moindre nombre que ci-devant, vu l'extrême affluence des curieux. Cela fait que je n'en puis donner que deux. Mais M. le major m'ayant fait dire que la porte serait ouverte aux personnes que je mènerais avec moi, je ne doute point qu'il n'ait la même complaisance pour celles que je chargerais d'une lettre, et j'en donnerai une à ceux pour qui vous vous intéressez, s'ils la désirent, vu que l'heure et mon indisposition ne me permettent pas d'aller moi-même.

Bonjour, chère Cousine, je suis si fort pressé que je ne sais ce que j'écris. Mais je crois lire trop bien dans votre excellent cœur pour que vous ne lisiez pas un peu dans le mien. Ma femme vous embrasse avec la même tendresse que son mari, c'est tout dire.

LETTRE XXVII

A Madame Delessert, à Lyon.

A Paris (le reste de la date est déchiré) (1).

Votre lettre, chère Cousine, m'a épanoui le cœur, et les témoignages de votre souvenir m'ont bien fait sentir qu'il sera le même pour vous toute ma vie. Quoique j'eusse assez exactement de vos nouvelles par la bonne maman, je sentais toujours qu'il me manquait quelque chose qui ne me manque plus depuis votre lettre. Que Dieu vous le rende, mon aimable amie; pour moi, je vous le rends bien de tout mon pouvoir. Que je me réjouis pour le bon papa qu'il vous ait eu auprès de lui vous et votre fille pour aider aux chères nièces à lui faire supporter les maux attachés à la vie déclinante. Quel dommage que cet excellent homme, si digne de toutes les consolations, n'en goûte qu'autour de lui et de celles qu'il faudra qu'il laisse, et qu'il n'emporte pas avec sa vertu l'espoir d'en trouver le prix, qu'il ne laissera pas de trouver sans doute, mais

(1) Cette lettre doit être de novembre 1770. Elle fut en effet remise aux frères de Mme Delessert, qui durent quitter Paris le 27 novembre 1770. (Voir lettre de Rousseau à Mme Boy de la Tour du 26 novembre 1770, ROTHSCHILD, p. 228.) La lettre n'existe qu'en copie dans le dossier de Mme Bartholdi. L'original, ainsi que celui de la lettre du 6 décembre 1771, appartient, comme nous l'a signalé M. Eugène Ritter, à la Bibliothèque nationale à Paris (*Fonds français*, 12768, p. 121-124). Elle a été publiée en 1834 dans la *Revue rétrospective* de J. TASCHEREAU (1re série), t. III, p. 147-149 (communiquée à ce recueil par J. Ravenel). Elle a été imprimée de nouveau par M. John Viénot dans la *Revue chrétienne* du 1er février 1904, p. 100-101. Cette double publication nous a été indiquée par M. Th. Dufour.

dont la douce attente n'aura point embelli ses derniers jours !

Vous avez fait une autre œuvre de miséricorde non moins précieuse auprès de ma pauvre tante, que je pourrais appeler ma mère par tous les soins maternels qu'elle a pris de moi dans mon enfance. Ah! si vous eussiez connu alors cette excellente fille ! Elle avait aussi de ces beautés qu'un heureux naturel rend plus touchantes ; elle était presque... il ne lui reste plus que ses vertus et l'attachement d'un cœur sur lequel elles n'ont pas été sans fruit. Chère Cousine, je vous trouve encore plus adorable par vos bontés pour elle que par toutes celles dont vous m'avez comblé. Oh ! que n'étais-je à genoux entre vous deux, mouillant alternativement ses mains et les vôtres des plus délicieuses larmes que l'attendrissement puisse faire couler! Vous m'aviez dit, chère amie, qu'on ne l'avait pu trouver à Nyon, et que l'année échue de sa pension lui avait été envoyée par la poste. Cela m'avait mis en quelque peine sur le sort de cet envoi. Vous m'auriez fait plaisir de me donner quelque éclaircissement sur ce point, afin que, s'il y avait fallu suppléer par ce qui restait encore, je songeasse de bonne heure à remplacer celui de l'année prochaine. Car quoique j'aie fait à ma tante cette petite pension dans un moment d'abondance qui n'a pas été long et que je ne fusse guère en état de la lui faire en ce moment, si la chose était à faire, je suis pourtant bien déterminé, puisqu'elle l'a, à ne la lui jamais ôter, quoi qu'il arrive, durant sa vie ou la mienne. Qu'elle en ait besoin ou non, peu importe ; il me suffit d'être sûr que cette perte l'affligerait (1).

(1) Voir la lettre à Mme Boy de la Tour du 26 novembre 1770. (Rothschild, p. 230) et la lettre à d'Ivernois du 26 avril 1768.

Eh quoi! chère Cousine, encore cette pension du roi d'Angleterre! Je croyais qu'il n'en était plus question depuis longtemps. Lorsque j'y renonçai, j'eus tort peut-être, mais après avoir réparé ce tort, je pouvais m'attendre que cette réparation serait agréée et que j'en serais instruit. Cela n'est point arrivé; mon parti est pris, comme vous savez, et je n'ai rien à écrire au général Conway.

Je présume que cette lettre, dont je charge messieurs vos frères, que j'ai le plaisir de voir ici, vous trouvera de retour à Lyon en bonne santé, au milieu des objets chéris qui vous y rappelaient, et dont vous allez bientôt augmenter le nombre. Jouissez, chère amie, de tout ce qui peut donner ici-bas un prix à la vie, et plaignez ceux qui, faits pour le goûter ainsi que vous, n'ont pas eu le même bonheur. Adieu, je vous quitte à regret et nous vous embrassons l'un et l'autre de tout notre cœur. Ma lettre a tardé longtemps, et dans l'intervalle j'ai eu le plaisir d'apprendre quelquefois de vos bonnes nouvelles, dont je me réjouis.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

LETTRE XXVIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, 27 mars 1771.

Enfin, chère Cousine, je puis vous écrire. Une fraude des facteurs, qui s'entendaient avec je ne sais qui, arrêtait le cours de mes lettres à la poste. Cette fraude vient d'être reconnue, et l'on m'a promis que pareille chose

n'arriverait plus à l'avenir. Ainsi nous pouvons nous écrire en droiture comme auparavant. J'en suis d'autant plus aise que, depuis la lettre de vous que me remit M. d'Escherny, je n'ai plus reçu aucune nouvelle ni de vous ni de votre maman, quoique M. DuPeyrou lui ait adressé une lettre pour moi qui ne m'est point parvenue et dont je n'ai ouï parler d'aucune façon que par l'avis que m'en a donné M. DuPeyrou. Il me semble pourtant que la situation où je vous ai laissée et mon attachement pour vous, dont vous ne pouvez douter, exigeaient de temps en temps quelque nouvelle de votre état, et quoique la correspondance directe fût suspendue, vous aviez tant d'occasions sûres l'une et l'autre de me faire passer quelque mot, qu'un silence si absolu et si général n'a pu que m'alarmer extrêmement. Le retour de M. de la Tourette m'a fourni le moyen d'écrire à votre maman, et je compte qu'avant que vous receviez cette lettre, elle aura déjà reçu la sienne. Mais comme je n'avais pas encore eu l'éclaircissement que la visite d'un de ces messieurs des Postes a occasionné, je n'ai pu dans cette lettre lui donner l'avis que cette voie était rouverte; je vous prie d'y suppléer.

Je la prévenais dans la même lettre qu'ayant contracté ici des dettes pour me mettre dans mes meubles, je me voyais forcé, pour y satisfaire et pourvoir à mes besoins, de retirer l'argent qui restait entre les mains de monsieur votre frère et que j'avais compté laisser à ma femme, si j'avais pu pourvoir à notre entretien d'une autre façon. Je vous prie, si la lettre n'est pas encore parvenue, de vouloir bien prévenir monsieur votre frère de cet article et le prier de me faire passer cet argent en tout ou en partie à la Saint-Jean, en m'en prévenant d'avance par un petit mot d'avis, afin que je fasse mes arrangements.

Hâtez-vous, chère Cousine, je vous en supplie, de me tirer de l'incertitude où je suis sur votre état présent et des alarmes que me donne le silence de votre maman et de tous les vôtres. Comme vous êtes à portée d'avoir des nouvelles de ma pauvre tante, je vous prie aussi de vouloir bien m'en procurer. Vous avez bien voulu vous charger d'avoir pour elle cette année la même bonté que la précédente. Vous devez vous préparer au même embarras pour l'année prochaine, car tant que Dieu me la conservera, je me priverai plutôt du nécessaire que de laisser même arriérer jamais ce léger tribut de ma reconnaissance et de mon tendre attachement pour elle. Cela me fait penser à déduire les cent francs jusqu'à l'année prochaine, de l'argent que monsieur votre beau-frère me fera tenir, pour vous les remettre, afin qu'ainsi ces cent francs soient tout portés. C'est de quoi vous m'obligerez de le prier de ma part.

Bonjour, chère Cousine, j'attends avec impatience de vos nouvelles. Ma femme vous embrasse de tout son cœur. Bien des salutations à M. Delessert; j'embrasse vos chers enfants, votre bonne maman, tous les vôtres, et mon excellente Cousine par-dessus tout.

LETTRE XXIX

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, 13 août 1771.

Il n'y a point de joie pure en cette vie. Celle que m'a donnée votre lettre l'eût été, chère Cousine, si le cruel

accident de votre pauvre enfant ne l'eût empoisonnée (1). Rien peut-être ne m'a fait mieux sentir la solidité de votre vertu que la manière simple dont vous m'avez narré ce malheur, à moi qui sais si bien à quel point votre cœur maternel en a été transpercé. Quelle différence de ce langage modéré d'une âme trop sensible qui sent sa faiblesse, qui la cache et voudrait la surmonter, à ces convulsions de comédiennes qu'affectent à tous propos ces femmes qui ne sentent rien! Il est presque impossible qu'où est la vraie sensibilité ne soit aussi le vrai courage, puisque la même chaleur d'âme produit également l'un et l'autre. C'est là votre cachet, ma respectable amie, dans un siècle où tout est joué, surtout de la part des femmes; vous seule suivez la nature soumise aux lois du devoir et de la raison. J'espère aussi que la Providence vous mesurera toujours les épreuves sur vos forces et vous donnera plus d'alarmes à vaincre que de malheurs à supporter. Je ne doute point, sur votre lettre et celle de votre maman, que le pauvre enfant ne soit maintenant sur pied sans qu'il reste aucune trace de sa chute, les fractures se réunissant mieux et plus solidement à son âge que dans un âge plus avancé.

Mais je crains de cet accident un inconvénient plus durable, par les précautions dont vous allez entourer vos enfants, si vous ne faites attention que, quelque soin qu'on prenne, il est impossible de prévenir tout accident, et qu'il faudrait empêcher un enfant de marcher jamais si l'on voulait s'assurer qu'en tombant de sa hauteur il ne se cassera ni la jambe ni la cuisse. Puisque toutes vos précautions ne sauraient prévenir tous les accidents, exercez

(1) Un des enfants de Mme Delessert s'était cassé la cuisse.

vos enfants à les supporter en leur donnant une bonne constitution, en les exposant sans crainte à l'air et à la fatigue. S'ils se blessent quelquefois, du moins ils n'en mourront pas; plus délicatement élevés, ils éviteraient peu des mêmes atteintes, et ne les supporteraient pas si bien; mais exposés à des multitudes d'autres par les intempéries de l'air, ils seraient à chaque instant de leur vie en proie à des périls dont vous les garantirez pour toujours. Ne pouvant les rendre invulnérables, rendez-les robustes et sains. Voilà tout ce qui dépend de la sagesse humaine. Ainsi je vous exhorte à ne vous point laisser ébranler par les sots discours, dont je sens la bêtise et dont je connais la source.

Vous n'aurez pas de peine, chère Cousine, à rassurer un cœur dont vous chérir et vous honorer est devenu partie de l'existence, et qui, trop effarouché par des trahisons sans exemple, avait conçu des craintes plutôt que des soupçons, et qui vous les manifestait plutôt avec l'humeur d'un enfant qui boude qu'il ne les nourrissait en secret comme un homme défiant. Vous en avez effacé jusqu'à la moindre trace, et je n'ai plus d'autre tâche à remplir sur cet article, tant envers vous qu'envers votre mère, que celle de vous faire oublier mes torts. Jusqu'à mon dernier soupir je nourrirai pour vous les mêmes sentiments que vous m'avez inspirés dès notre première connaissance, que depuis votre mariage votre conduite a si bien justifiés et qui, dans tous les temps, je le proteste, furent encore plus fondés sur votre caractère et sur vos vertus que sur votre esprit et vos charmes.

Je vous remercie, chère Cousine, de la peine que vous avez prise de faire passer à ma digne tante sa petite

rente; je vous prie d'avoir la même bonté pour elle et pour moi l'année prochaine, et j'ai prévenu pour cela monsieur votre frère, qui vous remettra les cent francs. Vous m'obligerez de me donner quand vous pourrez de ses nouvelles; je me réjouis de continuer d'en apprendre de bonnes. Puissé-je ne compter jamais parmi mes malheurs celui de lui survivre, afin qu'une famille qui s'est toujours distinguée dans sa sphère par des sentiments d'honneur ne s'éteigne que dans celle qui l'a le plus honorée!

Vous me marquez que madame votre mère n'a point reçu la lettre que j'avais remise pour elle à M. de la Tourette. Lui-même ne m'a plus écrit depuis ce temps-là. Il y a là quelque chose qui me passe. La lettre de votre maman de même date que la vôtre ne m'est parvenue que douze jours après. Je trouve plaisant que vous ayez affranchi la vôtre. Croyez-vous que c'est de vos lettres que le port me coûte à payer?

Donnez-moi de vos nouvelles et tirez-moi tout à fait d'inquiétude sur votre enfant. Mes salutations à M. Delessert. Recevez celles de votre ami et de sa femme, qui n'oubliera jamais vos bontés pour elle.

LETTRE XXX

[Première lettre sur la Botanique]

Le 22 août [1771].

J'ai omis, chère Cousine, dans ma précédente lettre de répondre à l'article de la vôtre qui regarde les plantes, parce

que cet article seul demandait une lettre entière que je pouvais vous écrire plus à loisir (1).

Votre idée d'amuser un peu la vivacité de votre fille et de l'exercer à l'attention sur des objets agréables et variés comme les plantes me paraît excellente, mais je n'aurais osé vous la proposer, de peur de faire le Monsieur Josse; puisqu'elle vient de vous je l'approuve de tout mon cœur et j'y concourrai de même, persuadé qu'à tout âge l'étude de la nature émousse le goût des amusements frivoles, prévient le tumulte des passions, et porte à l'âme une nourriture qui lui profite en la remplissant du plus digne objet de ses contemplations.

Vous avez commencé par apprendre à la petite les noms d'autant de plantes que vous en aviez de communes sous les yeux. C'était précisément ce qu'il fallait faire. Ce petit nombre de plantes qu'elle connaît de vue sont les pièces de comparaison pour étendre ses connaissances. Mais elles ne suffisent pas. Vous me demandez un petit catalogue des plantes les plus connues avec des marques pour les reconnaître. *Il y a* (2) à cela *un* (3) embarras; c'est de vous donner par écrit ces marques ou caractères d'une manière claire et cependant peu diffuse. Cela me paraît impossible sans employer la langue de la chose, et les termes de cette langue forment un vocabulaire à part que vous ne sauriez entendre, s'il ne vous est préalablement expliqué.

D'ailleurs ne connaître simplement les plantes que de vue et ne savoir que leurs noms, ne peut être qu'une étude trop insipide pour des esprits comme les vôtres, et

(1) Ce premier alinéa est inédit.
(2) Au lieu de « je trouve », qui est aussi la rédaction du brouillon.
(3) Au lieu de « quelque ».

il est à présumer que votre fille ne s'en amuserait pas longtemps. Je vous propose de prendre quelques notions préliminaires de la structure végétale *et* (1) de l'organisation des plantes, afin, dussiez-vous ne faire que quelques pas dans le plus beau, dans le plus riche des trois règnes de la nature, d'y marcher du moins avec quelques lumières. Il ne s'agit donc pas encore de la nomenclature, qui n'est qu'un savoir d'herboriste. J'ai toujours cru qu'on pouvait être un très grand botaniste sans connaître une seule plante par son nom ; et sans vouloir faire de votre fille un très grand botaniste, je crois néanmoins qu'il lui sera toujours utile d'apprendre à bien voir ce qu'elle *voit* (2). Ne vous effarouchez pas au reste de l'entreprise. Vous connaîtrez bientôt qu'elle n'est pas grande. Il n'y a rien de compliqué ni de difficile à suivre dans ce que j'ai à vous proposer. Il ne s'agit que d'avoir la patience de commencer par le commencement. Après cela on n'avance qu'autant qu'on veut.

Nous touchons à l'arrière-saison et les plantes dont la structure a le plus de simplicité sont déjà passées. D'ailleurs je vous demande quelque temps pour mettre un peu d'ordre dans vos observations : mais en attendant que le printemps nous mette à portée de commencer et suivre (3) le cours de la nature, je vais toujours vous donner quelques mots du vocabulaire à retenir.

Une plante parfaite est composée de racine, de tige, de branches, de feuilles, de fleurs, et de fruits : car on appelle fruit en botanique, tant dans les herbes que dans

(1) Au lieu de « ou ».
(2) Au lieu de « regarde ».
(3) Le brouillon porte « et de suivre ».

les arbres, toute la fabrique de la semence (1). Vous connaissez (2) tout cela, du moins assez pour entendre le mot; mais il y a une partie principale qui demande un plus grand examen : c'est la fructification, c'est-à-dire la fleur et le fruit (3). Commençons par la fleur, qui vient la première. C'est dans cette partie que la nature a renfermé le sommaire de son ouvrage, c'est par elle qu'elle le perpétue, et c'est aussi de toutes les parties du végétal la plus éclatante pour l'ordinaire, *et* (4) toujours la moins sujette aux variations.

Prenez un lis. Je pense que vous en trouverez encore aisément en pleine fleur. Avant qu'il s'ouvre vous voyez à l'extrémité de la tige un bouton oblong verdâtre, qui blanchit à mesure qu'il est prêt à s'épanouir, et quand il est tout à fait ouvert, vous voyez son enveloppe blanche prendre la forme d'un vase divisé en plusieurs segments. Cette partie enveloppante et colorée qui est blanche dans le lis s'appelle *la corolle,* et non pas la fleur comme chez le vulgaire; parce que la fleur est un composé de plusieurs parties dont la corolle est seulement la principale.

La corolle du lis n'est pas d'une seule pièce, comme il est facile à voir. Quand elle se fane et tombe, elle tombe en six pièces bien séparées, qui s'appellent des *pétales.* Ainsi la corolle du lis est composée de six pétales. Toute corolle de fleur qui est ainsi de plusieurs pièces s'appelle corolle *polypétale.* Si la corolle n'était que d'une seule pièce, comme par exemple dans le liseron appelé clo-

(1) Cette phrase, depuis « car on appelle », est entre parenthèses dans le brouillon.

(2) Le brouillon porte « vous connaissez *déjà*... »

(3) Les mots *fructification, fleur* et *fruit* sont soulignés dans le brouillon.

(4) Ce mot ne se trouve ni dans le brouillon ni dans le texte imprimé.

chette des champs, elle s'appellerait *monopétale*. Revenons à notre lis.

Au dedans de (1) la corolle vous trouvez (2) précisément au milieu une espèce de petite colonne attachée tout au fond et qui pointe directement vers le haut. Cette colonne prise dans son entier s'appelle le *pistil*, prise dans ses parties elle se divise en trois : 1°. Sa base renflée en cylindre *mais* (3) avec trois angles arrondis tout autour. Cette base s'appelle le *germe* ou l'*ovaire* (3). 2° Un filet *plus mince* (3) posé sur le germe. Ce filet s'appelle *le* (3) *style*. 3°. Le style est couronné par une espèce de chapiteau avec trois échancrures. Ce chapiteau s'appelle le *stigmate*. Voilà en quoi *consistent* (4) le pistil et ses trois parties.

Entre le pistil et la corolle vous trouvez six autres corps bien distincts, qui s'appellent les *étamines*. Chaque étamine est composée de deux parties, savoir une plus mince par laquelle l'étamine tient au fond de la corolle, et qui s'appelle le *filet;* une plus grosse qui tient à l'extrémité supérieure du filet, et qui s'appelle *anthère*. Chaque anthère est une boîte qui s'ouvre quand elle est mûre et verse une poussière jaune très odorante, dont nous parlerons dans la suite. Cette poussière jusqu'ici n'a point de nom français ; chez les botanistes on l'appelle le *pollen*, mot qui signifie poussière.

Voilà l'analyse grossière des parties de la fleur. A mesure que la corolle se fane et tombe, le germe grossit et devient une capsule triangulaire allongée, dont l'inté-

(1) Au lieu de « dans », qui est aussi la rédaction du brouillon.
(2) Au lieu de « trouverez », qui est aussi la rédaction du brouillon.
(3) Ne se trouve ni dans le texte imprimé, ni dans le brouillon.
(4) Au lieu de « consiste », qui est aussi la rédaction du brouillon.

rieur contient des semences plates distribuées en trois loges. Cette capsule considérée comme l'enveloppe des *semences* (1) prend le nom de *péricarpe*. Mais je n'entreprendrai pas ici l'analyse du fruit; ce sera le sujet d'une autre lettre.

Les parties que je viens de vous nommer se trouvent également dans les fleurs de la plupart des autres plantes, mais à divers degrés de proportion, de situation et de nombre. C'est par l'analogie de ces parties et par leurs diverses combinaisons que se *marquent* (2) les diverses familles du règne végétal. Et ces analogies des parties *des* (3) fleurs se lient avec d'autres analogies *de* (4) parties de la plante qui semblent n'avoir aucun rapport à celles-là. Par exemple : ce nombre de six étamines, quelquefois seulement trois, de six pétales ou divisions de la corolle, et cette forme triangulaire à trois loges *du péricarpe* (5) déterminent toute la famille des liliacées; et dans toute cette même famille, qui est très nombreuse, les racines sont toutes des oignons ou *bulbes* plus ou moins marquées, et variées quant à leur figure ou *leur* (6) composition. L'oignon du lis est composé d'écailles (7); dans l'asphodèle, c'est une liasse de navets allongés; dans le safran, ce sont deux bulbes l'une sur l'autre (8), mais toujours des bulbes.

Le lis, que j'ai choisi parce qu'il est de la saison et

(1) Au lieu de « graines », qui est aussi la rédaction du brouillon.

(2) Texte imprimé et brouillon : « déterminent ».

(3) Texte imprimé et brouillon : « de la fleur ».

(4) Texte imprimé et brouillon : « des ».

(5) Texte imprimé et brouillon : « de l'ovaire ».

(6) Ne se trouve ni dans le texte imprimé, ni dans le brouillon.

(7) Le brouillon porte « *d'écailles en recouvrement* ».

(8) Le brouillon porte « l'une sur l'autre, *dans le colchique à côté l'une de l'autre*, mais toujours des bulbes ».

aussi à cause de la *grosseur* (1) de sa fleur et de ses parties qui les rend plus sensibles, manque cependant d'une des parties constitutives d'une fleur parfaite, savoir le calice. *Le calice* est cette partie verte et divisée communément en cinq folioles, qui soutient et embrasse par le bas la corolle, et qui l'enveloppe toute entière avant son épanouissement, comme vous aurez pu le remarquer dans la rose. Le calice qui accompagne presque toutes les autres fleurs manque à *toutes les véritables* (2) liliacées, comme la tulipe, la jacinthe, le narcisse, la tubéreuse, etc., et même l'oignon, le poireau, l'ail, qui sont aussi de véritables liliacées, quoiqu'elles paraissent fort différentes au premier coup d'œil. Vous verrez encore que dans toute cette même famille les tiges sont simples et peu rameuses, les feuilles entières et jamais découpées; observations qui confirment dans cette famille l'analogie de la fleur et du fruit par celle des autres parties de la plante. Si vous suivez ces détails avec quelque attention, et que vous vous les rendiez familiers par des observations fréquentes, vous voilà déjà en état de déterminer par l'inspection attentive et suivie d'une plante si elle est ou non de la famille des liliacées, et cela, sans savoir le nom de cette plante. Vous voyez que ce n'est plus ici un simple travail de la mémoire, mais une étude d'observations et de faits, vraiment digne d'un naturaliste. Vous ne commencerez pas par dire tout cela à votre fille, et encore moins dans la suite quand vous serez initiée dans les mystères de la végétation; mais vous ne lui *en* (3) développerez par degrés que ce qui peut convenir à son

(1) Au lieu de « grandeur », qui est aussi dans le brouillon.
(2) Texte imprimé et brouillon : « la plupart des ».
(3) Ne se trouve pas dans le texte imprimé.

âge et à son sexe, en la guidant pour trouver les choses par elle-même plutôt qu'en les lui apprenant. Bonjour, chère Cousine; si tout ce fatras vous convient, je suis à vos ordres. *J'attends des nouvelles du petit* (1).

LETTRE XXXI

[Deuxième lettre sur la Botanique (2).]

A Paris, 18 octobre 1771.

Puisque vous saisissez si bien, chère Cousine, les premiers linéaments des plantes, quoique si légèrement marqués, que votre œil clairvoyant sait déjà distinguer un air de famille dans les liliacées, et que notre chère petite botaniste s'amuse déjà de corolles et de pétales, je vais vous proposer une autre famille sur laquelle elle pourra derechef exercer son petit savoir, avec un peu plus de difficulté pourtant, je l'avoue, à cause des fleurs beaucoup plus petites, du feuillage plus varié; mais avec le même plaisir de sa part et de la vôtre, du moins si vous en prenez autant à suivre cette route fleurie que j'en trouve à vous la tracer.

Quand les premiers rayons du printemps auront éclairé vos progrès en vous montrant dans les jardins les jacinthes, les tulipes, les narcisses, les jonquilles et les muguets dont l'analyse vous est déjà connue, d'autres fleurs

(1) Inédit.

(2) Il y a très peu de divergences entre le texte de la lettre originale et le texte imprimé, tandis que le brouillon présente un grand nombre de variantes, d'ailleurs peu importantes. Une phrase qui se trouve et dans le brouillon et dans le texte imprimé, mais non dans la lettre originale, prouve cependant que le brouillon a été utilisé par DuPeyrou.

arrêteront bientôt vos regards et vous demanderont un nouvel examen. Telles seront les giroflées ou violiers; telles les juliennes ou girardes. Tant que vous les trouverez doubles, ne vous attachez pas à leur examen; elles seront défigurées, ou si vous voulez, parées à notre mode, la nature ne s'y trouvera plus : elle refuse de se reproduire par des monstres ainsi mutilés; car si la partie la plus brillante, savoir la corolle, s'y multiplie, c'est aux dépens des parties plus essentielles, qui disparaissent sous cet éclat.

Prenez donc une giroflée simple, et procédez à l'analyse de sa fleur. Vous y trouverez d'abord une partie extérieure qui manque dans les liliacées, savoir le calice. Ce calice est de quatre pièces qu'il faut bien appeler feuilles ou folioles, puisque nous n'avons point de mot propre pour les exprimer, comme le mot pétale pour les pièces de la corolle. Ces quatre pièces, pour l'ordinaire, sont inégales de deux en deux : c'est-à-dire, deux folioles, opposées l'une à l'autre, égales entre elles, plus petites; et les deux autres, aussi égales entre elles et opposées, plus grandes, surtout par le bas où leur arrondissement fait en dehors une bosse assez sensible.

Dans ce calice vous trouverez une corolle composée de quatre pétales dont je laisse à part la couleur, parce qu'elle ne fait *pas* (1) caractère. Chacun de ces pétales est attaché au réceptacle ou fond du calice par une partie étroite et pâle qu'on appelle *l'onglet,* et déborde le calice par une partie plus large et plus colorée qu'on appelle *la lame.*

Au centre de la corolle est un pistil allongé, cylindrique

(1) Au lieu de « point ».

ou à peu près, terminé par un style très court, lequel est terminé lui-même par un stigmate oblong, *bifide,* c'est-à-dire partagé en deux parties qui se réfléchissent de part et d'autre.

Si vous examinez avec soin la position respective du calice et de la corolle, vous verrez que chaque pétale, au lieu de correspondre exactement à chaque foliole du calice, est posé au contraire entre les deux, de sorte qu'il répond à l'ouverture qui les sépare, et cette position alternative a lieu dans toutes les espèces de fleurs qui ont un nombre égal de pétales à la corolle et de folioles au calice.

Il nous reste à parler des étamines. Vous les trouverez dans la giroflée au nombre de six comme dans les liliacées, mais non pas de même égales entre elles ou alternativement inégales; car vous en verrez seulement deux, en opposition l'une de l'autre, sensiblement plus courtes que les quatre autres qui les séparent et qui en sont aussi séparées de deux en deux.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de leur structure et de leur position : mais je vous préviens que si vous y regardez bien, vous trouverez la raison pourquoi ces deux étamines sont plus courtes que les autres, et pourquoi deux folioles du calice sont plus bossues, ou pour parler en termes de botanique, plus gibbeuses, et les deux autres plus aplaties?

Pour achever l'histoire de notre giroflée, il ne faut pas l'abandonner après avoir analysé *la* (1) fleur, mais il faut attendre que la corolle se flétrisse et tombe, ce qu'elle fait assez promptement, et remarquer alors ce que devient le pistil, composé, comme nous l'avons dit ci-devant,

(1) Au lieu de « sa ».

de l'ovaire ou péricarpe, du style, et du stigmate. L'ovaire s'allonge beaucoup et s'élargit un peu à mesure que le fruit mûrit. Quand il est mûr, cet ovaire ou fruit devient une espèce de gousse plate appelée *silique*.

Cette silique est composée de deux valvules posées l'une sur l'autre et séparées par une cloison fort mince appelée *médiastin*.

Quand la semence est tout à fait mûre, les valvules s'ouvrent de bas en haut pour lui donner passage, et restent attachées au stigmate par leur partie supérieure.

Alors on voit des graines plates et circulaires posées sur les deux faces du médiastin, et si l'on regarde avec soin comment elles y tiennent, on trouve que c'est par un court pédicule qui attache chaque graine alternativement à droite et à gauche aux sutures du médiastin, c'est-à-dire à ses deux bords, par lesquels il était comme cousu avec les valvules avant leur séparation.

Je crains fort, chère Cousine, de vous avoir un peu fatiguée par cette longue description; mais elle était nécessaire pour vous donner le caractère essentiel de la nombreuse famille des crucifères ou fleurs en croix, laquelle compose une classe entière dans presque tous les systèmes des botanistes; et cette description difficile à entendre ici sans figure vous deviendra plus claire, j'ose l'espérer, quand vous la suivrez avec quelque attention ayant l'objet sous les yeux.

Le grand nombre d'espèces qui composent la famille des crucifères a déterminé les botanistes à la diviser en deux sections, qui quant à la fleur, sont parfaitement semblables, mais diffèrent sensiblement quant au fruit.

La première section comprend les crucifères à silique, comme la giroflée dont je viens de parler, la julienne, le

cresson de fontaine, les choux, les raves, les navets, la moutarde, etc.

La seconde section comprend les crucifères à *silicule,* c'est-à-dire, dont la silique en diminutif est extrêmement courte, presque aussi large que longue, et autrement divisée en dedans ; comme entre autres le cresson alénois dit *nasitort* ou *natou,* le thlaspi, appelé taraspi par les jardiniers, le cochléaria, la lunaire, qui, quoique la gousse en soit fort grande, n'est pourtant qu'une silicule, parce que sa longueur excède peu sa largeur. Si vous ne connaissez ni le cresson alénois, ni le cochléaria, ni le thlaspi, ni la lunaire, vous connaissez, du moins je le présume, la bourse-à-pasteur, si commune parmi les mauvaises herbes des jardins. Hé bien, Cousine, la bourse-à-pasteur est une crucifère à silicule, dont la silicule est triangulaire. Sur celle-là vous pouvez vous former une idée des autres, jusqu'à ce qu'elles vous tombent sous la main.

Il est temps de vous laisser respirer, d'autant plus que cette lettre, avant que la saison vous permette d'en faire usage, sera j'espère suivie de plusieurs autres, où je pourrai ajouter ce qui reste à dire de nécessaire sur les crucifères et que je n'ai pas dit dans celle-ci. Mais il est bon peut-être de vous prévenir dès à présent que dans cette famille et dans beaucoup d'autres vous trouverez souvent des fleurs beaucoup plus petites que la giroflée et quelquefois si petites, *qu'on ne peut* (1) guère examiner leurs parties qu'à la faveur d'une loupe, instrument dont un botaniste ne peut se passer, non plus que d'une pointe (2)

(1) Au lieu de « que vous ne pourrez », qui est aussi dans le brouillon.

(2) Le brouillon porte « non plus que d'une pointe, *d'une lancette et d'une paire de bons ciseaux fins à découper* ».

et d'une paire de ciseaux à découper. En pensant que votre zèle maternel peut vous mener jusque là, je me fais un tableau charmant de ma belle Cousine empressée avec son verre à éplucher des monceaux de fleurs, cent fois moins fleuries, moins fraîches et moins agréables qu'elle. Bonjour, Cousine, jusqu'au chapitre suivant.

LETTRE XXXII

A Madame Delessert, à Lyon.

A Paris, 20 octobre 1771.

J'ai déjà relu bien des fois, chère Cousine, votre dernière lettre : elle fait couler dans mon âme toute la sérénité de la vôtre; vous me peignez votre bonheur de manière à m'en faire jouir, je vous vois au milieu de vos enfants goûtant tous les plaisirs attachés aux devoirs de mère, et je crois en les partageant retrouver tout ce que j'ai perdu. C'est bien de vous, Cousine, qu'on peut dire que vous écrivez comme un ange, et j'en sais bien la raison. Je me suis bien douté que quand la cuisse de votre aîné serait parfaitement remise, il resterait encore [quelque] chose à réparer (1). Mais à son âge et avec votre vigilance, je suis sûr que tout se remettra bientôt également, et qu'il ne boitera ni de l'esprit, ni du corps. Cependant, j'approuve fort que sentant votre faible, vous

(1) Il avait écrit d'abord : « il resterait quelque chose à réparer. » — Puis, s'apercevant qu'il avait omis le mot *encore*, il l'ajouta en interligne, mais en barrant, sans doute par inadvertance, le mot *quelque*. — Cette lettre porte trois ou quatre ratures.

redoubliez d'attention sur vous-même et qu'en tout ce que la raison demande vous songiez toujours que vos enfants jouiront quelques instants de vos complaisances et toute leur vie de vos refus.

Vous aviez bien raison de penser à moi chez la maman : combien de fois mon cœur se transporte au milieu d'une société si charmante et qui m'est si chère! combien de fois, dans mes promenades solitaires, je transporte avec moi ma Cousine dans ce monde idéal dont je m'entoure et que je peuple d'êtres selon mon cœur (1)! J'avoue même que Tante Julie y tient bien aussi quelquefois sa place et n'y gâte rien.

Vous me transportez en m'apprenant que mon verbiage de corolles et de plantes ne vous a pas trop ennuyée, et que déjà notre petite botaniste s'en occupe. Tant que cela ne l'ennuiera pas, nous continuerons, et je me propose de vous envoyer une seconde lettre sur la même matière avec celle-ci, et de continuer de même de temps à autre. Car quoique vous ne puissiez entendre et lire ces lettres que dans leur saison, il n'est pas mal que vous les ayez d'avance pour ne pas manquer les occasions. Je dois à Tante Julie un petit échantillon d'herbier que je n'ai pu préparer encore; mais je tâcherai de réparer en partie cette négligence, et quand vous serez en doute des plantes dont j'aurai à vous parler dans la suite, ce petit recueil vous aidera pour celles qui pourront s'y trouver.

Je n'ai eu le plaisir de voir qu'un instant monsieur votre beau-frère, et il m'a laissé l'inquiétude d'une foulure au bras qu'il s'était faite, et dont je ne puis savoir des nouvelles que quand il m'en apportera, parce qu'il n'a pas

(1) La même expression se trouve déjà dans la troisième lettre à Malesherbes. Montmorency, 26 janvier 1762.

voulu me laisser son adresse. Je prépare à tout événement cette lettre et celle qui doit l'accompagner, afin de pouvoir les lui remettre s'il ne vient que pour m'annoncer son départ. Adieu, chère Cousine, recevez les plus tendres salutations d'un couple qui vous honore et qui vous porte dans son cœur.

J.-J. R.

Mes salutations à votre cher mari. Quoique vous passiez une partie de l'hiver à Fourvières, vous ne resterez pas tout ce temps sans voir la maman. Parlez-lui souvent, je vous prie, des sentiments dont vous me savez pénétré pour elle ainsi que ma femme, qui n'oubliera jamais ses bontés. J'attends avec impatience les nouvelles que vous me promettez de ma respectable tante. Je ne vous remercie plus de vos soins pour elle et pour moi, sachant que l'amitié dédaigne les remerciements et met un autre prix à ses soins.

LETTRE XXXIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 6 décembre 1771 (1).

J'ai reçu, chère Cousine, le *très petit sac* de marrons que vous m'avez envoyé. Il faut qu'il y ait eu quelque

(1) L'original de cette lettre, comme celui de la lettre XXVII (p. 56) se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 12768, p. 127). Elle a été publiée en fac-simile par Eug. Cassin, *Choix de morceaux fac-simile d'écrivains contemporains et de personnages célèbres,* Paris, 1833-1834, in-8°. La signature, qui n'existe pas dans l'original, a été sans doute

quiproquo dans l'envoi, car celui que j'ai reçu est un très grand sac d'une pesanteur énorme. En attendant l'explication, je vais toujours alléger le sac d'une partie de son contenu en en mangeant autant qu'il me sera possible pour ne pas entasser des indigestions. Je reçois vos cadeaux et ceux de votre bonne maman avec le même cœur que vous mettez à leurs envois (1), mais il me semble pourtant que s'ils étaient un peu plus proportionnés à la consommation de mon ménage, ils me feraient encore plus de plaisir.

Je ne comprends pas, chère Cousine, ce que monsieur votre beau-frère a pu vous dire de mon logement pour exciter là-dessus votre commisération. Mais je puis vous assurer que ce logement, quoique fort petit et fort haut, est fort gai, fort agréable, qu'il paraît charmant à tous ceux qui me viennent voir, et que je n'en ai jamais occupé aucun qui fût plus de mon goût. Loin d'avoir à me plaindre de la manière dont je vis actuellement, j'en bénis le Ciel chaque jour davantage; quand j'aurais cent mille livres de rente, je ne voudrais être ni logé, ni nourri, ni vêtu autrement que je ne suis, et le seul vœu qui me reste à faire à cet égard est d'achever mes jours dans la même situation, sans monter ni descendre; c'est à peu près celle où je suis né et pour laquelle j'étais fait; on ne pourrait m'en assigner aucune autre dans laquelle je ne vécusse beaucoup moins heureux.

empruntée à une autre lettre. — Comme la lettre XXVII, celle du 6 décembre 1771 a été imprimée en 1834 dans la *Revue rétrospective* [1re série], t. III, p. 150-151 (communiquée par Jules Ravenel), puis, de nouveau, par M. John Viénot, dans la *Revue chrétienne,* du 1er février 1904, p. 101-102. (Renseignements dus à l'obligeance de M. Théophile Dufour.)

(1) *Sic.*

Je finis ma lettre à la hâte, me réservant de vous écrire plus à mon aise quand j'aurai moins d'embarras. Recevez les tendres salutations de deux cœurs qui vous aiment, et faites-les aussi à tout ce qui vous est cher.

LETTRE XXXIV

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 28 avril 1772.

La joie, chère Cousine, que m'a donnée la réception de votre lettre, a été un peu mêlée d'inquiétude sur le sort de celle que j'avais écrite à votre maman quelques jours auparavant; je crus d'abord qu'elle s'était croisée avec la vôtre, mais continuant à n'y recevoir aucune réponse, je crains qu'elle n'ait eu le sort de plusieurs autres et qu'elle ne se soit égarée. J'ai éprouvé depuis longtemps que ma correspondance avec votre maman était sujette à des accidents intermédiaires qui n'avaient pas également lieu dans celle entre vous et moi. Je vous avoue que l'incertitude du sort de mes lettres ajoute beaucoup à ma paresse à écrire, et que, pour éviter désormais cet inconvénient où je l'ai particulièrement éprouvé, je voudrais que vous me permissiez de vous adresser les lettres que j'écrirai à la maman, que vous voulussiez bien les remettre vous-même et vous charger de la même manière de mes réponses.

Il y avait tant de rapport entre nos idées quand nous écrivîmes nos lettres, qu'on dirait que la vôtre répond à la mienne, surtout par les détails où vous entrez sur tout

ce qui vous est cher. Je demandais même si vous persistiez à vous amuser de l'observation des plantes, et vous répondez encore à cela. J'en ai rassemblé quelques petits échantillons pour être envoyés à ma Tante Julie, et je demandais si, par hasard, il se trouverait ici quelqu'un à qui je pusse remettre le petit paquet. Voilà sur quoi je n'ai point de réponse, et comme je ne sais pas dans quel temps s'exécutera le voyage de Suisse dont vous me parlez, je suis incertain si je ne dois point vous adresser le paquet à vous-même, afin que vous puissiez le recevoir en l'absence de votre sœur.

Je me réjouirais fort de ce voyage par l'amusement qu'il doit procurer à madame votre mère, si je n'étais contristé par ce qui le rend nécessaire. Je la croyais tout à fait rétablie de ses maux d'estomac, et le bon état où je l'ai vue à Lyon m'en faisait espérer la durée. Je crois au reste qu'elle prend un bon parti, et outre l'effet qu'elle attend des eaux, j'en attends un non moins bon du voyage. Je vous prie, chère Cousine, de vouloir bien durant son absence me donner de ses nouvelles avec des vôtres et m'instruire du succès de ce voyage pour sa santé; ou, pour mieux dire, ce n'est pas moi qui vous en prie, mais j'accepte avec empressement l'offre que vous m'en faites.

Je suis fort aise que ma belle Grand'maman reste auprès de vous. Une sœur telle que vous est pour elle une véritable mère; je ne doute point qu'elle ne trouve dans votre attachement pour elle autant de douceur que d'utilité, et que vous soulageant dans vos soins maternels, elle ne s'applique à rendre à vos enfants tous ceux que vous prenez d'elle.

Je suis plus réjoui que surpris des progrès avantageux de votre fille, mais je suis édifié jusqu'à la surprise de la

fermeté que vous avez enfin ajoutée à votre zèle, en faveur de votre dernier nourrisson (1). Continuez avec le même courage, et songez toujours, même avec votre fille, qu'il faut savoir élaguer quelques fleurs de l'enfance pour amener de bons fruits à maturité.

Ce qui a cinq pétales et beaucoup de petites étamines est sans contredit de la famille des rosacées, dont nous parlerons en son temps; mais une si courte description ne suffit pas pour déterminer le genre et l'espèce. Cependant, si la fleur est jaune, comme je le soupçonne, je puis vous dire que c'est une renoncule des prés. Mais je ne veux pas anticiper ici sur la troisième lettre que je vous destine sur la botanique et que vous pouvez attendre dans peu.

Bonjour, chère Cousine; recevez mes remerciements au sujet de ma bonne tante, les plus tendres salutations de ma femme, et faites agréer les miennes à votre cher mari.

Ce n'est pas encore le temps de faire lire les fables de La Fontaine à votre fille (2); mais de peur que vous ne vous en pourvoyiez d'avance, je vous préviens que j'en ai ici un exemplaire qui lui est destiné.

(1) Mme Delessert était accouchée le 5 mars 1771 d'un second fils, — son troisième enfant, — Jacques-François-Gabriel-*Étienne*. Il mourut de la fièvre jaune à New-York, en 1794.

(2) Voir, sur la question de savoir si les fables de La Fontaine conviennent aux enfants, *Émile,* livre II.

LETTRE XXXV

[Troisième lettre sur la Botanique.]

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

[16 mai 1772 (1)].

Je suppose, chère Cousine, que vous avez bien reçu ma précédente réponse, quoique vous ne m'en parliez point dans votre seconde lettre, *et* (2) répondant maintenant à celle-ci, j'espère, sur ce que vous m'y marquez, que la maman bien rétablie est partie en bon état pour la Suisse, et je compte que vous n'oublierez pas de me donner avis de l'effet *et du* (3) voyage et des eaux qu'elle va prendre. Comme Tante Julie a dû partir avec elle, j'ai chargé M. Guyenet, qui retourne au Val-de-Travers, du petit herbier qui lui est destiné (4) et je l'ai mis à votre adresse afin qu'en son absence vous puissiez le recevoir et vous en servir; si tant est que parmi ces échantillons informes il se trouve quelque chose à votre usage. Au reste je n'accorde pas que vous ayez des droits sur ce chiffon. Vous en avez sur celui qui l'a fait, les plus forts et les plus chers que je connaisse; mais pour l'herbier, il fut promis à votre sœur, lorsqu'elle herborisait avec moi dans nos promenades à la Croix de Vacques (5), et que

(1) Cette date est écrite au crayon sur l'original.

(2) Mot supprimé par DuPeyrou.

(3) Au lieu de « de ce ».

(4) Au sujet de l'herbier envoyé à Julie Boy de la Tour (plus tard Mme Willading), voir *Annales J.-J. Rousseau,* t. II, p. 187.

(5) Rousseau a écrit « Vague ». Mme Boy de la Tour avait acquis

vous ne songiez à rien moins dans celles où mon cœur et mes pieds vous suivaient avec Grand'maman en Vaise. Je rougis de lui avoir tenu parole si tard et si mal; mais enfin elle avait sur vous à cet égard ma parole et l'antériorité. Pour vous, chère Cousine, si je ne vous promets pas un herbier de ma main, c'est pour vous en procurer un plus précieux de la main de votre fille, si vous continuez à suivre avec elle cette douce et charmante étude qui remplit d'intéressantes observations sur la nature *les* (1) vides du temps que les autres consacrent à l'oisiveté ou à pis. Quant à présent, reprenons le fil interrompu de nos familles végétales.

Mon intention est de vous décrire d'abord six de ces familles pour vous familiariser avec la structure générale des parties caractéristiques des plantes. Vous en avez déjà deux; reste à quatre qu'il faut encore avoir la patience de suivre, après quoi laissant pour un temps les autres branches de cette nombreuse lignée et passant à l'examen des parties différentes de la fructification, nous ferons en sorte que sans, peut-être, connaître beaucoup de plantes vous ne serez du moins jamais en terre étrangère parmi les productions du règne végétal.

Mais je vous préviens que si vous voulez prendre des livres, et suivre la nomenclature ordinaire, avec beaucoup de noms vous aurez peu d'idées, celles que vous aurez se brouilleront, vous ne suivrez bien ni ma marche ni celle des autres, et n'aurez tout au plus qu'une connaissance

en 1766 un petit domaine « en Vacques », c'est-à-dire dans la paroisse de Saint-Cyr au Mont d'Or, territoire de Vacques. C'est là que Rousseau vit pour la première fois de l'aristoloche. (Voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 188; Aug. Ducoin, *op. cit.* p, 5, et la lettre de Rousseau à Du Peyrou, datée de Lyon, 20 juin 1768.

(1) Au lieu de « ces ».

de mots. Chère Cousine, je suis jaloux d'être votre seul guide *en* (1) cette partie. Quand il en sera temps je vous indiquerai les livres que vous *pouvez* (2) consulter. En attendant ayez la patience de ne lire que dans celui de la nature, et de vous en tenir à mes lettres.

Les pois sont à présent en pleine fructification. Saisissons ce moment pour observer leur caractère. Il est un des plus curieux que puisse offrir la botanique. Toutes les fleurs se divisent généralement en régulières et irrégulières. Les premières sont celles dont toutes les parties s'écartent uniformément du centre de la fleur et aboutiraient ainsi par leur extrémité extérieure à la circonférence d'un cercle. Cette uniformité fait qu'en présentant à l'œil les fleurs de cette espèce, il n'y distingue ni dessus ni dessous, ni droite ni gauche; telles sont les deux familles ci-devant examinées. Mais au premier coup d'œil vous verrez qu'une fleur de pois est irrégulière, qu'on y distingue aisément dans la corolle la partie plus longue qui doit être en haut, de la plus courte qui doit être en bas, et qu'on connaît fort bien, en présentant la fleur vis-à-vis de l'œil, si on la tient dans sa situation naturelle ou si on la renverse. Ainsi toutes les fois qu'examinant une fleur irrégulière on parle du haut et du bas, c'est en la plaçant dans sa situation naturelle.

Comme les fleurs de cette famille sont d'une construction fort particulière, non seulement il faut avoir plusieurs fleurs de pois et les disséquer successivement pour observer toutes leurs parties l'une après l'autre, il faut même suivre le progrès de la fructification depuis la première floraison jusqu'à la maturité du fruit.

(1) Au lieu de « dans ».
(2) Au lieu de « pourrez ».

Vous trouverez d'abord un calice *monophylle,* c'est-à-dire, d'une seule pièce terminée en cinq pointes bien distinctes, dont deux un peu plus larges sont en haut et les trois plus étroites en bas. Ce calice est recourbé vers le bas, de même que le pédicule qui le soutient, lequel pédicule est très délié, très mobile, en sorte que la fleur suit aisément le courant de l'air et présente ordinairement son dos au vent et à la pluie.

Le calice examiné, on l'ôte en le déchirant délicatement, de manière que le reste de la fleur demeure entier, et alors vous voyez clairement que la corolle est polypétale.

Sa première pièce est un grand et large pétale qui couvre les autres et occupe la partie supérieure de la corolle, à cause de quoi ce grand pétale a pris le nom de *pavillon*. On l'appelle aussi l'*étendard*. Il faudrait se boucher les yeux et l'esprit pour ne pas voir que ce pétale est là comme un parapluie pour garantir ceux qu'il couvre des principales injures de l'air.

En enlevant le pavillon comme vous avez fait le calice, vous remarquerez qu'il est emboîté de chaque côté par une petite oreillette dans les pièces latérales, de manière que sa situation ne puisse être dérangée par le vent.

Le pavillon ôté laisse à découvert ces deux pièces latérales auxquelles il était adhérent par ses oreillettes ; ces pièces *latérales* (1) s'appellent les *ailes*. Vous trouverez en les détachant qu'emboîtées encore plus fortement avec celle qui reste, elles n'en peuvent être séparées sans quelque effort. Aussi les ailes ne sont guère moins utiles pour garantir les côtés de la fleur que le pavillon pour la couvrir.

(1) Mot supprimé.

Les ailes ôtées vous laissent voir la dernière pièce de la corolle, pièce qui couvre et défend le centre de la fleur, et l'enveloppe, surtout par-dessous, aussi soigneusement que les trois autres pétales enveloppent le dessus et les côtés. Cette dernière pièce, qu'à cause de sa forme on appelle la *nacelle,* est comme *un* (1) coffre-fort dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau.

Après avoir bien examiné ce pétale, tirez-le doucement par-dessous en le pinçant légèrement par la quille, c'est-à-dire par la prise mince qu'il vous présente, de peur d'enlever avec lui ce qu'il enveloppe. Je suis sûr qu'au moment où ce dernier pétale sera forcé de lâcher prise et de vous déceler le mystère qu'il cache, vous ne pourrez en l'apercevant vous abstenir de faire un cri de surprise et d'admiration.

Le jeune fruit qu'enveloppait la nacelle est construit de cette manière. Une membrane cylindrique terminée par dix filets bien distincts entoure l'ovaire, c'est-à-dire l'embryon de la gousse. Ces dix filets sont autant d'étamines qui se réunissent par le bas autour du germe, et se terminent par le haut en autant d'anthères jaunes dont la poussière va féconder le stigmate qui termine le pistil, et qui, quoique jaune aussi par la poussière fécondante qui s'y attache, se distingue aisément des étamines par sa figure et par sa grosseur. Ainsi ces dix étamines forment encore autour de l'ovaire une dernière cuirasse pour le préserver des injures du dehors.

Si vous y regardez de bien près, vous trouverez que ces dix étamines ne font par leur base un seul corps qu'en

(1) Au lieu de « le ».

apparence. Car dans la partie supérieure de ce cylindre il y a une pièce ou étamine qui d'abord paraît adhérente aux autres, mais qui, à mesure que la fleur se fane et que le fruit grossit, se détache et laisse une ouverture en dessus par laquelle ce fruit grossissant peut s'étendre en entr'ouvrant et écartant de plus en plus le cylindre, qui sans cela le comprimant et l'étranglant tout autour l'empêcherait de grossir et de profiter. Si la fleur n'est pas assez avancée, vous ne verrez pas cette étamine détachée du cylindre; mais passez un camion dans deux petits trous que vous trouverez près du réceptacle, à la base de cette étamine, et bientôt vous verrez l'étamine avec son anthère suivre l'épingle et se détacher des neuf autres, qui continueront toujours de faire ensemble un seul corps, jusqu'à ce qu'elles se flétrissent et dessèchent quand le germe fécondé devient gousse et qu'il n'a plus besoin d'elles.

Cette *gousse,* dans laquelle l'ovaire se change en mûrissant, se distingue de la *silique* des crucifères, en ce que dans la silique les graines sont attachées alternativement aux deux sutures, au lieu que dans la gousse elles ne sont attachées que d'un côté, c'est-à-dire à une seulement des deux sutures, tenant alternativement, à la vérité, aux deux valves qui la composent, mais toujours du même côté. Vous saisirez parfaitement cette différence, si vous ouvrez en même temps la *gousse* d'un pois et la *silique* d'une giroflée, ayant attention de ne prendre ni l'une ni l'autre en parfaite maturité, afin qu'après l'ouverture du fruit les graines restent attachées par leurs ligaments à leurs sutures et à leurs valvules.

Si je me suis bien fait entendre, vous comprendrez, chère Cousine, quelles étonnantes précautions ont été cumulées par la nature pour amener l'embryon du pois à

maturité et le garantir, surtout au milieu des plus grandes pluies, de l'humidité qui lui est funeste, sans cependant l'enfermer dans une coque dure qui en eût fait une autre sorte de fruit. Le suprême Ouvrier, attentif à la conservation de tous les êtres, a mis de grands soins à garantir la fructification des plantes des atteintes qui lui peuvent nuire, mais il paraît avoir redoublé d'attention pour celles qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux, comme la plupart des légumineuses. L'appareil de la fructification du pois est, en diverses proportions, le même dans toute cette famille. Les fleurs y portent le nom de *papilionacées,* parce qu'on a cru y voir quelque chose de semblable à la figure d'un papillon : elles ont généralement un *pavillon,* deux *ailes,* une *nacelle,* ce qui fait communément quatre pétales irréguliers. Mais il y a des genres où la nacelle se divise dans sa longueur en deux pièces presque adhérentes par la quille, et ces fleurs-là ont réellement cinq pétales : d'autres, comme le trèfle des prés, ont toutes leurs parties attachées en une seule pièce, et quoique papilionacées, ne laissent pas d'être monopétales.

Les papilionacées ou légumineuses sont une des familles des plantes les plus nombreuses et les plus utiles. On y trouve les fèves, les genêts, les luzernes, sainfoins, lentilles, vesces, gesses, les haricots, dont le caractère est d'avoir la nacelle contournée en spirale, ce qu'on prendrait d'abord pour un accident. Il y a des arbres, entre autres celui qu'on appelle vulgairement acacia, et qui n'est pas le véritable acacia. L'indigo, la réglisse en sont aussi : mais nous parlerons de tout cela plus en détail dans la suite. Bonjour, Cousine. J'embrasse tout ce que vous aimez.

LETTRE XXXVI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

[Paris,] 6 juin [1772].

Votre silence, chère Cousine, me tient en inquiétude à cause de la circonstance. Il me semble que si tout allait bien, vous m'auriez écrit. Sur votre première lettre, je crus votre maman parfaitement rétablie et partie pour la Suisse, je vous écrivis et vous fis adresser l'herbier dans cette opinion, jugeant votre sœur partie avec elle. Votre seconde lettre, en me confirmant son rétablissement et son prochain départ, m'apprit cependant que j'avais pris la première trop à la lettre. Maintenant je ne reçois plus rien, je ne sais pas même si elles sont parties ou non : cette incertitude me met en peine. Je vous prie de m'en tirer.

Je suis très fâché de ne m'être pas trouvé chez moi, quand la personne que vous aviez chargée de retirer l'herbier y vint. Je me serais arrangé avec lui en lui demandant son adresse pour avoir de vos nouvelles, toutes les fois que j'aurais de l'inquiétude, sans avoir besoin de vous écrire et d'attendre une réponse. Mettez-moi, je vous prie, à portée de cet avantage, en me donnant l'adresse de quelqu'un de vos correspondants, afin que je puisse aller chez lui me tirer de peine quand j'attendrai de vos nouvelles et que je n'en aurai pas.

Bonjour, chère Cousine. Pour me tranquilliser, un mot suffit ; mais j'ai besoin de ce mot.

LETTRE XXXVII

[Quatrième lettre sur la Botanique.]

19 juin [1772] (1).

Vous m'avez tiré de peine, chère Cousine; mais il me reste encore de l'inquiétude sur ces maux d'estomac appelés maux de cœur dont votre maman sent les retours dans l'attitude d'écrire. Si c'est seulement l'effet d'une plénitude de bile, le voyage et les eaux suffiront pour l'évacuer; mais je crains bien qu'il n'y ait à ces accidents quelque cause locale qui ne sera pas si facile à détruire et qui demandera toujours d'elle un grand ménagement, même après son rétablissement. J'attends de vous des nouvelles de ce voyage aussitôt que vous en aurez; mais j'exige que la maman ne songe à m'écrire que pour m'apprendre son entière guérison.

Je ne puis comprendre pourquoi vous n'avez pas reçu l'herbier. Dans la persuasion que *ma* (2) Tante Julie était déjà partie, j'avais remis le paquet à M. Guyenet pour vous l'expédier en passant à Dijon. Je n'apprends d'aucun côté qu'il soit parvenu ni dans vos mains ni dans celles de votre sœur, et je n'imagine plus ce qu'il peut être devenu (3).

(1) Le millésime est inscrit au crayon sur l'original.

(2) Mot supprimé.

(3) Le 22 octobre suivant, il écrit à Mme Boy de la Tour (Voir Rothschild, p. 255) : « Le petit herbier que je lui destinais ne se trouva prêt que quand Mme Delessert m'eut avisé de votre départ. Cela fit que ne sachant où le lui envoyer ni où lui écrire je priai M. Guyenet

Parlons de plantes tandis que la saison de les observer nous y invite. Votre solution de la question que je vous avais faite sur les étamines des crucifères est parfaitement juste, et me prouve bien que vous m'avez entendu ou plutôt que vous m'avez écouté, car vous n'avez besoin que d'écouter pour entendre. Vous m'avez bien rendu raison de la gibbosité de deux folioles du calice et de la brièveté relative de deux étamines, dans la giroflée, par la courbure de ces deux étamines. Cependant un pas de plus vous eût menée jusqu'à la cause première de cette structure : car si vous recherchez encore pourquoi ces deux étamines sont ainsi recourbées et par conséquent raccourcies, vous trouverez une petite glande implantée sur le réceptacle entre l'étamine et le germe, et c'est cette glande qui, éloignant l'étamine et la forçant *de* (1) prendre le contour, la raccourcit nécessairement. Il y a encore sur le même réceptacle deux autres glandes : une au pied de chaque paire des grandes étamines ; mais ne leur faisant point faire de contour elles ne les *accourcissent* (2) pas, parce que ces glandes ne sont pas comme les deux premières en dedans, c'est-à-dire entre l'étamine et le germe, mais en dehors, c'est-à-dire entre la paire d'étamines et le calice. Ainsi ces quatre étamines soutenues et dirigées verticalement en droite ligne débordent celles qui sont

de le remettre en passant à ma Cousine. Au lieu de cela, ne passant point à Lyon, il fit faire au paquet cent tours inutiles et à force d'incurie et de malentendus, il l'égara si bien que je le croyais tout à fait perdu, quand après bien des circuits il parvint enfin à l'adresse que j'y avais mise, et où ma Tante le trouvera à son retour. C'eût été une très petite perte, mais je serais fâché que cette chère Tante, qui s'est si souvent occupée de son Neveu avec tant de bonté, doutât un moment du plaisir qu'il prendra toujours à s'occuper d'elle et pour elle. »

(1) Au lieu de « à ».

(2) Au lieu de « raccourcissent ».

recourbées et semblent plus longues parce qu'elles sont plus droites. Ces quatre glandes se trouvent, ou du moins leurs vestiges, plus ou moins visiblement dans presque toutes les fleurs crucifères, et dans quelques-unes bien plus distinctes que dans la giroflée. Si vous demandez encore, pourquoi ces glandes? je vous répondrai qu'elles sont un des instruments destinés par la nature à unir le règne végétal au règne animal et les faire circuler l'un dans l'autre ; mais laissant ces recherches un peu trop anticipées, revenons quant à présent à nos familles.

Les fleurs que je vous ai décrites jusqu'à présent sont toutes polypétales. J'aurais dû commencer peut-être par les monopétales régulières, dont la structure est beaucoup plus simple : cette grande simplicité même est ce qui m'en a empêché. Les monopétales régulières constituent moins une famille qu'une grande nation dans laquelle on compte plusieurs familles bien distinctes ; en sorte que pour les comprendre toutes sous une indication commune, il faut employer des caractères si généraux et si vagues que c'est paraître dire quelque chose en ne disant, en effet, presque rien du tout. Il vaut mieux se renfermer dans des bornes plus étroites, mais qu'on puisse assigner avec plus de précision.

Parmi les monopétales irrégulières, il y a une famille dont la physionomie est si marquée qu'on en distingue aisément les membres à leur air. C'est celle à laquelle on donne le nom de fleurs en gueule, parce que ces fleurs sont fendues en deux lèvres dont l'ouverture, soit naturelle, soit produite par une légère *pression* (1) des doigts, leur donne l'air d'une gueule béante. Cette famille se

(1) Au lieu de « compression ».

subdivise en deux sections ou lignées, l'une des fleurs en lèvres ou *labiées,* l'autre des fleurs en masque ou *personnées :* car le mot latin *persona* signifie un masque, nom très convenable assurément à la plupart des gens qui portent parmi nous celui de *personnes.* Le caractère commun à toute la famille est non seulement d'avoir la corolle monopétale et, comme je l'ai dit, fendue en deux lèvres ou babines, l'une supérieure appelée *casque,* l'autre inférieure appelée *barbe,* mais d'avoir quatre étamines presque sur un même rang distinguées en deux paires, l'une plus longue et l'autre plus courte. L'inspection de l'objet vous expliquera mieux ces caractères que ne peut faire le discours.

Prenons d'abord les *labiées.* Je vous en donnerais volontiers pour exemple la sauge, qu'on trouve dans presque tous les jardins. Mais la construction particulière et bizarre de ses étamines, qui *la* (1) fait retrancher par quelques botanistes du nombre des labiées, quoique la nature ait semblé l'y inscrire, me porte à chercher un autre exemple dans les orties mortes et particulièrement dans l'espèce appelée vulgairement *ortie blanche,* mais que les botanistes appellent plutôt *lamier blanc,* parce qu'elle n'a nul rapport à l'ortie par sa fructification, quoiqu'elle en ait beaucoup par son feuillage. L'ortie blanche, si commune partout, durant très longtemps en fleur, ne doit pas vous être difficile à trouver. Sans m'arrêter ici à l'élégante situation des fleurs, je me borne à leur structure. L'ortie blanche porte une fleur monopétale labiée dont le casque est concave et recourbé en forme de voûte pour recouvrir le reste de la fleur et particulièrement ses

(1) Au lieu de « l'a ».

étamines, qui se tiennent toutes quatre assez serrées sous l'abri de son toit. Vous discernerez aisément la paire plus longue et la paire plus courte, et au milieu des quatre le style, de la même couleur, mais qui s'en distingue en ce qu'il est simplement fourchu par son extrémité, au lieu d'y porter une anthère comme font les étamines. La barbe, c'est-à-dire la lèvre inférieure, se replie et pend en en-bas, et par cette situation laisse voir presque jusqu'au fond le dedans de la corolle. Dans les *lamiers* cette barbe est refendue en longueur dans son milieu, mais cela n'arrive pas de même aux autres labiées.

Si vous arrachez la corolle vous arracherez avec elle les étamines qui y tiennent par leurs filets, et non pas au réceptable (1), où le style restera seul attaché. En examinant comment les étamines tiennent à d'autres fleurs on les trouve généralement attachées à la corolle quand elle est monopétale et au réceptacle ou au calice quand la corolle est polypétale : en sorte qu'on peut en ce dernier cas arracher les pétales sans arracher les étamines. De cette observation l'on tire une règle belle, facile et même assez sûre pour savoir si une corolle est d'une seule pièce ou de plusieurs, lorsqu'il est difficile, comme il l'est quelquefois, de s'en assurer immédiatement.

La corolle arrachée reste percée à son fond, parce qu'elle était attachée au réceptacle, laissant une ouverture circulaire par laquelle le pistil et ce qui l'entoure pénétrait au dedans du tube de la corolle. Ce qui entoure ce pistil dans le lamier et dans toutes les labiées, ce sont quatre embryons qui deviennent quatre graine nues, c'est-à-dire sans aucune enveloppe; en sorte que ces graines,

(1) Ainsi a écrit Rousseau. Il faut lire sans doute « réceptacle ».

quand elles sont mûres, se détachent et tombent à terre séparément. Voilà le caractère des labiées.

L'autre lignée ou section, qui est celle des *personnées,* se distingue des labiées, premièrement par sa corolle dont les deux lèvres ne sont pas ordinairement ouvertes et béantes, mais fermées et jointes, comme vous le pourrez voir dans la fleur de jardin appelée mufflaude ou *mufle de veau,* ou bien à son défaut dans la linaire, cette fleur jaune à éperon si commune en cette saison dans la campagne. Mais un caractère plus précis et plus sûr est qu'au lieu d'avoir quatre graines nues au fond du calice comme les labiées, les personnées y ont toutes une capsule qui renferme les graines et ne s'ouvre qu'à leur maturité pour les répandre. J'ajoute à ces caractères qu'un *grand* (1) nombre de labiées sont ou des plantes odorantes et aromatiques telles que l'origan, la marjolaine, le thym, le serpolet, le basilic, la menthe, l'hysope, la lavande, etc., ou des plantes odorantes et puantes telles que diverses espèces d'orties mortes, stachydes (2), crapaudines, marrube; quelques-unes seulement, telles que le bugle, la brunelle, la toque, n'ont pas d'odeur : au lieu que les personnées sont pour la plupart des plantes sans odeur comme la mufflaude, la linaire, l'euphraise, la pédiculaire, la crête-de-coq, l'orobanche, la cymbalaire, la velvote, la digitale; je ne connais guère d'*odorant* (3) dans cette branche que la scrofulaire qui *sent* (4) et qui pue, sans être aromatique. Je ne puis guère vous citer ici que des plantes qui vraisemblablement ne vous sont pas connues, mais que peu à peu

(1) Mot supprimé.
(2) Rousseau a écrit « staquis ».
(3) Au lieu de « odorantes ».
(4) Au lieu de « sente ».

vous apprendrez à connaître et dont au moins à leur rencontre vous pourrez par vous-même déterminer la famille. Je voudrais même que vous tâchassiez d'en déterminer la lignée ou section par la physionomie, et que vous vous exerçassiez à juger au simple coup d'œil si la fleur en gueule que vous voyez est une labiée ou une personnée. La figure extérieure de la corolle peut suffire pour vous guider dans ce choix, que vous pourrez vérifier ensuite en ôtant la corolle et regardant au fond du calice; car si vous avez bien jugé, la fleur que vous aurez nommée labiée vous montrera quatre graines nues, et celle que vous aurez nommée personnée vous montrera un péricarpe: le contraire vous prouverait que vous vous êtes trompée, et par un second examen de la même plante vous *préviendriez* (1) une erreur semblable pour une autre fois. Voilà, chère Cousine, de l'occupation pour quelques promenades. Je ne tarderai pas à vous en préparer pour celles qui suivront.

Vous ne m'avez point donné l'adresse que je vous avais demandée. Recevez les plus tendres amitiés de ma femme et de son mari (2).

(1) Au lieu de « préviendrez ».
(2) Inédit.

LETTRE XXXVIII

[Cinquième lettre sur la Botanique.]

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

16 juillet [1772] (1).

Je vous remercie, chère Cousine, des bonnes nouvelles que vous m'avez données de la maman. J'avais espéré le bon effet du changement d'air, et je n'en attends pas moins des eaux et surtout du régime austère prescrit durant leur usage. Je suis touché du souvenir de cette bonne amie et je vous prie de l'en remercier pour moi. Mais je ne veux pas absolument qu'elle m'écrive durant son séjour en Suisse, et si elle veut me donner directement de ses nouvelles, elle a près d'elle un bon secrétaire qui s'en acquittera fort bien. Je suis plus charmé que surpris qu'elle réussisse en Suisse : indépendamment des grâces de son âge, et de sa gaieté vive et caressante, elle a dans le caractère un fond de douceur et d'égalité, dont je l'ai vu donner quelquefois à la Grand'maman l'exemple charmant qu'elle a reçu de vous. *Vos réflexions sur les vicissitudes du commerce sont très justes et j'espère qu'elles ne sont occasionnées par aucune expérience qui vous intéresse* (2). Si votre sœur s'établit en Suisse, vous perdrez l'une et l'autre une grande douceur dans la vie, et

(1) Le millésime est inscrit au crayon sur l'original.
(2) Phrase supprimée.

elle surtout, des avantages difficiles à remplacer. Mais votre pauvre maman qui porte à porte sentait pourtant si cruellement sa séparation d'avec vous, comment *supporte-rait-* (1) elle la sienne à une si grande distance? C'est de vous encore qu'elle tiendra ses dédommagements et ses ressources. Vous lui en ménagez une bien précieuse en assouplissant dans vos douces mains la bonne et forte étoffe de votre favorite, qui, je n'en doute point, deviendra par vos soins aussi pleine de grandes qualités que de charmes. Ah! Cousine, l'heureuse mère que la vôtre! *Le mérite de ses fils est assurément aussi solide, aussi vrai qu'universellement reconnu. Mais il est plus rare encore de voir ainsi trois sœurs se partager tellement entre elles tous les genres de perfections, qu'il est plus aisé d'assigner celle qui domine en chacune, que celle qui manque à aucune des trois* (2).

Savez-vous que je commence à être en peine du petit herbier. Je n'en ai d'aucune part aucune nouvelle, quoique j'en aie eu de M. Guyenet, depuis son retour, par sa femme qui ne me dit pas de sa part un seul mot sur cet herbier. Je lui en ai demandé des nouvelles; j'attends sa réponse. J'ai grand'peur que ne passant pas à Lyon, il n'ait confié le paquet à quelque quidam qui sachant que c'étaient des herbes sèches aura pris tout cela pour du foin. Cependant si, comme je l'espère encore, il parvient enfin à votre sœur Julie ou à vous, vous trouverez que je n'ai pas laissé d'y prendre quelque soin. C'est une perte qui quoique petite ne me serait pas facile à réparer promptement, surtout à cause *d'un* (3) catalogue accompagné de divers

(1) Au lieu de « supportera ».
(2) Passage supprimé.
(3) Au lieu de « du ».

petits éclaircissements écrits sur-le-champ, et dont je n'ai gardé aucun double (1).

Consolez-vous, bonne Cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères. De grands botanistes très bien oculés ne les ont pas mieux vues. Tournefort lui-même n'en fait aucune mention. Elles sont bien claires dans peu de genres, quoiqu'on en trouve des vestiges presque dans tous, et c'est à force d'analyser des fleurs en croix et d'y voir toujours des inégalités au réceptacle, qu'en les examinant en particulier, on a trouvé que ces glandes appartenaient au plus grand nombre des genres, et qu'on les suppose par analogie dans ceux *même* (2) où on ne les distingue pas.

Je comprends qu'on est fâché de prendre tant de peine sans apprendre les noms des plantes qu'on examine. Mais je vous avoue de bonne foi qu'il n'est pas entré dans mon plan de vous épargner ce petit chagrin. On prétend que la botanique n'est qu'une science de mots, qui n'exerce que la mémoire et n'apprend qu'à nommer des plantes. Pour moi, je ne connais point d'étude raisonnable qui ne soit qu'une science de mots; et auquel des deux, je vous prie, accorderai-je le nom de botaniste, de celui qui sait cracher un nom ou une phrase à l'aspect d'une plante, sans rien connaître à sa structure, ou de celui qui connaissant très bien cette structure, ignore néanmoins le nom très arbitraire qu'on donne à cette plante en tel ou en tel pays? Si nous ne donnons à vos enfants qu'une occupation amusante, nous manquons la meilleure moitié de notre but qui est, en les amusant, d'exercer leur intelligence et de les accoutumer à l'attention. Avant de leur

(1) Voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 260.
(2) Au lieu de « mêmes ».

apprendre à nommer ce qu'ils voient, commençons par leur apprendre à le voir. Cette science oubliée dans toutes les éducations doit faire la plus importante partie de la leur. Je ne le redirai jamais assez; apprenez-leur à ne jamais se payer de mots, et à croire ne rien savoir de ce qui n'est entré que dans leur mémoire.

Au reste, pour ne pas trop faire le méchant, je vous nomme pourtant des plantes, sur lesquelles, en vous les faisant montrer, vous pouvez aisément vérifier mes descriptions. Vous n'aviez pas, je le suppose, sous *les* (1) yeux une ortie blanche, en lisant l'analyse des labiées; mais vous n'aviez qu'à envoyer chez l'herboriste du coin chercher de l'ortie blanche fraîchement cueillie, vous appliquiez à sa fleur ma description, et ensuite examinant les autres parties de la plante de la manière dont nous traiterons ci-après, vous connaissiez l'ortie blanche infiniment mieux que l'herboriste qui la fournit ne la connaîtra de ses jours; encore trouverons-nous dans peu le moyen de nous passer d'herboriste : mais il faut premièrement achever l'examen de nos familles, ainsi je viens à la cinquième, qui dans ce moment est en pleine fructification.

Représentez-vous une longue tige assez droite, garnie alternativement de feuilles pour l'ordinaire découpées assez menu, lesquelles embrassent par leur base des branches qui sortent de leurs aisselles. De l'extrémité supérieure de cette tige partent comme d'un centre plusieurs pédicules ou rayons, qui s'écartant circulairement et régulièrement comme les côtes d'un parasol, couronnent cette tige en forme d'un vase plus ou moins ouvert; quelquefois ces rayons laissent un espace vide dans leur

(1) Au lieu de « vos ».

milieu et représentent alors plus exactement le creux du vase; quelquefois aussi ce milieu est fourni d'autres rayons plus courts, qui montant moins obliquement garnissent le vase et forment conjointement avec les premiers la figure à peu près d'un demi-globe dont la partie convexe est tournée en dessus.

Chacun de ces rayons ou pédicules est terminé à son extrémité, non pas encore par une fleur, mais par un autre ordre de rayons plus petits qui couronnent chacun des premiers, précisément comme ces premiers couronnent la tige.

Ainsi voilà deux ordres pareils et successifs : l'un de grands rayons qui terminent la tige, l'autre de petits rayons semblables, qui terminent chacun des grands.

Les rayons des petits parasols ne se subdivisent plus, mais chacun d'eux est le pédicule d'une petite fleur dont nous parlerons tout à l'heure.

Si vous pouvez vous former l'idée de la figure que je viens de vous décrire, vous aurez celle de la disposition des fleurs dans la famille des *ombellifères* ou *porte-parasol* : car le mot latin *umbella* signifie un parasol.

Quoique cette disposition régulière de la fructification soit frappante et assez constante dans toutes les ombellifères, ce n'est pourtant pas elle qui constitue le caractère de la famille. Ce caractère se tire de la structure même de la fleur, qu'il faut maintenant vous décrire.

Mais il convient, pour plus de clarté, de vous donner ici une distinction générale sur la disposition relative de la fleur et du fruit dans toutes les plantes, distinction qui facilite extrêmement leur arrangement méthodique, quelque système qu'on veuille choisir pour cela.

Il y a des plantes, et c'est le plus grand nombre, par

exemple l'œillet, dont l'ovaire est évidemment enfermé dans la corolle. Nous donnerons à celles-là le nom de *fleurs infères,* parce que les pétales embrassant l'ovaire prennent leur naissance au-dessous de lui.

Dans d'autres plantes en assez grand nombre, l'ovaire se trouve placé, non dans les pétales mais au-dessous d'eux; ce que vous pouvez voir dans la rose; car le gratte-cul qui en est le fruit est ce corps vert et renflé que vous voyez au-dessous du calice, par conséquent aussi au-dessous de la corolle, qui de cette manière couronne cet ovaire et ne l'enveloppe pas. J'appellerai celles-ci fleurs *supères,* parce que la corolle est au-dessus du fruit. On pourrait faire des mots plus francisés : mais il me paraît avantageux de vous tenir toujours le plus près qu'il se pourra des termes admis dans la botanique, afin que sans avoir besoin d'apprendre ni latin ni grec, vous puissiez néanmoins entendre passablement le vocabulaire de cette science, pédantesquement tiré de ces deux langues, comme si pour connaître les plantes il fallait commencer par être un savant grammairien.

Tournefort exprimait la même distinction en d'autres termes : dans le cas de la fleur *infère,* il disait que le pistil devenait *le* (1) fruit; dans le cas de la fleur *supère,* il disait que le calice devenait *le* (1) fruit. Cette manière de s'exprimer pouvait être aussi claire, mais elle n'était certainement pas aussi juste. Quoi qu'il en soit, voici une occasion d'exercer quand il en sera temps vos jeunes élèves à savoir démêler les mêmes idées, rendues par des termes tout différents (2).

Je vous dirai maintenant que les plantes ombellifères

(1) Mot supprimé.
(2) Cet alinéa n'existe pas dans le brouillon.

ont la fleur *supère,* ou posée sur le fruit. La corolle de cette fleur est à cinq pétales appelés réguliers, quoique souvent les deux pétales qui sont tournés en dehors dans les fleurs qui bordent l'ombelle soient plus grands que les trois autres.

La figure de ces pétales varie selon les genres, mais le plus communément elle est en cœur; l'onglet qui porte sur l'ovaire est fort mince; la lame va en s'élargissant, son bord est *émarginé* (légèrement échancré), ou bien il se termine en une pointe qui se repliant en dessus donne encore au pétale l'air d'être émarginé, quoiqu'on le vît pointu s'il était déplié.

Entre chaque pétale est une étamine dont l'anthère débordant ordinairement la corolle rend les cinq étamines plus visibles que les cinq pétales. Je ne fais pas ici mention du calice, parce que les ombellifères n'en ont aucun bien distinct.

Du centre de la fleur partent deux styles garnis chacun de leur stigmate et assez apparents aussi, lesquels, après la chute des pétales et des étamines, restent pour couronner le fruit.

La figure la plus commune de ce fruit est un ovale un peu allongé, qui dans sa maturité s'ouvre par la moitié, et se partage en deux semences nues attachées au pédicule, lequel par un art admirable se divise en deux ainsi que le fruit, et tient les graines séparément suspendues, jusqu'à leur chute.

Toutes ces proportions varient selon les genres, mais en voilà l'ordre le plus commun. Il faut, je l'avoue, avoir l'œil très attentif pour bien distinguer sans loupe de si petits objets; mais ils sont si dignes d'attention qu'on n'a pas regret à sa peine.

Voici donc le caractère propre de la famille des ombellifères. Corolle supère à cinq pétales; cinq étamines; deux styles portés sur un fruit nu *disperme*, c'est-à-dire, *composé de deux graines* accolées.

Toutes les fois que vous trouverez ces caractères réunis dans une fructification, comptez que la plante est une ombellifère, quand même elle n'aurait d'ailleurs dans son arrangement rien de l'ordre ci-devant marqué. Et quand vous trouveriez tout cet ordre de parasols conforme à ma description, comptez qu'il vous trompe, s'il est démenti par l'examen de la fleur.

S'il arrivait, par exemple, qu'en sortant de lire ma lettre vous trouvassiez en vous promenant un sureau encore en fleurs, je suis presque assuré qu'au premier aspect vous diriez : voilà une ombellifère. En y regardant vous trouveriez grande ombelle, petite ombelle, petites fleurs blanches, corolle supère, cinq étamines : c'est une ombellifère assurément! Mais voyons encore : je prends une fleur.

D'abord, au lieu de cinq pétales, je trouve une corolle à cinq divisions, il est vrai, mais néanmoins d'une seule pièce. Or les fleurs des ombellifères ne sont pas monopétales. Voilà bien cinq étamines, mais je ne vois point de styles, et je vois plus souvent trois stigmates que deux, plus souvent trois graines que deux. Or les ombellifères n'ont jamais ni plus ni moins de deux stigmates, ni plus ni moins de deux graines pour chaque fleur. Enfin le fruit du sureau est une baie molle, et celui des ombellifères est sec et nu. Le sureau n'est donc pas une ombellifère.

Si vous revenez maintenant sur vos pas en regardant de plus près à la disposition des fleurs, vous verrez que



SADAG, Grav. et Impr

JULIANNE MARIE BOY DE LA TOUR
née Roguin
1715-1780
d'apres une miniature appartenant à M. M. Boy de la Tour

cette disposition n'est qu'en apparence celle des ombellifères. Les grands rayons, au lieu de partir exactement du même centre, prennent leur naissance les uns plus haut, les autres plus bas; les petits naissent encore moins régulièrement : tout cela n'a point l'ordre invariable des ombellifères. L'arrangement des fleurs du sureau est en *corymbe* ou bouquet plutôt qu'en ombelle. Voilà comment, en nous trompant quelquefois, nous finissons par apprendre à mieux voir.

Le *chardon Roland,* au contraire, n'a guère le port d'une ombellifère, et néanmoins c'en est une, puisqu'il en a tous les caractères dans sa fructification. Où trouver, me direz-vous, le chardon Roland? Par toute la campagne. Tous les grands chemins en sont tapissés à droite et à gauche : le premier paysan peut vous le montrer, et vous le reconnaîtriez presque *de* (1) vous-même à la couleur bleuâtre ou vert de mer de ses feuilles, à leurs durs piquants, et à leur consistance lisse et coriace comme du parchemin. Mais on peut laisser une plante aussi intraitable; elle n'a pas assez de *beautés* (2) pour dédommager des blessures qu'on se fait en l'examinant; et fût-elle cent fois plus jolie, ma petite Cousine avec ses petits doigts sensibles serait bientôt rebutée de caresser une plante de si mauvaise humeur.

La famille des ombellifères est nombreuse, et si naturelle que ses genres sont très difficiles à distinguer : ce sont des frères que la grande ressemblance fait souvent prendre l'un pour l'autre. Pour aider à s'y reconnaître, on a imaginé des distinctions principales qui sont quelquefois utiles, mais sur lesquelles il ne faut pas non plus trop

(1) Mot supprimé.
(2) Au lieu de « beauté ».

compter. Le foyer d'où partent les rayons tant de la grande que de la petite ombelle n'est pas toujours nu; il est quelquefois entouré de folioles, comme d'une manchette. On donne à ces folioles le nom d'*involucre* (enveloppe). Quand la grande ombelle a une manchette, on donne à cette manchette le nom de *grand involucre;* on appelle *petits involucres* ceux qui entourent quelquefois les petites ombelles. Cela donne lieu à trois sections des ombellifères.

1. Celles qui ont grand involucre et petits involucres.
2. Celles qui n'ont que les petits involucres seulement.
3. Celles qui n'ont ni grand ni petits involucres.

Il semblerait manquer une quatrième division de celles qui ont un grand involucre et point de petits. Mais on ne connaît aucun genre qui soit constamment dans ce cas.

Vos étonnants progrès, chère Cousine, et votre patience m'ont tellement enhardi que, comptant pour rien votre peine, j'ai osé vous décrire la famille des ombellifères sans fixer vos yeux sur aucun modèle, ce qui a rendu nécessairement votre attention beaucoup plus fatigante. Cependant j'ose douter, lisant comme vous savez faire, qu'après une ou deux lectures de ma lettre une ombellifère en fleurs échappe à votre esprit en frappant vos yeux, et dans cette saison vous ne pouvez manquer d'en trouver plusieurs dans les jardins et dans la campagne.

Elles ont la plupart les fleurs blanches. Telles sont la carotte, le cerfeuil, le persil, la ciguë, l'angélique, la berce, la berle, la (1) boucage, le chervis ou girole, la percepierre, etc.

Quelques-unes comme le fenouil, l'aneth, le panais,

(1) On dit aujourd'hui « le boucage ».

sont à fleurs jaunes; il y en a peu à fleurs rougeâtres, et point d'aucune autre couleur.

Voilà, me direz-vous, une belle notion générale des ombellifères : mais comment tout ce vague savoir me garantira-t-il de confondre la ciguë avec le cerfeuil *ou* (1) le persil, que vous venez de nommer avec elle? La moindre cuisinière en saura là-dessus plus que nous avec toute notre doctrine. Vous avez raison. Mais cependant si nous commençons par les observations de détail, bientôt accablés par le nombre, la mémoire nous abandonnera, et nous nous perdrons dès les premiers pas dans ce règne immense; au lieu que si nous commençons par bien reconnaître les grandes routes, nous nous égarerons rarement dans les sentiers, et nous nous retrouverons partout sans beaucoup de peine. Donnons cependant quelque exception à l'utilité de l'objet, et ne nous exposons pas, tout en analysant le règne végétal, à manger par ignorance une omelette à la ciguë.

La petite ciguë des jardins est une ombellifère ainsi que le persil et le cerfeuil. Elle a la fleur blanche comme l'un et l'autre * : elle est avec le dernier dans la section qui a la petite enveloppe et qui n'a pas la grande; elle leur ressemble assez par son feuillage pour qu'il ne soit pas aisé de vous en marquer par écrit les différences. Mais voici des caractères suffisants pour ne vous y pas tromper.

Il faut commencer par voir en fleurs ces diverses plantes; car c'est *dans* (2) cet état que la ciguë a son caractère propre. C'est d'avoir sous chaque petite ombelle un petit

(1) Au lieu de « et ».
(2) Au lieu de « en ».

involucre composé de trois petites folioles pointues, assez longues, et toutes trois tournées en dehors, au lieu que les folioles des petites ombelles du cerfeuil l'enveloppent tout autour, et sont tournées également de tous les côtés. A l'égard du persil, à peine a-t-il quelques courtes folioles, fines comme des cheveux, et distribuées indifféremment tant dans la grande ombelle que dans les petites qui, toutes, sont claires et maigres.

Quand vous vous serez bien assurée de la ciguë en fleurs, vous vous confirmerez dans votre jugement en froissant légèrement et flairant son feuillage, car son odeur puante et *vireuse* (1) ne vous *le* (2) laissera pas confondre avec le persil ni avec le cerfeuil, qui tous deux ont des odeurs agréables. Bien sûre enfin de ne pas faire de quiproquo, vous examinerez ensemble et séparément ces trois plantes dans tous leurs états *et* (3) par toutes leurs parties, surtout par le feuillage qui les accompagne plus constamment que la fleur, et par cet examen comparé et répété jusqu'à ce que vous ayez acquis la certitude du coup d'œil, vous parviendrez à distinguer et connaître imperturbablement la ciguë. L'étude *vous* (4) mène ainsi jusqu'à la porte de la pratique, après quoi celle-ci fait la facilité du savoir.

Prenez haleine, chère Cousine, car voilà une lettre excédante. Je n'ose même vous promettre plus de discrétion dans celle qui doit la suivre; mais après cela nous n'aurons devant nous qu'un chemin bordé de fleurs. Vous en méritez une couronne pour la douceur et la constance

(1) Le brouillon porte « cuivreuse ».
(2) Au lieu de « la ».
(3) Mot supprimé.
(4) Au lieu de « nous ».

avec laquelle vous daignez me suivre à travers ces broussailles sans vous rebuter de leurs épines.

* La fleur du persil est un peu jaunâtre. Mais plusieurs fleurs d'ombellifères paraissent jaunes à cause de l'ovaire et des anthères et ne laissent pas d'avoir les pétales blancs. [Note de J.-J. R.]

LETTRE XXXIX

[*A Madame Delessert.*]

[Paris] 30 août [1772].

Lorsque vous me proposâtes, chère Cousine, de vous donner la connaissance de quelques plantes pour l'amusement de vos enfants, je jugeai qu'on pouvait leur rendre cet amusement utile par une étude un peu méthodique qui les accoutumât peu à peu à l'attention, à l'observation et surtout au bon raisonnement. Au lieu qu'une simple nomenclature qui ne chargerait que leur mémoire, ne les amuserait pas longtemps, serait bientôt oubliée, et ne leur serait d'aucun profit après cet oubli. Je commençai donc par tâter leur goût et le vôtre par quelques notions générales des parties de la fructification où résident les caractères les plus essentiels et les plus constants des plantes et par lesquels on vient le mieux à bout de les classer. Je vous offris pour premiers objets cinq ou six familles des plus nombreuses et des plus saillantes du règne végétal, et je tâchai d'accoutumer vos yeux à démêler et distinguer leurs parties essentielles en attendant que vous y pussiez reconnaître cet air de famille qui les distingue même sans fructification, mais qui ne frappe que les yeux suffisamment exercés.

A la distance où nous sommes les uns des autres, ne pouvant vous montrer les objets dont il s'agissait, je cherchais à vous les indiquer de façon que vous pussiez les trouver vous-même, mais je ne tardai pas à sentir que cette indication avait de plus grandes difficultés que je n'avais prévu; que quelque communes que fussent les plantes d'où je tirais mes exemples, je n'étais point sûr que vous les connussiez, ni, quand vous les connaîtriez, que ce fût sous le même nom que j'employais à les désigner, ni enfin qu'elles se trouvassent sous votre main au moment où vous en auriez besoin pour m'entendre. Je tâchai d'obvier à toutes ces incertitudes par le nombre, espérant que, parmi tout ce que je vous nommais, il se trouverait du moins quelque chose que vous pourriez examiner; je n'ai jamais su si j'ai réussi quelquefois, et je suis par exemple encore en doute si vous connaissez une seule ombellifère.

Voilà, pour commencer l'étude de la botanique (car je ne vous dissimulerai pas que vous n'en êtes encore qu'aux préliminaires), une difficulté qu'il faut lever de manière ou d'autre. J'ai pensé pour cela à vous proposer de commencer un herbier pour votre usage, et de m'envoyer un échantillon de chaque plante que vous y feriez entrer. Chaque plante que vous m'envoyez et que je vous suppose bien connue, par des observations attentives et réitérées, me fournit, en vous en envoyant le nom, un moyen certain de me faire entendre sans équivoque, lorsque j'aurai à vous parler de quelque chose appartenant à la structure de cette plante. Mais ce moyen devient d'une extrême longueur, tant par le peu de temps que vos occupations vous permettent de donner à cet amusement, que par le grand soin que vous donnez à l'échantillon que vous

m'envoyez. Au lieu de le coller aussi proprement que vous faites, il suffisait de m'envoyer un rameau desséché et non collé, qui eût feuilles et fleurs; quand même il serait un peu chiffonné, je viendrais bien à bout pour l'ordinaire de débrouiller tout cela. Mais votre extrême soin nous éloigne du but : car voilà seulement dix plantes que vous m'avez fait passer jusqu'ici. Il faut que vous en connaissiez au moins deux cents de vue et par leurs noms afin que nous puissions nous entendre, et peut-être en connaissez-vous bien autant, tant dans les jardins que dans la campagne, mais faute de savoir quelles elles sont, je suis là-dessus comme si vous n'en connaissiez réellement que les dix que je vous ai nommées. Je ne puis donc tirer mes exemples que de celles-là jusqu'à ce que je sois plus instruit de vos progrès, et il n'est pas possible d'aller en avant sur un fond aussi mince.

Ce n'est pas que j'aie changé d'avis sur la nomenclature; je ne la crois pas plus utile que quand je vous en ai parlé à la botanique qu'on veut étudier de soi-même; mais, encore une fois, pour s'entendre avec quelqu'un qui est absent, il faut bien convenir des noms qu'on donne aux objets dont on parle. Ce n'est pas en vain que je vous donne ceux de Linnaeus, quoique latins. Ce sont les seuls admis dans toute l'Europe et par lesquels on est sûr de s'entendre avec les botanistes de toutes les nations. Avant lui, chaque botaniste avait ses noms qui, presque tous, étaient de longues phrases; il fallait savoir tous ces noms pour s'entendre avec eux ou avec leurs disciples, ce qui faisait un tourment pour la mémoire à pure perte pour la science. Les noms français sont sujets au même inconvénient; chaque province a les siens, chaque état, chaque métier a les siens, tous différents les uns des autres. Vous

avez déjà vu que le mouron des bonnes femmes et celui des herboristes sont deux plantes différentes. Il en est de même du talitron des herboristes et du thalictrum des botanistes, de la coquelourde des jardiniers et de celle des herboristes, de l'argentine des fleuristes et de l'argentine des paysans, du trifolium des mêmes fleuristes et de celui des cultivateurs, etc. Enfin, tout n'est que confusion dans les noms donnés au hasard et qui ne sont point imposés avec méthode. Il faut donc nécessairement connaître ceux de Linnaeus pour lever dans l'occasion l'équivoque des noms vulgaires : mais ce n'est pas à dire qu'il faille avoir ces noms à la bouche hors les cas où ils sont nécessaires. Au reste, la prononciation n'en est pas toujours aussi difficile que celle de ce terrible *chrysanthemum* qui vous a si fort effarouchée. Encore ôtez les deux *h* qui ne servent que pour l'orthographe et n'entrent point dans la prononciation : vous verrez que ce même mot *crisantémum* n'est pas si rude à prononcer qu'il vous a paru d'abord.

Je reviens, chère Cousine, à ma difficulté. Il faut absolument que vous parveniez à connaître de vue et par leurs noms environ deux cents plantes et que je sache quelles elles sont, pour que je puisse, avec succès et plaisir pour vous, vous parler de botanique. Autrement, mes détails abstraits ne feront que vous ennuyer quand vous n'en verrez pas l'application. Pour étudier utilement et agréablement la nature, il faut avoir ses productions sous les yeux.

Mon intention est bien de faire un herbier à notre petite jardinière : mais outre qu'il prendra du temps, son usage sera de lui conserver le souvenir des plantes qu'elle aura connues, mais non pas de les lui faire connaître. Il faut

donc mettre un peu plus de diligence dans vos envois, ou vous aider de quelque jardinier ou apothicaire qui vous montre et nomme le plus de plantes qu'il se pourra. Je me suis tellement perdu dans mon bavardage qu'il ne finit qu'avec mon papier. Je ne vous dis donc rien pour aujourd'hui de vous, ni de moi, mais je charge votre cœur d'être l'interprète du mien.

LETTRE XL

A Madame Delessert

A Paris, le 11 octobre 1772.

C'est à moi, chère Cousine, bien moins occupé que vous, ou du moins d'occupations bien moins respectables et chères, à me reprocher ma négligence; mais pour ne pas revenir toujours au même préambule, je me livre sans excuse à la censure que je mérite, me contentant de vous répéter avec vérité que vous n'avez point cessé et ne cesserez jamais d'être présente à mon cœur et à ma mémoire. Vous ne doutez pas non plus, je l'espère, du tendre intérêt avec lequel j'apprends l'état dans lequel vous rentrez, état qui devient un fléau pour tant d'autres femmes, mais qui n'est pour vous qu'une nouvelle bénédiction du Ciel et par lequel vous éprouverez un jour qu'une nombreuse famille bien élevée est la richesse ainsi que la gloire de la femme forte. Ma pauvre femme vous en félicite en soupirant; elle dit que ce sont des gages que votre mari vous laisse de son amour à ses départs pour Beaucaire. Choyez-le bien, ce précieux gage, afin que tout aille

comme par le passé, c'est-à-dire aussi bien qu'il est possible (1).

J'ai su l'accident de votre maman par monsieur votre oncle (2), qui me vient voir quelquefois et m'apporte de ses nouvelles et des vôtres ; j'ai su que cet accident l'avait retenue assez longtemps dans son lit à Yverdon, ce qui était bien triste et pour elle et pour ma pauvre Tante ; j'ai aussi appris sa guérison et son voyage de Rolle ; il ne me manque plus, pour achever de me rassurer, que d'apprendre son heureux retour auprès de vous. Pour Tante Julie, je ne vois pas sans quelque peine qu'elle n'aura pas sitôt besoin de lacet (3), mais je me réjouis pour sa bonne maman de ce qu'elle la conserve encore auprès d'elle, et pour elle et pour vous de ce que vous aurez bientôt le plaisir de vous embrasser ; j'apprends aussi le retour de monsieur votre frère ; ce vous doit être une satisfaction bien douce, surtout dans la circonstance où vous êtes, de

(1) Jules-Paul-*Benjamin* Delessert naquit à Lyon le 14 février 1773 et mourut le 1er mars 1847. (Voir FLOURENS, *Éloge historique de Benjamin Delessert,* Paris, 1850.)

(2) Cet oncle ne peut être que le frère de Mme Boy de la Tour-Roguin, Augustin-Gabriel Roguin, né le 21 avril 1714 à Orange, et mort à Yverdon en 1796. Capitaine de grenadiers au service du Piémont, le renouvellement de la capitulation entre le Roi de Sardaigne et LL. EE. de Berne l'obligea à quitter ce service en 1751, pour entrer à celui du Roi de Pologne, qui le breveta colonel en 1758. Il épousa en 1762 Madeleine-Élisabeth Bouquet, de Rolle, dont il n'eut qu'une fille morte en bas-âge.

(3) Rousseau, pendant son séjour à Môtiers, s'amusait à faire des lacets, dont il faisait présent à ses « jeunes amies » à leur mariage, « à condition qu'elles nourriraient leurs enfants ». Les descendants d'Isabelle d'Ivernois, son amie de Môtiers, devenue Mme Guyenet, conservent un lacet que lui offrit Jean-Jacques. (« Songez que porter un lacet tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir. ») Voir Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau au Val-de-Travers,* p. 122 et suiv.

voir derechef toute votre famille rassemblée et empressée autour de vous.

Mon travail journalier a fait depuis quelques mois et fera vraisemblablement tout l'hiver une grande diversion à la botanique. L'ouvrage, qui, durant près de deux ans, ne venait qu'avec peine, m'est venu tout d'un coup en abondance et assez à propos (1). Cela fait que, pour ne rebuter personne et parce que la chose l'exige, j'ai pris le parti de m'y livrer tout entier, et c'est une des causes qui m'ont fait cesser toute correspondance, en sorte que je n'écris plus du tout : car après avoir bien griffonné de la musique, écrire encore n'est pas un délassement. Cela m'a fait suspendre aussi nos petites conférences de botanique; car tant qu'elles vous amuseront, je n'y renoncerai jamais. J'ai vu d'ailleurs que les ombellifères, comme je l'avais prévu, vous ont un peu embarrassée; voilà encore une raison pour renvoyer de quelques mois notre sixième famille; car il vaut infiniment mieux s'arrêter que d'avancer en confusion.

D'ailleurs cette station ne sera pas tout à fait perdue, vos enfants en digéreront mieux le petit acquis qu'ils ont déjà, si vous en causez avec eux quelquefois, et peut-être avant que l'hiver se passe, pourrai-je encore trouver quelque chose à vous dire qui ne demandera pas la présence des objets. Je ne suis pas surpris que vous ne distinguiez pas aisément une ombellifère d'une autre, car cela est souvent très difficile; mais leur caractère général est si marqué, qu'il se fait sentir au premier coup d'œil. Cela me fait soupçonner que, n'ayant point encore rencontré d'ombellifère, vous n'avez pu vous en bien représenter la figure.

(1) Il avait repris son ancien métier de copiste de musique.

Cette idée me fait prendre le parti de vous envoyer ci-jointe une ombelle en nature, afin d'en peindre la figure générale à votre imagination. Celle que je vous envoie est une ombelle de carotte sauvage très commune dans les prés. Je l'ai choisie très petite pour la pouvoir placer commodément dans une lettre; mais elle ne laisse pas dans sa petitesse de contenir toutes les parties caractéristiques des ombellifères. Grande ombelle, petites ombelles, grand involucre, petits involucres, et même les fleurs, dans quelques-unes desquelles, toutes petites qu'elles sont, vous pouvez, même à l'œil nu, distinguer et compter aisément les cinq pétales, etc. Il me semble que d'après ce seul modèle bien examiné, vous ne pouvez guère méconnaître d'autres ombelles quand elles vous tomberont sous les yeux. Adieu, chère Cousine, mes salutations à M. Delessert et nos tendres embrassements à toute votre chère progéniture, ainsi qu'à l'aimable Émilie. Vous connaissez, du moins je m'en flatte, de quel cœur nous vous embrassons vous-même. Adieu derechef.

J.-J. ROUSSEAU.

Vous pouvez, en ôtant les brides, détacher, si vous voulez, l'ombelle du papier, pour l'examiner plus à votre aise. Vous y verrez bien clairement à la loupe le fruit à demi formé, et déjà hérissé des pointes dont la graine de carotte est garnie (1).

Vos Fables de La Fontaine sont toujours ici par ma négligence à les emballer et les envoyer à vos correspondants, dont la demeure est un peu loin d'ici. Si par hasard

(1) La petite plante envoyée par Jean-Jacques est demeurée dans la lettre qu'elle accompagnait. Elle est fort soigneusement étendue sur le papier auquel la fixent de toutes petites brides en papier doré.

vous aviez la facilité de les faire prendre, vous m'épargneriez de l'embarras, et je vous en serais très obligé.

LETTRE XLI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 5 décembre 1772.

Enfin, chères Cousines, je me suis évertué, et, triomphant de mon indolence toujours croissante, je suis allé hier chez MM. Zolicoffre, et j'ai remis vos Fables de La Fontaine au même à qui j'avais parlé précédemment, lorsque je fus la semaine dernière les prier de se charger de cet envoi. Il m'a promis de vous les faire parvenir emballées et franches de port. Je n'ai osé les faire relier, dans la crainte que vous ne m'en sussiez mauvais gré. Je vous conseille même de ne les faire relier vous-même que quand vous les aurez bien feuilletées avec vos enfants. Alors cet ouvrage battu et relié reprendra un tout autre air, les feuilles perdront le grippé qui s'y est fait par ma négligence, et l'encre ayant eu le temps de bien sécher les estampes ne maculeront pas à la reliure. Je n'ai pas besoin, je crois, de vous prévenir que je n'ai pas acheté ce livre; c'est un présent que je n'ai accepté que pour le rendre utile entre vos mains.

J'ai appris dans ce voyage que la perte d'un de ces messieurs, à laquelle je prends part comme à tout ce qui vous intéresse, engagerait peut-être votre cher époux à faire en ce pays un second voyage. Si cela est, et qu'il veuille bien se souvenir de moi, je gagnerai à ce malheur

le plaisir d'apprendre bien en détail de vos nouvelles, qui m'intéressent encore plus en ce moment, s'il est possible, vu la situation où vous vous trouvez. Vous avez maintenant auprès de vous votre excellente maman, bien rétablie, à ce que j'ai appris avec grande joie. J'espère que vous ferez quelquefois mention de moi avec cette chère amie et avec mon aimable Tante. Parlez-moi de ce retour, de vos enfants, de toute votre famille et de tout ce qui vous touche; il me semble que j'ai plus faim qu'à l'ordinaire d'une lettre de vous. Vous ne tarderez pas à en recevoir de moi une seconde; car celle-ci, qui n'est qu'une lettre d'avis, ne doit entrer en ligne de compte que comme l'annonce d'une plus étendue que j'espère vous écrire dans peu.

Bonjour, belle et bonne nourrice; vous avez raison de ne vous pas laisser chômer d'ouvrage dans un métier dont vous vous acquittez si bien. Ma femme vous embrasse mille fois. Elle a toujours le cœur plein de vous, et de la course j'ose dire indiscrète que le zèle de l'amitié vous fit faire avec elle et dont nous parlons bien souvent.

LETTRE XLII

[Huitième lettre sur la Botanique.]

Ce 11 avril très à la hâte [1773] (1).

Depuis ma lettre écrite je viens de recevoir la visite de M. Delessert. Je ne prétends vous apprendre ni son arrivée,

(1) Le millésime manque dans l'original. — Cette lettre, dite « Sur les herbiers », est la huitième et dernière de la première édition. DuPeyrou ne l'a donc pas mise à son rang chronologique.

ni le plaisir que m'a fait cette agréable surprise. Mais je puis vous dire au moins qu'il ne paraît nullement fatigué du voyage et que je ne l'ai jamais vu ni si gras ni si bien portant (1).

Grâce au ciel, chère Cousine, vous voilà rétablie. Mais ce n'est pas sans que votre silence et celui de M. Gaujet (2), que j'avais instamment prié de m'écrire un mot à son arrivée (3), m'ait causé bien des alarmes. Dans des inquiétudes de cette espèce rien n'est plus cruel que le silence, parce qu'il fait tout porter au pis. Mais tout cela est déjà oublié et je ne sens plus que le plaisir de votre rétablissement. Le retour de la belle saison, la vie moins sédentaire de *Fourvières* (4) et le plaisir de remplir avec succès la plus douce ainsi que la plus respectable des fonctions, achèveront bientôt de l'affermir, et vous en sentirez moins tristement l'absence passagère de votre mari au milieu des chers gages de son attachement et des soins continuels qu'ils vous demandent.

Vous savez qu'en ce moment j'ai aussi à vous demander pour mon compte les mêmes soins que vous avez bien voulu prendre les années précédentes pour faire passer à ma tante le petit tribut de ma reconnaissance et de mon attachement. Si votre cher mari vient promptement, je le prierai de vouloir bien se charger de cet envoi ; mais comme je suis déja en retard, s'il tardait encore à venir je voudrais que vous pussiez m'indiquer ici quelqu'un à qui je pusse remettre cet argent pour vous le faire passer aussitôt qu'il serait possible,

(1) Passage inédit, qui ne figure pas non plus dans le brouillon.

(2) Le texte imprimé ne donne que l'initiale, comme pour les autres personnes mentionnées dans les *Lettres sur la Botanique*. Nous ignorons qui était ce M. Gaujet : peut-être un employé de la maison Delessert.

(3) Texte imprimé : « *ne* m'ait ».

(4) Au lieu de « Fourrière ».

afin de ne pàs tenir plus longtemps ma bonne tante en attente (1).

La terre commence à verdir, les arbres à bourgeonner, les fleurs à s'épanouir; il y en a déjà de passées; un moment de retard pour la botanique nous reculerait d'une année entière : ainsi j'y passe sans autre préambule.

Je crains que nous ne l'ayons traitée jusqu'ici d'une manière trop abstraite, en n'appliquant *pas* (2) nos idées sur des objets déterminés. C'est le défaut dans lequel je suis tombé principalement à l'égard des ombellifères. Si j'avais commencé par vous en mettre une sous les yeux, je vous aurais épargné une application très fatigante sur un objet imaginaire et à moi des descriptions difficiles auxquelles un simple coup d'œil aurait suppléé. Malheureusement, à la distance où la loi de la nécessité me tient de vous, je ne suis pas à portée de vous montrer du doigt les objets ; mais si chacun de notre côté nous en pouvons avoir sous les yeux de semblables, nous nous entendrons très bien l'un l'autre en parlant de ce que nous voyons. Toute la difficulté est qu'il faut que l'indication vienne de vous ; car vous envoyer d'ici des plantes sèches serait ne rien faire. Pour bien reconnaître une plante, il faut commencer par la voir sur pied. Les herbiers servent de mémoratifs pour celles qu'on a déjà connues ; mais ils font mal connaître celles qu'on n'a pas vues auparavant. C'est donc à vous de m'envoyer *les* (3) plantes que vous voudrez connaître et que vous aurez cueillies sur pied ; et c'est à moi de vous les nommer, de les classer, de les décrire ; jusqu'à ce que par des idées comparatives

(1) Passage inédit qui existe dans le brouillon.
(2) Au lieu de « point ».
(3) Au lieu de « des ».

devenues familières à vos yeux et à votre esprit, vous parveniez à classer, ranger et nommer vous-même celles que vous verrez pour la première fois. Science qui seule distingue le vrai botaniste de l'herboriste ou nomenclateur. Il s'agit donc ici d'apprendre à préparer, dessécher et conserver des plantes ou échantillons de plantes de manière à les rendre faciles à reconnaître et à déterminer. C'est, en un mot, un herbier que je vous propose de commencer. Voici une grande occupation qui de loin se prépare pour notre petite amatrice : car quant à présent et pour quelque temps encore il faudra que l'adresse de vos doigts supplée à la faiblesse des siens.

Il y a d'abord une provision à faire : savoir, cinq ou six mains de papier gris et à peu près autant de papier blanc de même grandeur assez fort et bien collé, sans quoi les plantes se pourriraient dans le papier gris ou du moins les fleurs y perdraient leur couleur, ce qui est une des parties qui les rendent reconnaissables et par lesquelles un herbier est agréable à voir. Il serait encore à désirer que vous eussiez une presse de la grandeur de votre papier, ou du moins deux bouts de planches bien unies, de manière qu'en plaçant vos feuilles entre deux vous les y *pussiez* (1) tenir pressées, par les pierres ou autres corps pesants dont vous *chargeriez* (2) la planche supérieure. Ces préparatifs faits, voici ce qu'il faut observer pour préparer vos plantes de manière à les conserver et les reconnaître.

Le moment à choisir pour cela est celui où la plante est en pleine fleur, et où même quelques fleurs commencent à tomber pour faire place au fruit qui commence à

(1) Au lieu de « puissiez ».
(2) Au lieu de « chargerez ».

paraître. C'est dans ce point où toutes les parties de la fructification sont sensibles, qu'il faut tâcher de prendre la plante pour la dessécher dans cet état.

Les petites plantes se prennent toutes entières avec *leur racine* (1), qu'on a soin de bien nettoyer avec une brosse afin qu'il n'y reste point de terre. Si la terre est mouillée, on la laisse sécher pour la brosser ou bien on lave la racine, mais il faut avoir alors la plus grande attention de la bien essuyer et dessécher avant de la mettre entre les papiers, sans quoi elle s'y pourrirait infailliblement et communiquerait sa pourriture aux autres plantes voisines. Il ne faut cependant s'obstiner à conserver les racines qu'autant qu'elles ont quelques singularités remarquables ; car dans le plus grand nombre, les racines ramifiées et fibreuses ont des formes si semblables que ce n'est pas la peine de les conserver. La nature, qui a tant fait pour l'élégance et l'ornement dans la figure et la couleur des plantes en ce qui frappe les yeux, a destiné les racines uniquement aux fonctions utiles, puisque étant cachées dans la terre, leur donner une structure agréable eût été cacher la lumière sous le boisseau.

Les arbres et toutes les grandes plantes ne se prennent que par échantillon. Mais il faut que cet échantillon soit si bien choisi, qu'il contienne toutes les parties constitutives du genre et de l'espèce, afin qu'il puisse suffire pour reconnaître et déterminer la plante qui l'a fourni. Il ne suffit pas que toutes les parties de la fructification y soient sensibles, ce qui ne servirait qu'à distinguer le genre, il faut qu'on y voie bien le caractère de la foliation

(1) Au lieu de « leurs racines ».

et de la ramification ; c'est-à-dire, la naissance et la forme des feuilles et des branches, et même autant qu'il se peut quelque portion de la tige ; car comme vous verrez dans la suite, tout cela sert à distinguer les espèces différentes des mêmes genres qui sont parfaitement semblables par la fleur et le fruit. Si les branches sont trop épaisses, on les amincit avec un couteau ou canif en diminuant adroitement par dessous de leur épaisseur autant que cela se peut sans couper et mutiler les feuilles. Il y a des botanistes qui ont la patience de fendre l'écorce de la branche et d'en tirer adroitement le bois, de façon que l'écorce rejointe paraît vous montrer encore la branche entière quoique le bois n'y soit plus. Au moyen de quoi l'on n'a point entre les papiers des épaisseurs et bosses trop considérables qui gâtent, défigurent l'herbier et font prendre une mauvaise forme aux plantes. Dans les plantes où les fleurs et les feuilles ne viennent pas en même temps, ou naissent trop loin les unes des autres, on prend une petite branche à fleur et une petite branche à feuilles, et les plaçant ensemble dans le même papier, on offre ainsi à l'œil les diverses parties de la même plante suffisantes pour la faire reconnaître. Quant aux plantes où l'on ne trouve que des feuilles et dont la fleur n'est pas encore venue ou est déjà passée, il les faut laisser, et attendre pour les *connaître* (1) qu'elles montrent leur visage. Une plante n'est pas plus sûrement reconnaissable à son feuillage qu'un homme à son habit.

Tel est le choix qu'il faut mettre dans ce qu'on cueille. Il en faut mettre aussi dans le moment qu'on prend pour cela. Les plantes cueillies le matin à la rosée, ou le soir

(1) Au lieu de « reconnaître ».

à l'humidité, ou le jour durant la pluie, ne se conservent point. Il faut absolument choisir un temps sec, et même dans ce temps-là le moment le plus sec et le plus chaud de la journée, qui est en été entre onze heures du matin et cinq ou six heures du soir. Encore alors, si l'on y trouve la moindre humidité, faut-il les laisser; car infailliblement elles ne se conserveront pas.

Quand vous avez cueilli vos échantillons, vous les apportez au logis toujours bien au sec pour les placer et arranger dans vos papiers. Pour cela vous faites votre premier lit de deux feuilles au moins de papier gris sur lesquelles vous placez une feuille de papier blanc, et sur cette feuille vous arrangez votre plante, prenant grand soin que toutes ses parties, surtout les feuilles et les fleurs, soient bien ouvertes et bien étendues dans leur situation naturelle. La plante un peu flétrie mais sans l'être trop se prête mieux pour l'ordinaire à l'arrangement qu'on lui donne sur le papier avec le pouce et les doigts. Mais il y en a de rebelles qui se grippent d'un côté pendant qu'on les arrange de l'autre. Pour prévenir cet inconvénient, j'ai des plombs, de gros sous, des liards avec lesquels j'assujettis les parties que je viens d'arranger, tandis que j'arrange les autres, de façon que quand j'ai fini, ma plante se trouve presque toute couverte de ces pièces qui la tiennent en état. Après cela on pose une seconde feuille blanche sur la première et on la presse avec la main, afin de tenir la plante assujettie dans la situation qu'on lui a donnée, avançant ainsi la main gauche qui presse à mesure qu'on retire avec la droite les plombs *ou* (1) gros sous qui sont entre les papiers ; on met ensuite

(1) Au lieu de « et les ».

deux autres feuilles de papier gris sur la seconde feuille blanche, sans cesser un seul moment de tenir la plante assujettie, de peur qu'elle ne perde la situation qu'on lui a donnée; sur ce papier gris on met une autre feuille blanche, sur cette feuille une plante qu'on arrange et recouvre comme ci-devant, jusqu'à ce qu'on ait placé toute la moisson qu'on a apportée, et qui ne doit pas être nombreuse pour chaque fois; tant pour éviter la longueur du travail, que de peur que durant la dessication des plantes le papier ne contracte quelque humidité par leur grand nombre, ce qui gâterait infailliblement vos plantes si vous ne vous hâtiez de les changer de papier avec les mêmes attentions; et c'est même ce qu'il faut faire de temps en temps, jusqu'à ce qu'elles aient bien pris leur pli et qu'elles soient *tout à fait* (1) sèches.

Votre pile de plantes et de papiers ainsi arrangée doit être mise en presse, sans quoi les plantes se gripperaient; il y en a qui veulent être plus pressées, d'autres moins; l'expérience vous apprendra cela, ainsi qu'à les changer de papier à propos et aussi souvent qu'il faut sans vous donner un travail inutile. Enfin, quand vos plantes seront bien sèches, vous les mettrez bien proprement chacune dans une feuille de papier, les unes sur les autres, sans avoir besoin de papiers intermédiaires; et vous aurez ainsi un herbier commencé qui s'augmentera sans cesse avec vos connaissances, et contiendra enfin l'histoire de toute la végétation du pays : au reste, il faut toujours tenir cet herbier bien serré et un peu en presse; sans quoi les plantes, quelque sèches qu'elles fussent, attireraient l'humidité de l'air et se gripperaient encore.

(1) Au lieu de « toutes assez ».

Voici maintenant l'usage de tout ce travail pour parvenir à la connaissance particulière des plantes et à nous bien entendre lorsque nous en parlons.

Il faut cueillir deux échantillons de chaque plante ; l'un plus grand pour le garder, l'autre plus petit pour me l'envoyer. Vous les numéroterez avec soin, de façon que le grand et le petit échantillon de chaque espèce aient toujours le même numéro. Quand vous aurez une douzaine ou deux d'espèces ainsi desséchées, vous me les enverrez dans un petit cahier par quelque occasion. Je vous enverrai le nom et la description des mêmes plantes, par le moyen des numéros vous les reconnaîtrez dans votre herbier et de là sur la terre, où je suppose que vous aurez commencé de les bien examiner. Voilà un moyen sûr de faire des progrès aussi sûrs et aussi rapides qu'il est possible loin de votre guide.

Vous ne pourrez lire ce papier, je le crains : pour moi, je n'ai pas le temps de le relire (1) *; il me manque et je finis. Bonjour, Cousine.*

Bien des salutations, je vous supplie, à monsieur Delessert, à la chère maman, à toute la famille. Mes compliments à M. Gaujet. Ma femme vous embrasse de tout son cœur (2).

N. B. — J'ai oublié de vous dire que les mêmes papiers peuvent servir plusieurs fois, pourvu qu'on ait soin de les bien aérer et dessécher auparavant. Je dois ajouter aussi que l'herbier doit être tenu dans le lieu le plus sec de la maison, et plutôt au premier qu'au rez-de-chaussée.

(1) Alinéa inédit ; il existe dans le brouillon jusqu'au point et virgule.

(2) Alinéa inédit, qui n'est pas dans le brouillon.

LETTRE XLIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 26 avril 1773.

J'ai eu hier le plaisir, chère Cousine, de passer la journée avec votre cher mari, que j'ai trouvé plein de complaisance et de gaîté, et jouissant de la santé la plus prospère. Il a voulu lui-même apporter à ma femme le précieux cadeau que vous lui annonciez si modestement dans la lettre pleine d'amitiés et de bontés que vous lui avez écrite. Je me suis fait son secrétaire auprès de vous pour vous faire ses plus tendres remerciements, conjointement avec mes reproches. En vérité, vous abusez beaucoup de l'autorité absolue que vous avez sur l'un et sur l'autre, et si l'amitié qui est entre nous vous portait à vouloir faire quelque cadeau à ma femme, en le rendant moins magnifique, vous l'auriez rendu plus amical. Toutefois, la douce idée de marcher sous vos enseignes et de porter votre uniforme le lui fera porter avec autant de plaisir que de reconnaissance, et si jamais nous sommes assez heureux pour revoir la personne que nous honorons et chérissons le plus au monde, j'espère qu'elle pourra se montrer à vous parée de votre don. Je n'ajouterai rien sur le choix et sur la couleur. Ce choix est de vous, c'est tout dire, et il y a longtemps que je sais qu'il y a autant de noblesse dans votre goût que dans votre cœur.

Adieu, cher Cousine; puisque vous voilà à Fourvières,

vous y recevrez dans peu la lettre de botanique (1) que je vous ai ci-devant annoncée. Nous embrassons l'un et l'autre le cher et charmant groupe qui vous entourait au moment que vous écriviez votre lettre ; et au milieu de cette image touchante, que nos cœurs ne contemplent point sans émotion, brille d'un éclat aussi pur que vif celle qui en est l'auteur et le centre.

LETTRE XLIV

Sixième lettre sur la botanique. La précédente sur les herbiers ne devant pas être mise en ligne de compte, parce qu'elle interromprait l'ordre que je me suis proposé (2).

Ce 2 mai 1773.

Quoiqu'il vous reste, chère Cousine, bien des choses à désirer dans les notions de nos cinq premières familles et que je n'aie pas toujours su mettre mes descriptions à la portée de notre petite *botanophile* (amatrice de la botanique), je crois néanmoins vous en avoir donné une idée suffisante, pour pouvoir, après quelques mois d'herborisation, vous familiariser avec l'idée générale du port de chaque famille : en sorte qu'à l'aspect d'une plante, vous puissiez conjecturer à peu près si elle appartient à quelqu'une des cinq familles et à laquelle ; sauf à vérifier ensuite par l'analyse de la fructification si vous vous êtes trompée ou non dans votre conjecture. Les ombellifères,

(1) La sixième, qu'on trouvera ci-après.

(2) Cette note (inédite) de Rousseau, qui n'est pas dans le brouillon, indique que cette lettre est la suite du développement botanique de la cinquième lettre (16 juillet 1772).

par exemple, vous ont jetée dans quelque embarras, mais dont vous pouvez sortir quand il vous plaira au moyen des indications que j'ai jointes aux descriptions : car enfin les carottes, les panais sont choses si communes, que rien n'est plus aisé dans le milieu de l'été que de se faire montrer l'une ou l'autre en fleurs dans un potager. Or au simple aspect de l'ombelle et de la plante qui la porte, on doit prendre une idée si nette des ombellifères, qu'à la rencontre d'une plante de cette famille on s'y trompera rarement au premier coup d'œil. Voilà tout ce que j'ai prétendu jusqu'ici; car il ne sera pas question sitôt des genres et des espèces; et encore une fois ce n'est pas une nomenclature de *perroquets* (1) qu'il s'agit d'acquérir, mais une science réelle, et l'une des sciences les plus aimables qu'il soit possible de cultiver. Je passe donc à notre sixième famille avant de prendre une route plus méthodique. Elle pourra vous embarrasser d'abord autant et plus que les ombellifères. Mais mon but n'est quant à présent que de vous en donner une notion générale; d'autant plus que nous avons bien du temps encore avant celui de *sa* (2) pleine floraison, et que ce temps bien employé pourra vous aplanir des difficultés contre lesquelles il ne faut pas lutter encore.

Prenez une de ces petites fleurs qui dans cette saison tapissent les pâturages et qu'on appelle ici *pâquerettes, petites marguerites,* ou *marguerites* tout court. Regardez-la bien; car à son aspect, je suis sûr de vous surprendre en vous disant que cette fleur si petite et si mignonne est réellement composée de deux ou trois cents autres fleurs toutes parfaites, c'est-à-dire, ayant chacune sa corolle,

(1) Au lieu de « perroquet ».
(2) Au lieu de « la ».

son germe, son pistil, ses étamines, sa graine, en un mot aussi parfaite en son espèce qu'une fleur de jacinthe ou de lys. Chacune de ces folioles blanches en dessus, roses en dessous, qui forment comme une couronne autour de la marguerite et qui ne vous paraissent tout au plus qu'autant de petits pétales, sont réellement autant de véritables fleurs; et chacun de ces petits brins jaunes que vous voyez dans le centre et que d'abord vous n'avez peut-être pris que pour des étamines, sont encore autant de véritables fleurs. Si vous aviez déjà les doigts exercés aux dissections botaniques, que vous vous armassiez d'une bonne loupe et de beaucoup de patience, je pourrais vous convaincre de cette vérité par vos propres yeux; mais pour le présent il faut commencer, s'il vous plaît, par m'en croire sur ma parole, de peur de fatiguer votre attention sur des atomes. Cependant pour vous mettre au moins sur la voie, arrachez une des folioles blanches de la couronne, vous croirez d'abord cette foliole plate d'un bout à l'autre, mais regardez-la bien par le bout qui était attaché à la fleur : vous verrez que ce bout n'est pas plat, mais rond et creux en forme de tube, et que de ce tube sort un petit filet à deux cornes; ce filet est le style fourchu de cette fleur, qui, comme vous voyez, n'est plate que par le haut.

Regardez maintenant les brins jaunes qui sont au milieu de la fleur et que je vous ai dit être autant de fleurs eux-mêmes. Si la fleur est assez avancée, vous en verrez plusieurs tout autour lesquels sont ouverts dans le milieu et même découpés en plusieurs parties. Ce sont des corolles monopétales qui s'épanouissent, et dans lesquelles la loupe vous ferait aisément distinguer le pistil et même les anthères dont il est entouré. Ordinairement

les fleurons jaunes qu'on voit au centre sont encore arrondis et non percés. Ce sont des fleurs comme les autres, mais qui ne sont pas encore épanouies, car elles ne s'épanouissent que successivement en avançant des bords vers le centre. En voilà assez pour vous montrer à l'œil la possibilité que tous ces brins tant blancs que jaunes soient réellement autant de fleurs parfaites, et c'est un fait très constant. Vous voyez néanmoins que toutes ces petites fleurs sont pressées et renfermées dans un calice qui leur est commun, et qui est celui de la marguerite. En considérant toute la marguerite comme une seule fleur, ce sera donc lui donner un nom très convenable, que de l'appeler une *fleur composée*. Or il y a un grand nombre d'espèces et de genres de fleurs formées comme la marguerite d'un assemblage d'autres fleurs plus petites, contenues dans un calice commun. Voilà ce qui constitue la sixième famille dont j'avais à vous parler, savoir celle des *fleurs composées*.

Commençons par ôter ici l'équivoque du mot de fleur, en restreignant ce nom dans la présente famille à la fleur composée, et donnant celui de *fleurons* aux petites fleurs qui la composent; mais n'oublions pas que dans la précision du mot, ces fleurons eux-mêmes sont autant de véritables fleurs.

Vous avez vu dans la marguerite deux sortes de fleurons, savoir ceux de couleur jaune qui remplissent le milieu de la fleur, et les petites languettes blanches qui les entourent. Les premiers sont dans leur petitesse assez semblables de figure aux fleurs du muguet ou de la jacinthe, et les seconds ont quelque rapport aux fleurs *du* (1)

(1) Au lieu de « de ».

chèvrefeuille. Nous laisserons aux premiers le nom de *fleurons,* et pour distinguer les autres nous les appellerons *demi-fleurons* : car en effet ils ont assez l'air de fleurs monopétales qu'on aurait rognées par un côté en n'y laissant qu'une languette qui ferait à peine la moitié de la corolle.

Ces deux sortes de fleurons se combinent dans les fleurs composées de manière à diviser toute la famille en trois sections bien distinctes.

La première section est formée de celles qui ne sont composées que de languettes ou demi-fleurons tant au milieu qu'à la circonférence : on les appelle *fleurs demi-fleuronnées,* et la fleur entière, dans cette section, est toujours d'une seule couleur, le plus souvent jaune. Telle est la fleur appelée dent-de-lion ou pissenlit; telles sont les fleurs de laitue, de chicorée (celle-ci est bleue), de scorsonère, de salsifis, etc.

La seconde section comprend les *fleurs fleuronnées*, c'est-à-dire qui ne sont composées que de fleurons, tous pour l'ordinaire aussi d'une seule couleur. Telles sont les fleurs d'immortelles, de bardane, d'absinthe, d'armoise, de chardon, d'artichaut, qui est un chardon lui-même dont on mange le calice et le réceptacle encore en bouton, avant que la fleur soit éclose et même formée. Cette bourre qu'on ôte du milieu de l'artichaut n'est autre chose que l'assemblage des fleurons qui commencent à se former et qui sont séparés les uns des autres par de longs poils implantés sur le réceptacle.

La troisième section est celle des fleurs qui rassemblent les deux sortes de fleurons. Cela se fait toujours de manière que les fleurons entiers occupent le centre de la fleur, et les demi-fleurons forment le contour ou la circon-

férence, comme vous avez vu dans la pâquerette. Les fleurs de cette section s'appellent *radiées,* les botanistes ayant donné le nom de *rayon* au contour d'une fleur composée, quand il est formé de languettes, ou demi-fleurons : à l'égard de l'aire ou du centre de la fleur occupé par les fleurons, on l'appelle *le disque,* et on donne aussi quelquefois ce même nom de disque à la surface du réceptacle où sont plantés tous les fleurons et demi-fleurons. Dans les fleurs radiées le disque est souvent d'une couleur et le rayon d'une autre, cependant il y a aussi des genres et des espèces où tous deux sont de la même couleur.

Tâchons à présent de bien déterminer dans votre esprit l'idée d'une *fleur composée.* Le trèfle ordinaire fleurit en cette saison; sa fleur est pourpre; s'il vous en tombait une sous la main, vous pourriez, en voyant tant de petites fleurs *ainsi* (1) rassemblées, être tentée de prendre le tout pour une fleur composée. Vous vous tromperiez : en quoi? En ce que, pour constituer une fleur composée, il ne suffit pas d'une agrégation de plusieurs petites fleurs, mais qu'il faut de plus qu'une ou deux des parties de la fructification leur soient communes, de manière que toutes aient part à la même, et qu'aucune n'ait la sienne séparément. Ces deux parties communes sont le calice et le réceptacle. Il est vrai que la fleur de trèfle, ou plutôt le groupe de fleurs qui n'en *semble* (2) qu'une, paraît d'abord portée sur une espèce de calice; mais écartez un peu ce prétendu calice, et vous verrez qu'il ne tient point à la fleur, mais qu'il est attaché au-dessous d'elle au pédicule qui la porte. Ainsi ce calice

(1) Mot supprimé.
(2) Au lieu de « semblent ».

apparent n'en est point un; il appartient au feuillage et non pas à la fleur; et cette prétendue fleur n'est en effet qu'un assemblage de fleurs légumineuses fort petites, dont chacune a son calice particulier et qui n'ont absolument rien de commun entre elles que leur attache au même pédicule. L'usage est pourtant de prendre tout cela pour une seule fleur; mais c'est une fausse idée, ou si l'on veut absolument regarder comme une fleur un bouquet de cette espèce, il ne faut pas du moins l'appeler une *fleur composée,* mais une *fleur agrégée* ou une tête *(flos aggregatus, flos capitatus, capitulum),* et ces dénominations sont en effet quelquefois employées en ce sens par les botanistes.

Voilà, chère Cousine, la notion la plus simple et la plus naturelle que je puisse vous donner de la famille ou plutôt de la nombreuse classe des composées, et des trois sections ou familles dans lesquelles *elle se subdivise* (1). Il faut maintenant vous parler de la structure *de fructification particulière* (2) à cette classe, et cela nous mènera peut-être à en déterminer le caractère avec plus de précision.

La partie la plus essentielle d'une fleur composée est le réceptacle sur lequel sont plantés d'abord les fleurons et demi-fleurons, et ensuite les graines qui leur succèdent. Ce réceptacle, qui forme un disque d'une certaine étendue, fait le centre du calice, comme vous pouvez voir dans le pissenlit, que nous prendrons ici pour exemple. Le calice dans toute cette famille est ordinairement découpé jusqu'à la base en plusieurs pièces, afin qu'il puisse se fermer, se rouvrir et se renverser, comme

(1) Au lieu de « elles se subdivisent ».
(2) Au lieu de « des fructifications particulières ».

il arrive dans le progrès de la fructification, sans y causer de déchirure. Le calice du pissenlit est formé de deux rangs de folioles insérés l'un dans l'autre, et les folioles du rang extérieur qui soutient l'autre se recourbent et replient en bas vers le pédicule, tandis que les folioles du rang intérieur restent droites, pour entourer et contenir les demi-fleurons qui composent la fleur.

Une forme encore des plus communes aux calices de cette classe est d'être *imbriqués,* c'est-à-dire formés de plusieurs rangs de folioles en recouvrement les unes sur les joints des autres, comme les tuiles d'un toit. L'artichaut, le bluet, la jacée, la scorsonère vous offrent des exemples de calices imbriqués.

Les fleurons et demi-fleurons enfermés dans le calice sont plantés fort dru sur son disque ou réceptacle en quinconce ou comme les cases d'un damier. Quelquefois ils s'entretouchent à nu sans rien d'intermédiaire, quelquefois ils sont séparés par des cloisons de poils ou de petites écailles qui restent attachées au réceptacle quand les graines sont tombées. Vous voilà sur la voie d'observer les différences *des* (1) calices et *des* (1) réceptacles; parlons à présent de la structure des fleurons et demi-fleurons en commençant par les premiers.

Un fleuron est une fleur monopétale, régulière pour l'ordinaire, dont la corolle se fend dans le haut en quatre ou cinq parties. Dans cette corolle sont attachés à son tube les filets des étamines au nombre de cinq : ces cinq filets se réunissent par le haut en un petit tube rond qui entoure le pistil, et ce tube n'est autre chose que les cinq anthères ou étamines réunies circulairement en un seul

(1) Au lieu de « de ».

corps. Cette réunion des étamines forme aux yeux des botanistes le caractère essentiel des fleurs composées, et n'appartient qu'à leurs fleurons exclusivement à *toute autre sorte* (1) de fleurs. Ainsi vous aurez beau trouver plusieurs fleurs portées sur un même disque, comme dans les scabieuses et le chardon à foulon : si les anthères ne se réunissent pas en un tube autour du pistil et si la corolle ne porte pas sur une seule graine nue, ces fleurs ne sont pas des fleurons et ne forment pas une fleur composée. Au contraire, quand vous trouveriez dans une fleur unique les anthères ainsi réunies en un seul corps, et la corolle supère posée sur une seule graine, cette fleur, quoique seule, serait un vrai fleuron, et appartiendrait à la famille des composées, dont il vaut mieux tirer ainsi le caractère d'une structure précise, que d'une apparence trompeuse.

Le pistil porte un style plus long d'ordinaire que le fleuron au-dessus duquel on le voit s'élever à travers le tube formé par les anthères. Il se termine le plus souvent dans le haut par un stigmate fourchu dont on voit aisément les deux petites cornes. Par son pied le pistil ne porte pas immédiatement sur le réceptacle, non plus que le fleuron, mais l'un et l'autre y tiennent par le germe qui leur sert de base, lequel croît et s'allonge à mesure que le fleuron se dessèche, et devient enfin une graine longuette qui reste attachée au réceptacle, jusqu'à ce qu'elle soit mûre. Alors elle tombe si elle est nue, ou bien le vent l'emporte au loin si elle est couronnée d'une aigrette de plumes, et le réceptacle reste à découvert, tout nu dans des genres, ou garni d'écailles ou de poils dans d'autres.

(1) Au lieu de « toutes sortes ».

La structure des demi-fleurons est semblable à celle des fleurons; les étamines, le pistil et la graine y sont arrangés à peu près de même : seulement dans les fleurs radiées il y a plusieurs genres où les demi-fleurons du contour sont sujets à avorter, soit parce qu'ils manquent d'étamines, soit parce que celles qu'ils ont sont stériles et n'ont pas la force de féconder le germe; alors la fleur ne graine que par les fleurons du milieu.

Dans toute la classe des composées la graine est toujours *sessile,* c'est-à-dire qu'elle porte immédiatement sur le réceptacle sans aucun pédicule intermédiaire. Mais il y a des graines dont le sommet est couronné par une aigrette quelquefois sessile, et quelquefois attachée à la graine par un pédicule. Vous comprenez que l'usage de cette aigrette est d'éparpiller au loin les semences en donnant plus de prise à l'air pour les emporter et semer à distance.

A ces descriptions informes et tronquées, je dois ajouter que les calices ont pour l'ordinaire la propriété de s'ouvrir quand la fleur s'épanouit, de se refermer quand les fleurons se *fanent* (1) et tombent, afin de contenir la jeune graine et l'empêcher de se répandre avant sa maturité, enfin de se rouvrir et de se renverser tout à fait pour offrir dans leur centre une aire plus large aux graines qui grossissent en mûrissant. Vous avez dû souvent voir le pissenlit dans cet état, quand les enfants le ceuillent pour souffler dans ses aigrettes, qui forment un globe autour du calice renversé.

Pour bien connaître cette classe, il faut en suivre les fleurs dès avant leur épanouissement jusqu'à la pleine

(1) Au lieu de « se sèment ».

maturité du fruit, et c'est dans cette succession qu'on voit des métamorphoses et un enchaînement de merveilles qui tiennent tout esprit sain qui les observe dans une continuelle admiration. Une fleur commode pour ces observations est celle des soleils qu'on rencontre fréquemment dans les vignes et dans les jardins. Le soleil, comme vous voyez, est une radiée. La reine-marguerite, qui dans l'automne fait l'ornement des parterres, en est une aussi. Les chardons (il faut prendre garde de n'y pas mêler le chardon à foulon, ou des bonnetiers, qui n'est pas un vrai chardon) (1) sont des fleuronnées ; j'ai déjà dit que la scorsonère et le pissenlit sont des demi-fleuronnées. Toutes ces fleurs sont assez grosses pour pouvoir être disséquées et étudiées à l'œil nu sans le fatiguer beaucoup.

Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui sur la famille ou classe des composées. Je tremble déjà d'avoir trop abusé de votre patience par des détails que j'aurais rendus plus clairs si j'avais su les rendre plus courts ; mais il m'est impossible de sauver la difficulté qui naît de la petitesse des objets. Bonjour, chère Cousine.

Je ne peux m'empêcher de vous communiquer un doute qui m'est venu en relisant votre dernière lettre. Se peut-il que vous ayez ainsi vu de vous-même les fleurons de la grande marguerite? J'avoue que cela me passe. Malgré votre attention et votre pénétration, vous avez dû naturellement prendre les points jaunes du disque pour autant d'étamines, et les demi-fleurons blancs du contour pour autant de pétales. Je vous prie de me dire avec la véracité que je vous connais si personne ne vous a mise sur la voie. Si vous avez trouvé cela de vous seule, et que votre petite com-

(1) Cette parenthèse est en note dans le texte imprimé.

pagne avec ses yeux fins en ait vu jusque là, je vous prédis hardiment que dans peu d'années vous serez l'une et l'autre, seules de votre sexe avec Mme la duchesse de Portland, au très petit nombre des vrais botanistes, et que la parure de la terre n'aura bientôt plus rien d'étranger à vos yeux (1).

LETTRE XLV

A Madame Delessert.

le 24 mai [1773] (2)

Je vous jure, adorable Cousine, que je suis transporté de votre dernière lettre, et du charmant petit échantillon d'herbier que vous y avez joint; mais surtout des quatre mots que vous m'avez dits sur le numéro 4. Quoi, vous avez su voir de vous-même que ces points jaunes qui remplissent le milieu de la fleur sont autant de fleurs eux-mêmes! Vous avez trouvé sans moi ce que j'osais à peine vous dire, craignant de trop fatiguer votre vue et surcharger votre attention. Vous comprendrez mieux peut-être à quel point vous m'avez étonné, quand vous verrez dans la lettre ci-jointe, qui était déjà faite, avec quelle crainte, avec quelle circonspection j'osais vous faire entrevoir, dans la petite marguerite, ce que de vous-même vous avez parfaitement vu dans la grande. Oh! puisque

(1) Passage inédit, qui existe dans le brouillon.

(2) Cette lettre est entièrement inédite. Elle a été conservée parmi les originaux des *Lettres sur la Botanique,* bien que la dernière partie se rapporte à des sujets intimes. Elle ne figurait pas dans la série publiée dans la *Revue des Deux Mondes*.

vous allez de ce pas, je ne vous ménagerai plus si fort, et pour vous suivre j'aurai peut-être bientôt plus besoin de consulter mes forces que les vôtres. Voilà la lettre que je vous écrivais sur les fleurs composées, et vous êtes bien heureuse qu'elle ait été faite d'avance, car si elle était encore à faire, j'aurais bien une autre confiance, et votre attention n'en serait pas quitte à si bon marché.

Vos plantes sont parfaitement bien conservées, les couleurs surtout, ce qui était difficile pour la fleur bleue : mais vous n'avez pas eu soin de dessécher aussi des feuilles qui, quand le genre est connu, servent à déterminer l'espèce. J'ai hésité sur le numéro 1, qui n'a plus que trois pétales et qui n'a point de feuilles. Le numéro 3 n'en a point non plus, et il fallait du moins laisser le pédicule plus long, parce qu'il sert à distinguer deux espèces de renoncules très semblables d'ailleurs, mais dont l'une a le pédicule sillonné de quatre ou cinq cannelures, au lieu que l'autre *qui est* la vôtre, a le pédicule sans cannelure et absolument rond. Mais il ne faut pas ici vous censurer trop sévèrement, car je suis bien content de vous. Voici maintenant vos plantes, avec un nom français et le nom latin de Linnaeus; je vous conseille de tenir une note fidèle des noms latins et de tâcher même de les retenir; car c'est le seul moyen de s'entendre avec les botanistes, et de leur indiquer sûrement la plante dont on parle sans recourir à de longues descriptions.

N° 1. *Saxifraga granulata,* Linn.

Saxifrage blanche. — Cette plante est de la famille des rosacées dont nous n'avons pas encore parlé. Elle a le calice découpé en cinq, cinq pétales allongés, dix étamines, le pistil fourchu terminé par deux stigmates; l'ovaire en mûrissant forme une capsule à deux cornes entre les-

quelles elle s'ouvre pour verser ses graines dans leur maturité. Ces graines sont noirâtres et très menues. Ses feuilles sont arrondies avec quelques échancrures. Sa racine est garnie de petits tubercules rougeâtres qu'on appelle vulgairement graine ou semence de saxifrage.

N° 2. *Veronica chamaedrys,* Linn.

Véronique chênette. — C'est une véronique, comme vous l'avez fort bien conjecturé, mais ce n'est pas la véronique des champs ; c'est encore moins la *ne m'oubliez pas,* qui est une rosacée et par conséquent polypétale.

Toutes les véroniques sont des fleurs monopétales irrégulières, fendues en quatre parties dont une est toujours plus petite ou plus grande que les autres. Elles n'ont que deux étamines. L'ovaire devient une capsule aplatie en forme de cœur : cette capsule a deux loges qui contiennent des graines plus grosses et plus blanches que celles de la saxifrage.

On donne le nom de chênette à cette espèce parce que ses feuilles approchent en figure de celles de la germandrée ou *petit chêne.* Voici une marque sûre à laquelle vous pourrez la distinguer de toute autre véronique : c'est qu'elle a le long de sa tige deux rangs de poils assez longs et serrés, qui forment deux lignes jusqu'à un étage de branches, et de cet étage jusqu'au suivant partent deux autres semblables lignes de poils qui se croisent avec les premières. A peine aurez-vous la plante sous les yeux que vous comprendrez ce que je veux dire, et c'est une observation fort simple qui n'a été faite encore par aucun botaniste.

N° 3. *Ranunculus acris,* Linn.

Bouton d'or. — Famille des rosacées, genre des renoncules. Un caractère particulier aux renoncules, c'est

qu'elles ont toutes à l'onglet de leurs pétales une espèce de petite écaille ou vessie ou *nectaire,* comme disent généralement les botanistes, et ce caractère suffit seul pour les distinguer des anémones, des clématites, et de toutes les autres rosacées, qui comme celles-là ont beaucoup d'étamines et beaucoup d'ovaires. Il faut prendre garde de ne pas confondre cette espèce avec une autre renoncule rampante qui lui ressemble beaucoup et qui est encore plus commune, on l'appelle ici le *bacinet des prés.* Le bacinet a, comme je vous ai dit, le pédicule des fleurs cannelé, au lieu que celui du bouton d'or est plus mince et tout rond.

N° 4. *Chrysanthemum leucanthemum,* Linn.

Grande marguerite. — Quand vous aurez lu la lettre ci-jointe, et que vous serez initiée dans la classe des composées, vous n'aurez pas besoin que je vous dise que c'est ici une fleur radiée. Je vous dirai seulement que le genre de la grande marguerite se distingue aisément par son calice de celui de la petite marguerite, et de toutes les autres radiées; car outre que son calice est presque absolument plat quand la fleur est bien épanouie, les folioles de ce calice ont toutes une bordure membraneuse et noirâtre à laquelle il est très aisé de le reconnaître. A l'égard de l'espèce, il n'est guère à craindre que vous la confondiez avec les autres espèces qui ne sont pas si communes. Il y a seulement une autre grande marguerite qui se trouve assez souvent dans les blés; mais outre que ses feuilles sont plus épaisses et plus bleuâtres que celles du numéro 4, elle est encore plus facile à en distinguer par la couleur de sa fleur, qui est toute jaune et dorée tant dans le contour que dans le disque, au lieu que le numéro 4 a toujours les fleurons jaunes et les demi-fleurons

blancs. On peut appeller la jaune, *grande marguerite des champs,* et celle-ci (numéro 4) *grande marguerite des prés,* parce qu'elle y est plus commune, quoiqu'on la trouve aussi dans les champs; mais je ne crois pas que la jaune se trouve jamais dans les prés.

Voilà, chère Cousine, des renseignements suffisants pour pouvoir reconnaître, nommer et classer vos quatre plantes, en attendant que vous ayez l'usage des caractères plus détaillés. Attachez-vous à bien observer et examiner sur pied ces quatre plantes, naissantes, en fleur, sans fleur, et sèches, de manière que vous puissiez les reconnaître au premier coup d'œil dans toutes sortes d'états et ne les oublier jamais. Voilà déjà quatre pièces de comparaison bien déterminées; c'est quelque chose, et à mesure que nous avancerons, ces sortes d'acquisitions vous deviendront infiniment plus faciles à faire et la botanique plus agréable à cultiver. Votre idée sur les arbres à fruits est très bonne; nous en reparlerons avant qu'ils recommencent à fleurir; mais quant à présent nous avons une autre marche à suivre avant que d'en venir là.

Voilà pour une fois assez de botanique. Votre cher mari qui s'empresse à vous aller rejoindre et qui veut bien se charger de mes dépêches me met dans la nécessité de les abréger. Je l'ai trouvé si aimable, si complaisant et d'une société si agréable, que je ne le verrais pas partir sans regret si je ne savais préférer votre bonheur à mon plaisir; je jouis d'avance et de tout mon cœur de celui que vous goûterez l'un et l'autre à son arrivée. Il m'est devenu plus cher encore depuis qu'il a transformé en espérance un désir que je me contentais de nourrir au fond de mon cœur sans me flatter de le voir accomplir. S'il est ici-bas des moments de pure joie, comptez, chère amie, que ce

sera pour ma femme et pour moi celui où nous pourrons vous revoir et vous embrasser; vous la verrez, j'espère, parée de votre cadeau et le cœur rempli pour vous des sentiments dont vous êtes digne. Je compte que la petite Cousine (1) au moins sera du voyage, j'aurai le plaisir de contempler ses progrès, et nous cultiverons de notre mieux les droits que nous avons à son amitié. Mais à propos, cette excellente maman qui fait avec vos charmantes sœurs de si jolis voyages auprès de vous, pourquoi ne serait-elle pas du vôtre; pourquoi n'amènerait-elle pas?... Ah! pauvre insensé que je suis, je ne me lasserais pas de désirer. Je m'arrête, bien malgré moi, mais souvenez-vous toujours qu'il serait injuste et mal de frustrer une espérance aussi douce après l'avoir fait naître.

J'ai appris le rétablissement de la maman aussitôt que son incommodité. Je sais que vous êtes son médecin, je lui conseille et la conjure d'être docile à celui-là et de n'en avoir point d'autre. J'ai eu des nouvelles assez régulièrement de tous vos petits élèves et de leur belle nourrice tandis que le papa était ici; j'espère que vous n'oublierez pas que c'est par vous que j'en attends désormais, et que me voilà si bien accoutumé d'en avoir souvent que je n'en supporterais pas l'interruption sans inquiétude. Adieu, chère amie. Je finis cette lettre à la hâte pour la porter à votre mari, de peur qu'il n'interrompe encore ses affaires pour monter mon cinquième étage, comme il a fait un grand nombre de fois avec une complaisance dont je sens bien le prix et pour laquelle vous lui devez un redoublement de caresses. Ma femme vous embrasse de tout son

(1) Il désigne ainsi Marguerite-*Madeleine* Delessert.

cœur, et vous charge expressément de donner deux baisers de sa part à votre future petite compagne de voyage (1). Pour moi je prétends donner les miens moi-même et ne veux point remplir de pareils soins par commission.

J'ai reçu d'assez tristes nouvelles de Nyon et qui m'apprennent que notre petite rétribution sera parvenue bien à propos à ma pauvre tante, car la lettre qu'elle m'a fait écrire était partie bien avant qu'elle l'eût pu recevoir. J'ai remercié M. Delessert de la bonté avec laquelle il a bien voulu se charger de cette petite commission. Pour vous, chère Cousine, il est presque égal de vous faire aussi là-dessus mes remerciements ou de recevoir les vôtres, tant c'est une satisfaction réciproque de rendre ou recevoir les offices de l'amitié. Nos embrassements à tout ce que vous aimez. Mes salutations à M. Gaujet.

LETTRE XLVI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, 9 août 1773.

J'ai reçu, chère Cousine, de vos nouvelles bien à propos; car je commençais d'être inquiet, et vous n'auriez pas tardé de recevoir des miennes. C'est avec un plaisir bien pur que je les reçois en apprenant que tout va bien tant chez vous que chez la maman, et que vous faites entrer pour quelque chose dans vos souvenirs avec elle et vos aimables sœurs un homme qui vous sera toute

(1) Marguerite-*Madeleine*.

sa vie tendrement attaché. Il y a bien du bon sens à des personnes comme elles, faites pour exciter tant d'empressement, d'en avoir si peu elles-mêmes pour un changement d'état qui, malgré l'aspect riant auquel il s'offre à leur âge, expose à tant de chances contraires pour une favorable qu'on cherche, et qu'on trouve si rarement. Quelque bonheur qu'elles méritent et qu'elles aient lieu d'espérer dans le mariage, je suis persuadé qu'elles se rappelleront toujours avec plaisir et quelquefois avec regret les jours doux et paisibles qu'elles passent à rendre heureux ceux de leur digne mère.

Après leur en avoir si bien donné l'exemple, vous vous en ménagez de loin la récompense en préparant le cœur de votre fille à vous imiter. L'attention que vous avez eue d'aller au-devant de la louange qu'elle allait s'attirer en nommant une papilionacée est un soin dont je sens d'autant mieux le prix, que je suis bien sûr que toutes les louanges méritées qu'elle peut recevoir vous flatteront encore plus qu'elle. Mais comme il me paraît impossible d'éloigner toujours la flatterie de son oreille, il vaudrait mieux peut-être qu'elle apprît de bonne heure à l'apprécier et à la dédaigner, et cet effet s'opérerait peut-être mieux que par des leçons directes, en lui donnant à elle-même des règles pour employer la louange avec économie et discernement, et lui faisant sentir combien elle avilit ceux qui la prodiguent et indipose ceux qui la reçoivent, lorsqu'elle est futile ou non méritée. Il me semble que, de cette manière, on la disposerait adroitement à être aussi difficile sur les louanges qu'elle recevrait que sur celles qu'elle accorderait. Il n'est pas dans la nature du cœur humain d'être insensible aux éloges dont on se sent digne et que le cœur dicte, mais il l'est très fort

de n'aimer pas qu'on nous surprenne et qu'on nous traite en sot ou en enfant. Les femmes doivent, je le sais, être polies et caressantes : mais il ne s'ensuit pas qu'elles doivent être flagorneuses et cajoleuses. Elles le sont d'ordinaire trop avec les hommes, et entre elles c'est encore pis, elles le sont avec fausseté. Mais les louanges d'une femme qui se respecte et qui ne les accorde qu'avec justice et modération sont la récompense la plus flatteuse du mérite d'un honnête homme.

Il me semble, chère Cousine, qu'en dirigeant vos instructions à peu près dans cet esprit, vous l'armerez puissamment, sans paraître y tâcher, contre les petites séductions des cajoleurs. Ces leçons auront assurément dans votre bouche toute la force possible, et l'acquis qui en résultera vaudra mieux un jour à la petite que la géographie et le blason, et même que la botanique, prise comme on l'entend communément. Mais ici, notre marche est si différente de l'ordinaire, qu'elle doit naturellement nous conduire à un autre but.

A propos de botanique, voici les noms des plantes que vous m'avez envoyées (1). J'admire votre patience et la propreté de votre ouvrage : mais cependant, donnez-vous moins de peine à l'avenir. Contentez-vous de dessécher ce que vous m'envoyez, de façon que les parties essentielles soient reconnaissables, mais ne collez que ce que vous gardez pour votre herbier. Vous aurez dans peu une lettre sur la botanique. Me voici au bout de mon papier. Je ne vous fais pas mon compliment de condoléance sur votre veuvage, car, vu le retard de ma réponse, je le crois fini dès à présent, et que vous pourrez faire de bouche

(1) Nous donnons cette liste ci-après.

mes salutations à votre cher mari. J'embrasse toute la charmante famille. Mes félicitations à M. Gaujet. Je fais des vœux bien sincères pour son bonheur.

Vous avez bien raison de croire que ma femme aimerait et caresserait de tout son cœur votre petit nourrisson. Nous aimons si tendrement votre famille en imaginant ce qu'elle doit être et par cela seul qu'elle vous appartient, qu'il serait difficile que ce sentiment augmentât de près en la trouvant en effet si aimable.

[LISTE DES PLANTES ACCOMPAGNANT LA LETTRE PRÉCÉDENTE (1).]

N° 5. *Anagallis arvensis.*

Le mouron. — Calice monophylle, à cinq divisions aiguës, corolle monopétale, en roue, c'est-à-dire aplatie et sans tube, fendue en cinq lobes, cinq étamines courtes. Ovaire en globe, capsule sphérique que la nature semble avoir figurée avec plaisanterie; car quoique quand la capsule est bien mûre on y voie des traits marqués de haut en bas en côte de melon, comme si elle devait s'ouvrir de cette manière, néanmoins quand on la presse entre les doigts, on est tout étonné de voir qu'elle s'ouvre en travers comme une boîte à savonnette. Ces traits marqués du haut en bas ne servent du tout à rien, et sont une véritable attrape. Le maître daigne jouer quelquefois avec les disciples. Il y a du mouron à fleurs rouges et d'autres à fleurs bleues, mais ce n'est exactement que la même espèce.

N° 6. *Euphorbia...*

(1) Ce texte est publié pour la première fois.

Tithymale. — Les tithymales sont un genre de plantes qui fournissent quand on les rompt un lait caustique qui fait tomber les verrues, et qu'il ne faut pas laisser séjourner sur la peau quand on manie ces plantes. Mais l'attouchement de la plante n'est point nuisible ; en la laissant un peu flétrir, le lait se dessèche et tarit bien vite. Alors on peut manier la plante, et l'arranger sans aucun inconvénient.

Les tithymales sont très communs et il y en a un grand nombre d'espèces qu'on ne peut bien déterminer que par le feuillage. Or votre échantillon est sans feuilles. Car, comme vous apprendrez dans peu, ces manières de soucoupes qui sont au-dessous des fleurs et que vous avez cru, peut-être, être des feuilles, n'en sont pas. Ainsi je ne puis vous nommer l'espèce que sur un autre échantillon.

La fructification des tithymales est extrêmement singulière et curieuse, mais la description en serait un peu longue, et j'ai grande envie d'exercer tellement vos yeux à vous fournir ces descriptions que vous n'ayez plus besoin des miennes. En examinant les plantes de ce genre, vous remarquerez qu'elles portent presque toutes leur fructification en ombelles, quoique ce ne soient pas des ombellifères.

N° 7. *Geranium dissectum.*

Bec-de-grue disséqué. — Le nom de *geranium* est si usité, même parmi les jardiniers, que ce n'est presque pas la peine d'employer celui de bec-de-grue, moins connu et moins général.

Dans tous les géraniums les étamines se rassemblent circulairement autour de l'ovaire qu'elles entourent, mais sans tenir ensemble comme dans les mauves. Il y a cinq

styles, et le fruit est formé de cinq coques qui se touchent, mais qui ne sont adhérentes que par le sommet d'une longue arête, en sorte que quand le fruit est mûr, ces coques se séparent par le bas, se recourbent de bas en haut et, restant toutes attachées en cercle par le sommet, représentent dans une figure très élégante un lustre ou une girandole. Le géranium disséqué a, de même que plusieurs autres espèces, ses fleurs attachées toujours deux à deux sur un même pédicule qui se divise en deux pour les porter.

N° 8. *Alsine media.*

La morgeline. — C'est ici le mouron des bonnes femmes qui en cueillent pour les oiseaux; mais les botanistes et même les herboristes réservent ce nom pour le numéro 5 et n'appellent cette plante-ci que *morgeline* ou *alsine*. Il faut éviter l'équivoque pour les pauvres oiseaux, car le vrai mouron les tue, au lieu que celui-ci leur fait grand plaisir et grand bien. Quoique la fructification dans les deux genres ait quelque rapport, il y a réellement de très grandes différences. La fleur de morgeline est toujours blanche, elle a cinq pétales, elle a trois stigmates, sa capsule est allongée, elle s'ouvre par le haut; sa tige est ronde, garnie d'un filet de poils par un seul côté. Le mouron est monopétale, sa corolle est toujours bleue ou rouge, sa capsule est sphérique, elle s'ouvre transversalement en deux pièces, sa tige est glabre (sans poils) et carrée. Ses feuilles d'ailleurs ont un caractère bien facile à distinguer, par le pointillé noir qu'on voit toujours à leur surface inférieure et que la morgeline n'a pas.

N° 9. *Malva rotundifolia.*

Mauve à petites fleurs. — La mauve donne le nom à la famille des malvacées, qui est nombreuse. Son caractère

général est d'avoir toutes les étamines réunies par le bas en un cylindre qui entoure l'ovaire comme dans les composées ; à la différence que, dans celles-ci, les étamines se tiennent en haut par les anthères, et les filets sont séparés ; au lieu que dans les malvacées les étamines se tiennent par leurs filets, et les anthères sont séparées. Cette disposition des étamines en cylindre ou colonne a donné lieu à la dénomination de colomnifères, que M. Crantz, botaniste allemand, donne à une classe nombreuse qui comprend, avec les malvacées, les géraniums et d'autres genres.

Il faut encore examiner dans les malvacées :

1. Le fruit qui, dans la plupart, est composé de plusieurs coques rangées circulairement à côté l'une de l'autre, et qui contiennent chacune une semence dans une enveloppe.

2. Le calice, qui est double dans presque tous les genres, savoir : le calice intérieur qui entoure la fleur et quand elle est tombée enveloppe le fruit, et le calice extérieur qui enveloppe le premier par le bas. C'est du plus grand ou moindre nombre de folioles ou de languettes qui composent ce calice extérieur que le chevalier Linnaeus tire les caractères des principaux genres de la famille des malvacées.

Vous pouvez étudier le genre de la mauve dans une autre espèce de mauves qui a la fleur rouge et plus grande que celle-ci et qui n'est pas moins commune, et plus commodément encore dans la passerose, que j'ai vue abondante dans votre jardin, et qui n'est qu'une autre espèce de mauve, dont M. Linnaeus a fait un genre différent sous le nom d'*alcea,* à cause que le calice extérieur a bien plus de pointes que celui de la mauve

proprement dite, lequel pour l'ordinaire n'a que trois feuilles.

Les botanistes disputent entre eux si la corolle de la mauve est monopétale ou polypétale. Daignez prendre parti dans cette question et m'en marquer votre avis.

N° 10. *Campanula glomerata.*

Campanule pelotée. — Cette campanule, que vous avez vraisemblablement cueillie dans un pré, n'est pas la plus jolie espèce de son genre, qui en a de charmantes, entre autres la *pyramidale,* qu'on cultive dans les jardins à fleurs.

Je n'ai que deux choses à recommander à votre examen dans ce genre qui est fort simple : 1. La manière dont les larges filets des cinq étamines tapissent et couvrent le haut du péricarpe. 2. La manière singulière dont le fruit s'ouvre quand il est mûr pour verser ses semences sur la terre. Il est superflu de vous avertir que dans toutes les campanules la fleur est supère. Vous n'avez plus besoin qu'on vous dise ces choses-là.

LETTRE XLVII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 15 décembre 1773.

Depuis quelque temps, chère Cousine, notre correspondance languit un peu ; ma confiance en vous et en moi m'empêche de m'en inquiéter. Heureux les amis qui n'ont pas besoin de se parler pour s'entendre ! J'aurais pu dans ce long intervalle être en peine de votre santé, si

M. De Luc (1), en passant ici, n'eût prévenu cette crainte, en m'apprenant, dans une visite qu'il s'était arrangé pour me faire très longue (et qui m'eût paru plus courte s'il ne m'eût parlé que de vous), que vous et tous les vôtres vous portiez parfaitement bien ; depuis lors, votre lettre est venue très à propos me confirmer cette assurance, et ma paresse s'est doucement reposée sur cet oreiller de confiance et de sécurité.

J'ai souvent été prêt à prendre la plume pour écrire à votre bonne maman, et j'en ai été encore moins retenu par mes distractions ordinaires que par la remarque que j'ai faite qu'elle se faisait une loi malgré mes prières de me répondre elle-même, quoique l'attitude d'écrire soit préjudiciable à son estomac et à sa santé. Je l'exhorte fort à n'avoir pas moins de soin pour la conserver, à présent qu'elle est rétablie, qu'il lui en a fallu pour la rétablir. C'est un soin bien plus facile et plus agréable à prendre pour conserver ce qu'on a, que pour recouvrer ce qu'on a perdu, ne fût-ce qu'à cause de l'effet, qui est sûr dans le premier cas, et toujours douteux dans l'autre. Faites parler votre cœur, chère Cousine, pour lui dire mille choses de ma part, de même qu'à votre cher mari, qui vous sera revenu, je l'espère, en bonne santé, et qui vous aura, selon sa promesse, rapporté des nouvelles de ma bonne tante Goncerut, dont je vous serai obligé de me faire part.

Je suis réjoui des progrès de vos aimables enfants et n'en suis nullement surpris ; il y a pour cela de bonnes raisons ; et par la bénédiction du Ciel et par le cours

(1) De Genève. Rousseau était fort lié avec Jacques-François De Luc, « le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes », ainsi qu'avec ses deux fils, Jean-André et Guillaume-Antoine.

naturel des choses, vous devez être la plus heureuse des mères comme vous fûtes la plus digne des filles. Jouissez dès cette vie de tous les prix de la vertu. Heureux qui dans un rang moral bien inférieur y peut du moins expier toutes ses fautes !

L'appesantissement qui m'a fait renoncer aux longues courses et le partage d'un temps qui m'est nécessaire et dont la botanique ne me dédommagerait pas, m'ont forcé d'y renoncer, et il est étonnant avec quelle rapidité j'ai perdu dans quelques mois le peu que je n'avais acquis en plusieurs années qu'à force de travail et d'assiduité. Il n'y eût eu que le désir de diriger ou plutôt de suivre vos progrès qui eût pu soutenir les miens. Mon zèle ne s'attiédira jamais, tant qu'il pourra seconder le vôtre ; à cela près, je me détache insensiblement de tout ce qui tient à cette vie, et il n'y a pas, à la vérité, un grand mérite à moi. Je vois déjà le port, et j'allège mon vaisseau dans l'orage en jetant peu à peu dans la mer tout ce qui le surchargeait.

Adieu, chère Cousine ; nous vous faisons, ma femme et moi, mille tendres salutations, et soyez sûre que vous n'êtes nulle part plus dignement honorée que vous l'êtes au fond de nos cœurs.

LETTRE XLVIII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 31 décembre 1773.

Vous avez trouvé, ma chère Cousine, l'art d'animer ma paresse sans déranger la vôtre et de me forcer de vous

écrire en gardant le silence de votre côté. Je vous dois des remerciements que je vous fais de bon cœur, et que je vous ferais de meilleur cœur encore, si dans les marques de votre souvenir vous eussiez un peu plus consulté mon goût que le vôtre. Est-il bien de jeter ainsi des ballots de marrons à la tête des gens sans dire gare ? Un autre eût peut-être gardé les marrons jusqu'à ce que vous lui en apprissiez la destination ; pour moi, qui ai passé l'âge des enfantillages, et qui vous honore trop pour être pointilleux avec vous, j'accepte les marrons, et je les mange avec plaisir, moins encore parce qu'ils sont excellents que parce qu'ils me viennent de vous ; mais je ne prétends pas pour cela laisser votre silence impuni, et pour m'avoir envoyé cette fois des marrons sans lettre, je vous condamne pour votre pénitence à m'envoyer tous les ans à pareil temps une lettre sans marrons.

Bonjour et bon an, chère Cousine, soyez toujours heureuse, honorée et chérie, et ayez un peu d'amitié véritable pour ma femme et pour moi, qui vous aimons et saluons de tout notre cœur.

Votre silence commence à me faire craindre que vous n'ayez pas de bonnes nouvelles à me donner de ma tante Goncerut, et cette incertitude est un état bien pénible pour son pauvre neveu, qui lui doit une vie bien peu fortunée, à la vérité, mais qui n'y tient presque plus que pour elle.

LETTRE XLIX

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

Paris, 21 janvier 1774.

Voilà, chère Cousine, de terribles nouvelles auxquelles je ne m'attendais guère, après les bonnes qu'on m'avait successivement données et de vous et de toute votre famille. J'aime à me livrer au soin que vous prenez de me faire envisager vos alarmes comme passées, surtout à l'égard de vos chères sœurs, que je dois supposer entièrement rétablies sans en sentir moins toutes les peines qu'ont dû souffrir et toutes les fatigues qu'ont dû supporter à cette occasion une sœur comme vous et une maman comme la leur. Mais il me reste à l'égard de vos enfants une inquiétude que vous seule pouvez dissiper, puisqu'ils n'étaient encore ni l'un ni l'autre, quand vous m'avez écrit, en pleine convalescence. Ce n'est que quand je les y saurai que je puis être tranquille, et l'état d'incertitude m'est si contraire en toute chose intéressante, que de mauvaises nouvelles, en m'affligeant davantage, me troubleraient pourtant moins. Veuillez donc, chère Cousine, me faire passer un mot sur l'état présent des choses : il n'est point nécessaire qu'au milieu de vos tracas vous preniez la peine d'écrire vous-même, et je vous prie de n'en rien faire. Deux lignes en forme de bulletin, écrites par un de vos commis, suffiront pour ce moment. Je ne veux que savoir l'état des choses tant qu'il restera du mieux à désirer ; après cela, nous nous écrirons plus tranquillement.

Je vous conjure de penser sans cesse que ce qui pourrait arriver de plus funeste à vos enfants serait que le soin de leur santé pris avec excès nuisît à la vôtre. Je mets donc votre zèle sous la garde de votre prudence, et j'attends avec impatience un mot de votre part.

Je fais bien des remerciements à M. Delessert de la peine qu'il a prise d'aller voir ma tante Goncerut, et j'accepte avec reconnaissance les nouvelles plus récentes que vous m'en faites encore espérer.

Recommandez aux charmantes convalescentes les ménagements que demande leur état pour ne pas s'exposer aux rechutes, et dites à leur excellente maman, en lui faisant mes plus tendres salutations, que je me sens encore affecté de ses peines passées comme si j'en avais été le témoin. Quand elle n'aurait eu que la corvée de son hôte et parent, c'eût été pour elle une rude épreuve; mais ses deux filles après cela! Je vous assure que je sens bien tout ce qu'elle et vous avez dû souffrir.

Bonjour, chère Cousine, pour ma femme et pour moi, et n'oubliez pas que nous attendons un mot l'un et l'autre avec impatience.

Il y a une quinzaine de jours tout au plus que j'ai reçu vos plantes, qu'on m'a dit avoir été oubliées au fond d'une caisse. Je vous enverrai les noms sitôt que la belle saison et plus de tranquillité vous rappelleront à Fourvières et à la botanique.

LETTRE L

[Septième lettre sur la Botanique, dite *sur les arbres fruitiers* (1).]

J'attendais de vos nouvelles, chère Cousine, sans impatience parce que M. Teissier (2), que j'avais vu depuis la réception de votre précédente lettre, m'avait dit avoir laissé votre maman et toute votre famille en bonne santé. Je me réjouis d'en avoir la confirmation par vous-même, ainsi que des bonnes et fraîches nouvelles que vous me donnez de ma tante Goncerut. Son souvenir et sa bénédiction ont épanoui de joie un cœur à qui depuis longtemps on ne fait plus guère éprouver de ces sortes de mouvements. C'est par elle que je tiens encore à quelque chose de bien précieux sur la terre, et tant que je la conserverai, je continuerai quoi qu'on fasse à aimer la vie. Voici le temps de profiter de vos bontés ordinaires pour elle et pour moi ; il me semble que ma petite offrande prend un prix réel en passant par vos mains. Si votre cher époux vient bientôt à Paris comme vous me le faites espérer, je le prierai de vouloir bien se charger de mon tribut annuel ; mais s'il tarde un peu, je vous prie de me marquer à qui je dois le remettre, afin qu'il n'y ait point de retard et que vous n'en fassiez pas l'avance comme

(1) Cette lettre, non datée, doit avoir été écrite au printemps 1774. Elle est en tous cas postérieure à celle du 21 janvier, et antérieure à celle du 28 mai, comme on le verra par certains détails du texte. (Voir dernier alinéa de la lettre du 21 janvier et l'allusion aux « arbres fruitiers » dans celle du 28 mai.)

(2) Le texte imprimé ne donne que l'initiale. (Voir p. 119, note 2.)

l'année dernière, ce que je sais que vous faites avec plaisir, mais à quoi je ne dois pas consentir sans nécessité.

Voici, chère Cousine, les noms des plantes que vous m'avez envoyées en dernier lieu. J'ai ajouté un point d'interrogation à ceux dont je suis en doute, parce que vous n'avez pas eu soin d'y mettre des feuilles avec la fleur, et que le feuillage est souvent nécessaire pour déterminer l'espèce à un aussi mince botaniste que moi. En arrivant à *Fourvières* (1) vous trouverez la plupart des arbres fruitiers en fleurs, et je me souviens que vous aviez désiré quelques directions sur cet article. Je ne puis en ce moment vous tracer là-dessus que quelques mots très à la hâte, étant très pressé, et afin que vous ne perdiez pas encore une saison pour cet examen.

Il ne faut pas, chère amie, donner à la botanique une importance qu'elle n'a pas; c'est une étude de pure curiosité et qui n'a d'autre utilité réelle que celle que peut tirer un être pensant et sensible de l'observation de la nature et des merveilles de l'univers. L'homme a dénaturé beaucoup de choses pour les mieux convertir à son usage, en cela il n'est point à blâmer; mais il n'en est pas moins vrai qu'il les a souvent défigurées et que quand dans les œuvres de ses mains il croit étudier vraiment la nature, il se trompe. Cette erreur a lieu surtout dans la société civile, elle a lieu de même dans les jardins. Ces fleurs doubles qu'on admire dans les parterres, sont des monstres dépourvus de la faculté de produire leur semblable dont la nature a doué tous les êtres organisés. Les arbres fruitiers sont à peu près dans le même cas par la

(1) Et non Fourrière, comme l'a de nouveau imprimé DuPeyrou.

greffe; vous aurez beau planter des pépins de poire ou de pomme des meilleures espèces, il n'en naîtra jamais que des sauvageons. Ainsi pour connaître la poire et la pomme de la nature, il faut les chercher non dans les potagers mais dans les forêts. La chair n'en est pas si grosse et si succulente, mais les semences en mûrissent mieux, en multiplient davantage, et les arbres en sont infiniment plus grands et plus vigoureux. Mais j'entame ici un article qui me mènerait trop loin; revenons à nos potagers.

Nos arbres fruitiers quoique greffés gardent dans leur fructification tous les caractères botaniques qui les distinguent, et c'est par l'étude attentive de ces caractères, aussi bien que par les transformations de la greffe, qu'on s'assure qu'il n'y a par exemple qu'une seule espèce de poire sous mille noms divers par lesquels la forme et la saveur de leurs fruits les a fait distinguer en autant de prétendues espèces, qui ne sont au fond que des variétés. Bien plus, la poire et la pomme ne sont que deux espèces du même genre, et leur unique différence bien caractéristique est que le pédicule de la pomme entre dans un enfoncement du fruit, et celui de la poire tient à un prolongement du fruit un peu allongé. De même toutes les sortes de cerises, guignes, griottes, bigarreaux, ne sont que des variétés d'une même espèce; toutes les prunes ne sont qu'une espèce de *prune* (1); le genre de la prune contient trois espèces principales, savoir, la prune proprement dite, la cerise et l'abricot, qui n'est aussi qu'une espèce de prune. Ainsi quand le savant Linnaeus, divisant ce genre dans ses espèces, a dénommé la *prune*

(1) Au lieu de « prunes ».

prune, la prune cerise, et la prune abricot, les ignorants se sont moqués de lui, mais les observateurs ont admiré la justesse de ses réductions, etc. Il faut courir, je me hâte.

Les arbres fruitiers entrent presque tous dans une famille nombreuse dont le caractère est facile à saisir, en ce que les étamines, en grand nombre, au lieu d'être attachées au réceptacle, sont attachées au calice, par les intervalles que laissent les pétales entre eux ; toutes leurs fleurs sont polypétales et à cinq communément. Voici les principaux caractères génériques.

Le genre de la poire, qui comprend aussi la pomme et le coing. Calice monophylle à cinq pointes. Corolle à cinq pétales attachés au calice, une vingtaine d'étamines toutes attachées au calice. Germe ou ovaire infère, c'est-à-dire au-dessous de la corolle, cinq styles. *Fruit charnu* (1) à cinq logettes, contenant des graines, etc.

Le genre de la prune, qui comprend l'abricot, la cerise, et le laurier-cerise. Calice, corolle et anthères à peu près comme *à* (2) la poire. Mais le germe est supère, c'est-à-dire dans la corolle, et il n'y a qu'un style. Fruit plus aqueux que charnu contenant un noyau, etc.

Le genre de l'amande, qui comprend aussi la pêche. Presque comme la prune, si ce n'est que le germe est velu, et que le fruit, mou dans la pêche, sec dans l'amande, contient un noyau dur raboteux, parsemé de cavités, etc.

Tout ceci n'est que bien grossièrement ébauché, mais c'en est assez pour vous amuser cette année. Bonjour, chère Cousine (3).

(1) Au lieu de « Fruits charnus ».
(2) Mot supprimé.
(3) Après ces derniers mots, Rousseau a inscrit en renvoi dans la

PLANTES DU DERNIER ENVOI.

N° 11. *Centaurea jacea.*

La jacée.

N° 12. *Campanula rotundifolia.*

La petite campanule.

Linnaeus l'appelle à ronde feuille quoique les feuilles soient longues et étroites ; mais si vous suivez sa longue et mince tige jusqu'auprès de la racine, vous trouverez ses deux premières feuilles (appelées feuilles radicales) presque rondes.

N° 13. *Leontodon hirtum?*

Houssoir, ou pissenlit velu ?

Ce qui me met en doute est que la plante ainsi nommée a des poils fourchus, et que je n'en ai remarqué à celle-ci que de simples. Les feuilles ne peuvent me décider, car il n'y en a point.

N° 14. *Scabiosa arvensis.*

Vous l'avez bien nommée scabieuse, mais ce n'est pas une fleur composée, c'est une fleur agrégée. Si vous regardez bien ses étamines, vous en verrez quatre très distinctes qui ne sont point réunies par leurs *sommets*.

N° 15. *Medicago lupulina.*

Sorte de petite luzerne appelée en Dauphiné *trèfle noir.*

N° 16. *Campanula glomerata.*

C'est la campanule pelotée ou conglomérée qui par hasard n'a ici qu'une seule fleur au lieu de la houppe qu'elle en porte ordinairement.

marge : « N° 4-5. *Anagallis galleus.* » — Nous ignorons à quelle question de sa correspondante répond cette indication.

N° 17. *Saponaria officinalis.*

C'est la saponaire ou savonnière.

N° 18. *Daucus carotta.*

C'est la carotte sauvage dont je vous ai ci-devant envoyé une ombelle dans une lettre (1).

N° 19. *Dactylis glomerata.*

Demandez à ma Tante Julie : c'est une *graminée.*

N° 20. *Holcus lanatus.*

Houque laineuse. Autre graminée.

N° 22. *Achillea millefolium.*

La mille-feuille. C'est une composée.

N° 21. *Lotus corniculatus.*

Le lotier ou pied-de-poule, à cause de la figure de ses gousses.

N. B. J'ai par mégarde transposé ces deux numéros.

N° 23. *Galium verum.*

Le caille-lait.

N° 24. *Galium mollugo.*

Le caille-lait blanc.

N° 25. *Melissa nepeta?*

Le calament à odeur de pouliot ?

N° 26. *Heracleum sphondylium ?*

La berce, ou fausse branche ursine ?

N° 27. *Spiraea filipendula?*

La filipendule ? Vous connaîtrez aisément si c'est elle ; car en la déracinant en automne, on trouve à sa racine des graines comme de petits *pois* attachés par des fils très déliés.

N° 28. *Polygonum orientale.*

La persicaire d'Orient. Cette plante est étrangère, et

(1) Voir lettre du 11 octobre 1772.

vous ne l'avez sûrement pas trouvée dans la campagne.

N° 29. *Antirrhinum linaria.*

La linaire.

N° 30. *Borrago officinalis.*

La bourrache. Comment, Cousine? Est-ce que vous ne connaissiez pas la bourrache ?

LETTRE LI

A Madame Delessert.

A Paris, 28 mai 1774.

Le dernier cadeau, chère Cousine, que ma femme a reçu de vous, méritait assurément bien un prompt remerciement ; et l'ouvrage de l'aimable Madelon, qui est un chef-d'œuvre pour son âge, et qui fait l'admiration aussi bien que la parure de ma femme, méritait bien son éloge et le mien; mais j'ai toujours remarqué avec peine que l'obligation d'écrire m'en diminuait l'empressement : de si fréquents remerciements commencent à devenir embarrassants à faire ; ils ont enfin rendu nécessaire une explication sur les cadeaux de toute espèce, qui me coûte infiment avec vous. Et j'avoue, chère Cousine, que si, vous en tenant là désormais sur cet article, vous vouliez bien m'épargner par là cette explication, vous soulageriez mon cœur d'un grand poids.

Au plaisir d'embrasser votre cher mari et de le voir arriver en bonne santé, s'est joint le regret d'apprendre que nous ne le posséderions ici que bien peu de temps, — encore de ce peu son voyage d'Amiens nous en a-t-il

ôté une grande partie ; mais puisqu'il part pour retourner auprès de vous, je n'en dois pas murmurer, et je préférerai toujours votre bonheur mutuel à mon plaisir.

Je lui remets un petit échantillon d'herbier commencé depuis longtemps, maintenant achevé à la hâte, et que j'ai mieux aimé laisser imparfait que de manquer cette occasion de vous le faire passer. Ce petit essai est destiné pour l'aimable Madelon, qui pourra le continuer et l'enrichir à son aise si elle conserve assez de goût pour la botanique pour s'en occuper quelquefois. Je suis bien aise qu'elle voie que j'aime le travail aussi bien qu'elle, et que je m'occupais aussi d'elle tandis qu'elle s'occupait de nous. Ce petit herbier devait être divisé en deux cahiers, même en quatre pour plus de commodité. Mais on a cousu la peau qui doit soutenir les ardillons des boucles trop près du bout du lien ; et afin que ce lien ne fût pas déchiré par la boucle, il a fallu rendre le contenu plus épais et tout mettre en un seul cahier. Vous y trouverez les cartons du second et quelques feuilles du même papier pour y coller d'autres plantes à mesure que vous en trouverez dans la campagne que vous vouliez conserver (1).

Vous pourrez continuer cet herbier autant qu'il vous

(1) Cet herbier a été précieusement conservé : il appartient actuellement à la baronne Bartholdi, à Paris. Il se compose de cent quatre-vingts plantes environ, renfermées dans une boîte en acajou. Chaque échantillon est fixé par de petites brides de papier doré, sur des feuilles encadrées d'un filet rouge. Rousseau a inscrit le nom de chaque plante en français et en latin. — M. Paul Jaccard, docteur ès sciences, préparateur au Musée botanique de Lausanne, ayant eu l'occasion d'examiner cet herbier, lui a consacré dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles,* t. XXX, 1894, une petite notice, où il cite une quinzaine de lignes de la présente lettre. Il appelle l'herbier « un vrai chef-d'œuvre de minutie ». Il signale enfin deux notes manuscrites jointes à l'herbier *(Catalogue des noms latins...* et *Catalogue des familles...)* que nous croyons devoir publier en appendice.

plaira, dans la même forme, avec des cartons semblables; car il faudra absolument le diviser en plusieurs cahiers pour le rendre commode à feuilleter, et continuant l'ordre alphabétique que j'ai commencé, vous aurez soin de marquer sur chaque cahier la première et la dernière lettre de la portion d'alphabet qu'il contient. De cette manière, vous pourrez trouver tout d'un coup la plante que vous cherchez en n'ouvrant que le cahier où elle est contenue. Sur la feuille qui contient chaque plante, j'ai écrit premièrement le nom de Linnaeus, puis un nom français ou connu ou tiré de quelque auteur, et enfin, comme vous le désirez, le nom de la famille, autant que cela s'est pu faire ; car cette chaîne n'est pas encore si bien débrouillée que toutes les plantes sans exception puissent se rapporter à une famille bien déterminée, et il y a bien des familles qu'on ne distingue encore que par des caractères plus arbitraires que naturels. Au reste, j'ai bien fait de vous proposer d'avance la nomenclature de Linnaeus; car cette nomenclature vient, comme je l'avais prévu, d'être adoptée ici au Jardin du Roi, et dans peu d'années on n'en connaîtra plus d'autre en France, non plus que dans le reste de l'Europe.

Mais voilà beaucoup de botanique. Permettez que je renvoie à une autre fois votre objection sur les arbres fruitiers dont les jardiniers et cultivateurs prennent les variétés pour autant d'espèces, parce qu'il les distinguent les unes des autres non seulement au fruit, mais au feuillage et au bois. Sur ce pied-là, ils doivent admettre aussi, non seulement les nègres et les blancs, mais les blonds et les bruns, pour autant d'espèces différentes d'hommes, et par conséquent faire un Adam pour chacune de ces espèces, etc. Le reste à une autre fois.

J'ai su par M. Delessert que tout allait bien durant son séjour ici tant chez vous que chez votre bonne maman, excepté qu'il nous reste encore quelque chose à désirer pour la parfaite santé de l'aimable Julie. J'espère que la belle saison achèvera de la rétablir, et que, selon les vœux de mon cœur, je n'apprendrai plus que de bonnes nouvelles des deux familles. Ma femme, qui vous prie d'embrasser pour elle la petite Cousine en lui faisant ses remerciements, se joint à moi pour vous faire, et à votre chère maman, et aux chers enfants de l'une et de l'autre, nos plus tendres salutations.

LETTRE LII

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 23 août 1774.

J'ai reçu, chère Cousine, avec la plus douce joie les nouveaux témoignages de vos bontés et de votre amitié pour moi, et dans les bonnes nouvelles de votre santé, de celle de la maman, du cher mari, de vos chers enfants et de toute la famille, la confirmation de celles que j'avais apprises de temps à autre par M. Rigot; la vérité, la force de mes sentiments pour vous me donnait sur la constance des vôtres une sécurité qui ne pouvait me tromper; la confiance de l'amitié fondée sur l'estime n'est jamais inquiète. Je vous sais gré de nourrir l'espérance que vous m'avez donnée de vous voir quelque jour à Paris ; je vous en saurai bien davantage encore de la remplir le plus tôt qu'il sera possible, et de procurer à mon cœur une des

plus douces consolations qui puissent encore le flatter (1).

Je ne suis pas surpris que la nature que vous vous appliquez à seconder accélérant les progrès de vos petits bambins vous fasse déjà sentir la nécessité de leur donner un guide sous les yeux d'un père qui serait certainement le meilleur, mais qui ne peut pas tout suivre. Sur les dispositions où il me paraissait être j'aurais cru votre choix déjà fait : s'il ne l'est pas encore, j'insiste sur l'importance de préférer un naturel heureux à de grandes connaissances et un homme sage à un homme instruit. Je ne le redirai jamais assez, la bonne éducation doit être purement négative, il s'agit moins de faire que d'empêcher ; le vrai maître est la nature, l'autre ne fait qu'écarter les obstacles qui la contrarient, l'erreur même n'entre qu'avec le vice, et toute bonne judiciaire a sa source dans un cœur sain. L'éducation de l'enfance ne consiste qu'en bonnes habitudes à prendre. Un enfant qu'on n'a pas laissé engourdir dans la paresse ni contracter des passions vicieuses, parvenu sain de cœur et de corps à douze ans, fait alors plus de vrais progrès en deux ou trois ans dans les connaissances utiles et même agréables, qu'on n'en peut obtenir jusques à cet âge par des études forcées que le goût n'anime jamais. De ces principes qui me paraissent confirmés par l'expérience, je conclus que ce ne sont point du tout des talents distingués ni des qualités brillantes qu'il faut chercher dans le mentor (2) de vos en-

(1) Le passage qui suit a été cité dans l'*Éloge de Benjamin DeLessert*, académicien libre, par M. Flourens, secrétaire perpétuel, le 4 mars 1850, à l'Académie des Sciences. Paris, Didot, 1850. Il fut reproduit dans le *Semeur* (Paris) du 15 mai 1850, p. 160, puis dans l'ouvrage : *Famille de Lessert, Souvenirs et portraits*, par M. Gaston de Lessert (1904, non mis dans le commerce).

(2) Flourens a lu *maître ;* Rousseau a écrit *mentor*.



SADAG. Impr.

JULIANNE MARIE BOY DE LA TOUR
née Roguin
1715-1780
D'après une esquisse attribuée à Nonnotte
(Propriété de M. M. Boy de la Tour)

fants, mais seulement celles qui rendent un homme maître de lui-même et fidèle à son devoir. Qu'il soit doux, attentif et surtout d'une patience invincible. Voilà les qualités indispensables. Du reste, ne cherchez nullement qu'il fasse admirer sa faconde, ni qu'il soit un beau péroreur.

Je vous épargnerais ces redites triviales de choses que vous savez mieux que moi, si je ne savais combien les meilleurs esprits ont peine à se garantir de la nuisible tentation de faire briller dans leurs enfants des talents précoces (1). Au reste, ce n'est que des garçons que j'entends parler ici, et je ne désapprouve point que vous cultiviez de bonne heure les heureuses dispositions de votre fille, puisque ainsi le veut la nature, qui donne à son sexe une pénétration plus vive et plus prompte qu'au nôtre, et la raison, qui veut qu'il soit soumis de bonne heure au joug sévère qu'il doit porter un jour.

« Vous m'aviez promis, m'écrivez-vous, de m'avertir quand le public recevrait de vos ouvrages : on parle beaucoup d'une traduction du Tasse qui a paru il y a quelques mois, et qui est certainement, dit-on, de vous. Veuillez m'en dire la vérité. » Mais, chère Cousine, il me semble que votre première ligne servait de réponse à votre question et n'en demandait aucune autre. La vérité que vous me demandez est que cette belle traduction, qui, dit-on, est *certainement* de moi, n'en est point du tout. Je n'ai pas même assez d'humilité pour croire que personne puisse de bonne foi m'attribuer une pareille production, et je ne doute point que ceux qui me l'attribuent ne l'aient fait faire exprès pour cela tout aussi mauvaise qu'ils ont pu, par quelque cuistre de collège qui ne savait ni le fran-

(1) Ici finit la citation faite par Flourens.

çais ni l'italien. Je vous réponds au reste que si j'avais à reprendre la plume que j'ai quittée depuis dix ans, ce ne serait pas pour donner au public des traductions.

Quant à l'opéra dont vous me parlez, c'est autre chose. Je n'ai que deux récréations, la promenade et la musique. Parmi la quantité que j'en ai fait uniquement pour mon amusement depuis mon retour à Paris, est en effet un opéra commencé, mais qui, n'étant pas destiné pour le public, n'est point achevé, et ne le sera vraisemblablement jamais. C'est une pastorale en quatre actes intitulée *Daphnis et Cloé*. Les paroles sont d'un homme avec qui M. Delessert a dîné ici (1).

Quoique j'aie absolument quitté la botanique, et que la peine d'écrire augmente pour moi chaque jour, j'aurai toujours le même empressement à contribuer à vos amusements et à ceux de la charmante Madelon ; mais pour reprendre ce petit travail avec un peu de succès, il faudrait que j'eusse une idée un peu plus précise de vos goûts et de vos progrès, et que je visse de quel point je dois partir pour vous marquer la route que vous devez suivre. Les six familles dont j'ai essayé de vous décrire la fructification pour consulter votre goût et vous familiariser avec quelques termes, sont prises pour ainsi dire au hasard et n'ont pas une suite dont on puisse prendre le fil. Cet essai étant fait, il en faudrait connaître bien le succès pour commencer au point convenable la véritable étude, qui ne consiste pas seulement dans celle de la fructification, mais des plantes dans leur ensemble et dans toutes leurs parties. Deux heures de conversation quand j'aurai le bonheur de vous voir nous dispense-

(1) Corancez. (Voyez Jansen, *J.-J. Rousseau als Musiker*. Berlin, 1884, p. 419, 420, 482.)

raient de bien de longues pancartes, et si malheureusement ce temps est encore éloigné, pour y suppléer par lettres, il ne suffit pas que vous m'entendiez, il faut aussi que je vous entende, et je ne puis suppléer à des instructions verbales que par des exemples tirés d'objets que je sois sûr vous être connus.

Rien ne pouvait me donner une plus pure joie que d'apprendre l'entier rétablissement de ma Tante Julie. J'ai vu ici avec bien du plaisir son amie Rosette, qui m'a paru vive et douce comme elle et que leur amitié m'a rendue encore plus intéressante.

Je n'écris point à la maman par la même raison qui l'empêche de m'écrire ; depuis que j'ai su que l'attitude d'écrire lui était préjudiciable, je lui demandais en grâce de ne point répondre à mes lettres, mais voyant qu'elle n'en continuait pas moins, par ménagement pour sa santé j'ai pris le parti de les supprimer pour quelque temps, durant lequel notre amitié ne perdra sûrement rien à vous avoir pour médiatrice. Mille respects et tendres embrassements de la part de ma femme et de la mienne à cette chère et digne maman, à toute sa charmante famille, mais surtout à celle qui en est la gloire, et que nous chargeons aussi de nos devoirs auprès de son cher mari.

LETTRE LIII

A Madame Delessert, à Lyon.

[Paris], ce 4 octobre [1774], à la hâte.

Grand merci, chère Cousine, du bien que vous me faites, et par votre aimable lettre pleine de la tendresse la plus

amicale, et par la bonne nouvelle que vous me donnez du mariage de votre cher frère, et par les marques de confiance et d'amitié dont cette nouvelle est accompagnée tant de votre part que de celle de votre excellente maman, dont je partage la joie ainsi que la vôtre dans cet agréable événement qui nous intéresse tous. Je voudrais en cette occasion remplir un devoir bien doux en écrivant à la maman, mais M. Gaujet, qui veut bien venir ce matin prendre ma lettre, me laisse peu de temps, qui est encore abrégé par une compagnie qui va m'arriver et qui me force de m'habiller en hâte pour la recevoir. Le choix de monsieur votre frère, qui a préféré le mérite à la fortune, est bien digne des sentiments que j'ai cru lui connaître. Son humeur égale et douce, son caractère plein d'honnêteté doivent assurément produire le bonheur commun dans un mariage bien assorti. Et je ne doute point qu'il n'y trouve le sort heureux que mon cœur lui désire (1).

Comme, pour lire votre lettre à mon aise, j'ai tardé de l'ouvrir après le départ de la compagnie, j'ignorais qui était la personne dont M. Gaujet était accompagné, car M. Gaujet ne m'en parlait point, et il ne me parlait point lui-même ; de sorte que si je n'eusse pris enfin le parti de lui adresser la parole, j'eusse peut-être ignoré l'intérêt que vous preniez à lui, et par conséquent celui que j'y devais prendre moi-même, jusqu'après leur départ. Parent de votre cher mari, attaché à votre maison et honoré de votre estime, il a tous les titres possibles pour être toujours reçu chez moi avec plaisir et empressement, comme

(1) Ce passage fait allusion au mariage de François-Louis Boy de la Tour avec Henriette-Marguerite Bontems. Mariage moins heureux que ne le souhaitait Rousseau, car il fut rompu par le divorce au bout de deux ans.

le sera toujours tout ce qui vous appartient en quelque chose.

Un petit changement que, par raison de commodité plus que d'économie, j'ai été forcé de faire dans ma vie privée, me prive à présent de prolonger les visites qui me sont agréables jusqu'à l'heure du repas, c'est que n'ayant point de domestique, et ma femme commençant ainsi que moi à se ressentir de l'appesantissement de l'âge, nous nous abstenons désormais d'offrir à personne même la très mince fortune du pot, à moins que ce ne soit au cabaret. Ce n'est pas là une nouvelle fort importante à dire ; mais c'est pourtant une espèce de nécessité, lorsque cela produit quelque changement dont ceux qui s'en apercevraient pourraient, et bien à tort, s'appliquer la cause, faute de savoir qu'il est sans exception.

J'ai senti sans surprise, mais avec attendrissement, la grande délicatesse de cœur qui vous fait aller au-devant des interprétations téméraires et injustes qu'on pourrait donner aux fréquents changements qui se sont faits depuis quelque temps dans votre maison. Ce soin était bien superflu avec moi, et tout ce que la lecture de cet article a produit entre ma femme et moi a été de nous serrer la main l'un à l'autre en nous disant de concert : « Sans mentir, l'aimable Madelon a un heureux mari. »

Pour le coup, me voilà forcé de quitter. Suppléez, chère Cousine, à tout ce qui me reste à dire au nom de ma femme et au mien, et recevez mes plus tendres embrassements.

LETTRE LIV

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 17 décembre 1774.

Je suis bien honteux, chère Cousine, de vous remercier si tard de l'immense provision de marrons que vous m'avez envoyée; la quantité n'a pas empêché qu'ils n'aient été gelés en chemin et a fait qu'ils se sont échauffés ensuite. Mais ils se raccommodent depuis que ma femme les a étendus à l'air, et nous les mangeons avec plaisir. Nous vous en remercions de tout notre cœur, mais il ne fallait pas me consulter sur cet envoi, puisque vous étiez déterminée à le faire sans attendre mon consentement.

J'espérais, sur votre dernière lettre, voir de jour en jour arriver votre cher mari. Il a bien fait de ne pas se mettre en route par les froids violents que nous venons d'essuyer; mais à présent que le temps est doux et favorable aux voyages, j'espère ne pas tarder à l'embrasser. J'espère apprendre de lui bien des détails intéressants que je ne veux pas vous donner la peine de m'écrire et que je suis empressé de savoir. Il me trouvera délogé. Je n'ai point changé de rue, je suis seulement quelques portes plus bas, vis-à-vis l'hôtel de Bullion; mon nouveau logement, quoique plus grand et plus commode, me plaît pourtant beaucoup moins que celui que je viens de quitter; mais en attendant que j'en trouve un qui me convienne davantage, j'espère être ici, du moins, à l'abri du

voisinage scandaleux qu'on m'avait donné dans l'autre, et qui m'a forcé enfin d'en sortir après quatre ans d'habitation.

Mal sur mal n'est pas santé ; j'ai eu ces odieux tracas par surcroît dans un moment où j'en avais beaucoup d'autres, et entre autres celui d'un engagement fort étourdîment pris, mais que je veux remplir fidèlement s'il m'est possible, et pour la chose et pour le temps, et qui m'oblige de me lever pour cela d'ordinaire avant le jour et de travailler à la lumière, ce que j'aime encore mieux que de veiller tard. Excusez donc, chère Cousine, si forcé de vous écrire à la hâte, je ne m'entretiens pas avec vous comme je le désirerais. Quand viendra le moment que vous m'avez fait espérer, où, sans l'intermédiaire de la plume, nous pourrons nous parler à notre aise, et où vous me rendrez témoin oculaire des progrès de la charmante Madelon ?

Bonjour, chère Cousine, nous vous embrassons, et votre excellente maman et toute votre aimable famille, de tout notre cœur.

LETTRE LV

A Madame Delessert, à Lyon.

A Paris, le 2 février 1775.

Je reconnais bien, chère Cousine, votre tendre délicatesse dans la manière dont vous m'annoncez la perte que je viens de faire. En apprenant la mort de ma respectable tante, ce n'est point sur elle que j'ai pleuré, c'est

sur moi que le Ciel destinait à lui survivre. Il est facile à tout homme raisonnable de supporter avec patience tout ce qui est dans l'ordre de la nature, et rien n'est plus naturel que de voir une longue et innocente vie se terminer par une douce mort. Grâce au Ciel, elle n'a point connu ces situations cruelles qui font de la vie un fardeau ; mais à l'âge où elle était parvenue, la sienne avait cessé d'être pour elle un bien, et si, au nom des bonnes œuvres dont elle l'a remplie, elle obtient pour un neveu qu'elle a chéri ce qu'il y a désormais de meilleur pour lui, sa mort même n'aura pas été sans fruit. Ce n'était plus ce que je craignais pour elle ; je craignais le mal-être et la souffrance, et vous m'avez rassuré là-dessus bien à propos, en m'apprenant avec combien de zèle et de générosité elle a été soignée jusqu'à la fin par cette personne estimable dont, par une des bizarreries attachées à ma situation, je ne sais pas même le nom, mais à laquelle je dois et j'ai voué la plus vive reconnaissance. Votre cher mari veut bien se charger de lui faire parvenir une lettre où je tâche de la lui témoigner : vous m'obligerez de faire en sorte qu'elle la reçoive avec bonté.

Je n'ai profité que bien peu du plaisir de voir votre cher mari depuis son arrivée, et il faut bien se résoudre à le voir repartir plus tôt que je n'avais compté, et même à approuver le motif qui le rappelle, et sur lequel il n'a pas été si dissimulé que vous. Il m'est pourtant bien difficile de voir sans un peu de murmure renvoyer si loin ce voyage que vous m'aviez promis : je ne m'en consolerai qu'en apprenant que selon vos désirs vous avez heureusement donné une petite élève à l'aimable Madelon, qui doit maintenant avoir déjà de la sagesse à distribuer à ses frères et sœurs. En attendant, songez, chère Cousine,

sitôt que monsieur Delessert sera de retour, à nous faire donner souvent de vos nouvelles, sentant, je l'espère, combien, dans les circonstances présentes, elles me sont nécessaires. Il nous a fait le plaisir de nous en donner de toute la famille, il voudra bien aussi vous en donner des nôtres.

Il peut voir que je ne crains guère plus d'être indiscret envers lui qu'envers vous, car j'ai souffert sans scrupule qu'il se soit chargé pour moi d'une petite affaire que, dans la position où je suis, je me vois hors d'état de terminer tout seul.

Adieu, chère Cousine, ménagez-vous et modérez vos exercices vu la saison et votre état; nous vous embrassons l'un et l'autre de tout notre cœur; nos plus tendres respects à votre digne maman, et nos embrassements à tout ce qui vous est cher.

Je vous prie de vouloir bien faire nos salutations à M. Gaujet et le remercier de ma part de la bonté qu'il a eue de se ressouvenir de mes petites commissions et de les faire si bien.

LETTRE LVI

A Madame Delessert, née Boy de la Tour, à Lyon.

A Paris, le 24 octobre 1775.

Au plaisir, chère Cousine, d'avoir de vos nouvelles et de celles de toute la famille par M. Gaujet s'est joint celui d'apprendre la conclusion de la malheureuse affaire qui vous a si longtemps chagrinée. Puisque heureuse-

ment il n'en reste aucune trace, ce qu'il vous reste maintenant à faire à tous est de l'oublier comme si elle n'était jamais avenue. Les procédés de Messieurs Delessert en cette occasion sont la seule chose dont la reconnaissance ne doit pas permettre à votre famille de perdre le souvenir.

J'ai senti toutes vos angoisses dans l'accident d'un de vos enfants. Il faut assurément tout votre courage pour leur laisser encore une liberté qui a produit deux si tristes effets ou plutôt qui a paru les produire, car s'ils en étaient l'ouvrage, ils en résulteraient toujours; au lieu qu'après avoir étudié très longtemps avec grand soin les enfants des paysans, qui, sans contredit, sont encore plus en liberté que les vôtres, je n'ai point vu parmi eux d'accidents semblables ; et, s'il en arrive quelquefois, ce que je ne veux pas nier, quoique je l'ignore, je suis certain du moins qu'ils sont moins nombreux et moins fâcheux que ceux qui arrivent aux enfants de la ville les mieux gardés et surveillés. Voilà une différence dont il importerait de trouver la véritable cause, et cette recherche ne me paraîtrait pas indigne des méditations de M. Prevost (1). J'ai eu la consolation d'apprendre que cet accident n'aurait aucune suite et avait occasionné dans l'enfant des marques de courage qui, selon moi, doivent être comptées pour quelque chose dans les effets de la bonne éducation.

Dois-je espérer que vous jouirez d'un assez long congé pour exécuter le projet de voyage dont vous m'avez ci-devant flatté, ou si monsieur Delessert, empressé de

(1) Pierre Prevost, de Genève (1751-1839), savant et littérateur bien connu, fut précepteur dans la famille Delessert. Sur ses rapports avec J.-J. Rousseau, voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 269, note.

réparer ses pertes, vous aura forcée de renvoyer encore ce projet? Pour me ménager une consolation très douce, je veux toujours espérer de voir exécuter enfin ce projet. En attendant, conservez soigneusement votre santé, ne vous échauffez pas trop après vos petits bambins ; voilà votre aimable fille en état d'être bientôt la gouvernante des autres ; c'est un soulagement dont vous devez profiter. J'apprends que la digne maman se porte à merveille ainsi que vos chères sœurs. C'est n'être pas malheureux en tout que de voir mes vœux accomplis autour de vous ; puissé-je avoir toujours la même consolation !

Ma femme se porte passablement. Ma santé décline un peu depuis quelque temps ; mon estomac se délabre : ainsi n'envoyez plus de marrons, car ils ne sont plus du régime auquel je suis obligé. Nos amitiés respectueuses à l'excellente maman ; nous embrassons tendrement ses chères et charmantes filles, la vôtre et tous vos enfants, et jugez des sentiments dont nous sommes pleins pour vous et votre autre moitié par ceux qui rejaillissent sur tout ce qui vous touche.

LETTRE LVII

[*A Madame Delessert.*]

[Paris], 8 mars 1776 (1).

Votre lettre, chère Cousine, est venue à propos et m'a fait un grand plaisir. Ne doutez jamais que votre sincère

(1) Ce billet n'existe qu'en copie dans le dossier.

amitié ne me soit toujours précieuse. Jamais, en fait d'amitié et de sincérité, Rousseau ne fut en reste avec personne. Et il ne voudrait pas commencer par vous. Je vous aimerai toujours, quoi qu'il arrive, vous, votre bonne maman, vos aimables sœurs, et tout ce qui vous appartient, quand même ce ne serait pas un retour. Bonjour, Cousine, ménagez-vous et faites-moi donner de bonnes nouvelles quand il en sera temps.

Ma femme vous prie d'agréer ses salutations.

LETTRES

DE

Mme BOY de la TOUR et de Mme DELESSERT

a Jean-Jacques ROUSSEAU

I

A Monsieur Rousseau, à Môtiers.

Yverdon, ce 20 juillet 1762 (1)

Une lettre de vous, mon cher et très cher ami, quel plaisir ! Je la lis et relis très souvent. J'y trouve mille sujets de joie, surtout de ce que vous paraissez vous plaire dans cette maison où je vous prie de tout disposer à votre fantaisie. J'ai chargé mon homme d'affaires de vous aller offrir ses services pour faire faire toutes les réparations que vous souhaiterez ; je veux que vous soyez à votre aise et pour cela je souscris à tout. Vous voulez que je tire un loyer ; à la bonne heure ! A 30 livres de France il est surpayé ; ce n'est point dans ce pays que l'on tire parti des maisons, jamais je n'en ai tiré un liard, je l'ai prêtée très souvent et avais obligation à ceux qui l'occupaient.

Vous auriez eu le courage, mon cher ami, d'accompagner ma belle-sœur ? Qu'il serait doux pour moi de vous voir avant que de m'en aller ! Il faut de toute nécessité que je retourne sur ma montagne (2), j'attendrai que les chaleurs ne soient pas si fortes, à toute bonne fin vous en

(1) Lettre publiée par Rothschild, p. 267. Réponse à la lettre de Rousseau du 18 juillet 1762. (Voir Rothschild, p. 1.)

(2) Voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 264.

saurez le jour. Vos amis et amies seront de la partie ; que ce jour pour moi aura de délices si vous y êtes !

Mes sœurs me disent tant de choses pour vous, que j'aurais une bible à vous envoyer si je voulais les croire; mes filles vous respectent et chérissent et voudraient vous embrasser réellement. Qu'avec plaisir je vous tiendrai la promesse que je vous avais faite! Que je trouve dommage que l'on ne puisse transformer la pelotte ! Que j'en aurais à vous faire voir la belle dormeuse (1) !

Vous dites de si bonne grâce que vous m'aimez, que je suis prête à le croire : en revanche disposez du cœur, de l'amitié de votre amie.

BOY DE LA TOUR, née ROGUIN.

II

23 août 1762 (2).

Vous êtes bien bon, très cher ami, d'avoir de l'inquiétude sur mon compte, j'en suis quitte pour un peu de meurtrissure. J'ai cru devoir moi-même vous le dire pour répondre à vos bontés. Je me porte à merveille et me rappelle avec délices les moments heureux que j'ai passés avec vous, qui n'ont été troublés que par la crainte que cette terrible course ne vous incommodât. Jugez donc,

(1) Allusion à une fille de Mme Boy de la Tour. (Voir ROTHSCHILD, p. 12 et 27.)

(2) Publiée par ROTHSCHILD, p. 268.

très cher ami, du plaisir que nous a fait votre chère lettre. Depuis vous j'ai bien fait des réflexions et crains que vous ne soyez pas aussi bien dans ma maison que je le souhaiterais. De grâce, cher ami, dites-moi si je peux remédier à quelque chose, je le ferai avec empressement; n'ayez égard pour personne, vivez à votre fantaisie et disposez de moi comme d'une personne qui vous est entièrement acquise.

Agréez, cher ami, les devoirs de mes enfants et les embrassements de la mère.

BOY DE LA TOUR.

Mes salutations à Mlle Le Vasseur, que j'ai été charmée de connaître.

III

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers.

A Lyon, ce 4 octobre 1762 (1).

A mon arrivée, très cher ami, j'ai d'abord pensé à vous pour vos commissions (d'ailleurs j'y suis continuellement). Voici une note qui contient la pelleterie, qui sera de durée; si vous aimez le léger, il faut prendre le plus beau. Rien de plus facile que de vous faire une semblable robe dont j'ai le modèle; j'ai fait couper un patron devant moi. Vous trouverez ci-joint des échantillons de camelot et leur prix; vous choisirez celui qui vous conviendra le

(1) Réponse à la lettre du 30 août 1762. Publiée par ROTHSCHILD, p. 271.

mieux. J'ai commandé une ceinture; il ne s'en est trouvé de faites qu'en rose, vert ou bleu. Je l'ai demandée de la couleur de votre habit, et si elle est telle que vous la désirez, je serai toujours à temps d'en faire faire une seconde. Il se fait aussi de ces ceintures d'une étoffe rayée, comme les mouchoirs de col de femmes dans des couleurs vives et claires; je ne déciderai rien qu'à votre réponse que j'attendrai avec impatience. On ne perdra pas un moment pour vous faire l'envoi de ces bagatelles, que je joindrai à la petite caisse chandelles et papier.

Que faites-vous, cher ami, comme va la santé et le contentement? Tant de choses qui m'intéressent infiniment! Vous avez toujours des visites sans fin; j'en suis fâchée et voudrais vous les épargner!

J'ai fait un voyage très heureux, j'ai trouvé tout mon monde en bonne santé; je serais contente si ma pauvre Julie n'était menacée de tomber dans la consomption, ce qui m'afflige et me navre.

Suivant l'ordre que j'ai donné, vous aurez une couple de chambres l'été prochain sur ma montagne. Il faut espérer que vous serez là en paix. Je désire votre bonheur autant que le mien, et que j'aie la satisfaction de vous revoir un jour et cimenter les liaisons de l'amitié de plus en plus.

Adieu, cher ami, je suis et serai toujours votre dévouée amie.

Boy de la Tour.

Il faut de camelot pour votre robe 4 aunes et demi; je ne saurais vous choisir en soie que du gros de Naples ou taffetas, parce que vous voudriez de l'uni.

IV

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

26 octobre 1762 (1).

Votre pelisse, mon bon et cher ami, est partie hier adressée à Pontarlier, à M. Gloriot, avec l'ordre de vous la faire d'abord parvenir, les deux bonnets, la robe de camelot et son bonnet. Une ceinture rayée, celle à filoche ne s'est pas trouvée faite, je vous l'enverrai par les frères Rosselet avec la caisse chandelles et le papier; vous trouverez aussi dans ce paquet de la soie pour les lacets, et une pièce de rubans pour ma nièce et deux petits bonnets de blonde pour Mlle d'Ivernois, commission qu'elle avait donnée à ma fille.

J'espère que vous trouverez votre pelisse belle, bonne et chaude, légère et qui durera éternellement moyennant qu'elle soit préservée des .... (2). Un des bonnets est assorti et l'autre est agneau de Tartarie, tout ce qu'il y a de plus beau et de plus de durée. Soyez assuré que j'ai plus ménagé votre bourse que je n'aurais fait la mienne; peut-être ai-je été trop à l'économie à l'égard de la ceinture. Il [y] en a de la même espèce, double plus large, qui coûte 24 livres et celle que je vous envoie n'en coûte que 9 livres; j'ai retenu que si elle ne vous convenait pas on la changerait, et vous n'auriez qu'à me la renvoyer par

(1) Lettre sans date, publiée par Rothschild, p. 269. Réponse à la lettre du 9 octobre 1762.

(2) Un mot illisible.

les Rosselet qui doivent venir incessamment. Si la soie ne convenait pas elle serait aussi changée.

Je reviens à votre amicale et obligeante lettre qui m'a fait, mon cher ami, un plaisir inexprimable. Ma fille veut elle-même répondre par quelques lignes à ce qui la regarde. Envoyez-moi deux petits doigts de vos jolis lacets, pour que je juge de votre ouvrage, sans cela je n'en verrai de longtemps ; Madelon est très fort de ce sentiment. Nous vivons très amicalement ensemble, et surtout depuis que nous revoyons remettre Julie, la joie est parmi nous. Cette chère fille m'est rendue, je l'espère de la grâce de Dieu ; tous les mauvais symptômes sont disparus, toute fièvre... (1) et sueur ; l'appétit et le sommeil sont revenus ; il ne lui reste que des grands maux de tête, sans cela elle serait à merveille. La nature a travaillé presque seule, excepté des vésicatoires qui lui ont été appliqués sur la poitrine, on ne lui a fait autre remède. Elle me charge de vous dire bien des choses de sa part, de même que mes fils qui envient l'avantage que nous avons eu ; ils se flattent de ce bonheur et attendent ce moment avec impatience.

Vous avez beau dire, cher ami, vous aurez un petit appartement sur ma montagne, où vous serez j'espère plus tranquille ; je suis mortifiée de ce que vous ne pouvez l'avoir à Môtiers. Prenez patience, cher ami, j'espère que cela viendra, et ne vous lassez point de dire là-dessus votre sentiment ; de grâce, ne me déguisez rien de la maison, et si je peux mettre remède à quelque chose, je le ferai sans que vous soyez compromis (2). Puisque vous voulez bien me favoriser de votre amitié, agissez en

(1) Mot illisible.

(2) Allusion aux petites tracasseries de Mme Girardier.

conséquence, et soyez assuré que vous m'obligerez de me fournir les occasions à vous prouver la mienne. Je pars de là pour vous dire que les réparations qui se font dans ma maison me regardent, et que vous les rabattrez sur le compte que je vous enverrai dès que tout sera complet. Dites-moi aussi très naturellement si vous êtes content de mon envoi ; le taffetas n'aurait rien duré en doublure ; je n'ai pu trouver une plus belle toile, vous l'allez trouver bien grossière.

Adieu, mon bon ami, toujours toute à vous.

BOY DE LA TOUR.

Ma fille est honteuse de vous envoyer sa lettre barbouillée, elle n'a pas le temps de la recopier ; mes amitiés à Mlle Le Vasseur, je les offre à ma sœur et nièce.

V

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

Lyon, ce 26 octobre 1762 (1).

Si je prends, Monsieur, la liberté de vous écrire, c'est pour vous désabuser sur ce que vous paraissez n'avoir pas grande opinion de mes sentiments ; s'ils vous étaient connus, vous leur rendriez sûrement plus de justice et ne m'accuseriez pas d'oublier mes amis, puisque vous me faites l'honneur de vous mettre du nombre. Vous avez la

(1) Publiée par ROTHSCHILD, p. 272. Accompagnait la lettre de sa mère.

politesse de dire qu'il m'est aisé d'en trouver : peu de personnes sont aussi indulgentes que vous et j'en ai bien besoin, car un bon cœur, une sincère amitié est tout ce que je peux offrir, mais je suis constante et mes connaissances nouvelles ne prévalent point sur les anciennes. Et soyez persuadé, Monsieur, qu'il n'est pour moi rien de plus précieux que votre estime. Quels plaisirs que j'ai eus à Rolle ou à Genève, ils ont toujours été très inférieurs à ceux que j'ai goûtés avec vous. Toutes promenades me sont insipides quand je pense à celles que nous faisions au bord du *lac* du côté de *Champittet* (1); les repas les plus recherchés ne sont pas comparables pour mon goût à celui que nous fîmes sur la montagne, où la crême qui n'était pas servie dans de la porcelaine n'en était que meilleure.

L'hiver doit commencer à se faire sentir dans votre vallon où la neige n'est pas tardive. Je vous plaindrais si vous étiez tout autre que n'est M. J.-J. Rousseau d'habiter un lieu que je m'imagine ne pas être fort agréable dans la triste saison où nous entrons, mais où, pouvant vous voir quelquefois, j'aimerais mieux habiter qu'en aucun autre lieu du monde. Nous vous avons envoyé de la soie pour vos lacets. Je suis très sensible à l'offre obligeante que vous m'en faites. Je souhaite d'avoir encore quelque part dans votre souvenir dans ce temps où vous souhaitez que j'en fasse usage, qui est encore dans le plus grand éloignement, et dont les bontés que ma chère mère a pour moi et que je m'efforce de mériter, ne me rapprochent pas (2). Cette meilleure des mères est pres-

(1) Maison de campagne à vingt minutes d'Yverdon, à l'est de Clindy.

(2) Voir, au sujet du lacet, p. 114, note 3.

que toujours avec ses enfants; nos conversations chéries sont celles où nous parlons de vous. Ma sœur Julie va assez bien et me charge (en vous présentant ses respects) de vous prier de ne point oublier votre Tante. La Grand'maman qui est à Rolle s'y porte à merveille, et moi je suis avec la plus parfaite considération, votre très humble obéissante servante.

M. BOY DE LA TOUR.

VI

A Monsieur Jean-Jaques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 1er juin 1763 (1).

Je ne peux, mon bon et cher ami, m'empêcher de vous accuser la réception de votre chère lettre du 7 qui m'a fait un vrai plaisir, parce qu'elle est de vous et vient de vous. Il n'en est pas de même de bien des choses qui y sont contenues qui me chagrinent. Quoi, est-il possible que l'on puisse vous inquiéter et vous faire peine? Vous qui devriez avoir toute la terre pour ami et protecteur. Je suis outrée qu'il y ait des créatures humaines qui pensent si mal. Que tout cela ne vous inquiète point et n'influe point sur votre santé, vous avez, cher ami, des ressources en vous-même que personne ne peut vous ôter dont je vous prie de faire usage. Que n'est-il en mon pouvoir d'y remédier, cela serait bientôt fait! Mon ne-

(1) Publiée par ROTHSCHILD, p. 274. Réponse à la lettre du 7 mai 1763.

veu (1) et moi ferons tout si vous dites un mot, il vous est attaché comme moi de tout son cœur. Ce qui me console c'est de vous bien sentir chez vous, car vous vous devez regarder tel étant chez moi. Je donne ordre pour que l'on vous reprête ma cave que je vous prie de prendre, n'y dussiez-vous rien mettre; je vous en croyais muni depuis longtemps, j'ai vu avec peine le contraire.

J'ai enfin reçu une lettre de M. Clerc (2), qui me dit l'ouvrage sur la montagne presque fini. Ordonnez et faites faire à votre fantaisie, il a mes ordres et vous ne sauriez plus m'obliger; tout cela me sera très utile un jour, n'y épargnez rien de grâce. Je voudrais être à portée d'y faire travailler moi-même.

Vous êtes assez bon, cher ami, pour prendre intérêt à ce qui me regarde et ma famille. Je vous dirai que je ne me suis jamais mieux portée, que je l'attribue au contentement où je vis depuis que je suis débarrassée de Baillod (3), de même que mes enfants qui se portent à merveille, excepté Julie qui de temps en temps est languissante. Un petit secret qu'il faut que je vous communique : mon cher oncle a voulu une explication touchant l'affaire qui lui tenait au cœur, je lui ai dit naturellement que les idées de ma fille n'étaient pas les nôtres et qu'il ne fallait pas penser à cet établissement. Le bon Dieu veuille que pour eux et pour moi il prenne bien la chose.

(1) Frédéric-Auguste Girardier (1735-1808), neveu de Mme Boy de la Tour. (Voir lettre de Rousseau du 28 octobre 1764, Rothschild, p. 89, 92.) Il épousa en 1777 une des trois filles du pasteur de Môtiers, Frédéric-Guillaume de Montmollin (1709-1783).

(2) Voir *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 264, note 4.

(3) Abraham-Ferdinand de Bailliodz, négociant, originaire de Môtiers, avait été associé de la maison Boy de la Tour, de Lyon. (Voir Rothschild, p. 33.)

J'aime mes parents, mais ma fille encore plus, nous vivons dans une grande union jour et nuit ensemble, elle fait tous mes plaisirs et moi tous les siens (1).

Comme j'ai de mauvais pieds, j'ai monté une voiture avec cheval, et nous faisons des promenades délicieuses où nous parlons souvent de vous et où vous êtes bien souhaité.

C'est assez, cher ami, abuser de votre patience, pardonnez en faveur de l'amitié qu'a pour vous votre affectionnée amie.

Boy de la Tour.

Ma famille vous présente ses devoirs, mes salutations à Mlle Le Vasseur.

[P.-S.] M. Cherb, syndic des suisses, mon protecteur et votre grand admirateur, vient de me remettre cette feuille avec instance de vous la faire parvenir.

VII

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 12 de [janvier] 1764 (2).

Je ne vous ai pas, mon cher ami, accusé dans son temps la réception de votre chère lettre du 18 dernier, je voulais faire vos commissions qui ne sont pas entière-

(1) Voir F. Berthoud, *op. cit.*, p. 76, note 1, et Rothschild, p. 32.

(2) Publiée par Rothschild, p. 275. Réponse à la lettre du 18 décembre 1763.

ment finies, n'ayant point pu trouver de ceinture. On m'en a promis pour la semaine prochaine et vous l'enverrai avec l'étoffe pour votre robe d'été que je ne me suis pas pressée d'acheter, espérant que le hasard me procurera quelque chose de rencontre. Je n'ai remis aux frères Rosselet que vos trois bonnets, les fers à repasser; ils m'ont assuré vous avoir envoyé les padous et lacets, ce qui fait que je n'en ai pas racheté. Vous trouverez aussi un quarteron de soie, je n'en ai pas pris davantage parce qu'il ne s'en trouve que de cette qualité.

Ne trouvez pas mauvais, cher ami, si je refuse de prendre à l'avance le loyer de la maison que vous occupez; vous savez que nous sommes convenus que vous l'avez plus que payé l'année échue, par les réparations que vous avez faites à cette misérable maison. L'année prochaine je vous mettrai en compte les 40 livres (1) et prendrai comme vous le désirez l'intérêt de votre argent pour vos commissions, dont je vous enverrai un fidèle compte. J'ai payé pour le café de M. Basetier qu'il vous a envoyé 15 livres, dont j'ai le reçu; vous serez aussi bien aise de savoir ce que la soie coûte pour vous la faire rembourser, 16 livres 15 sols. Je vous enverrai la note du tout quand j'aurai fait le reste de vos emplettes. Nous vous enverrons aussi une nouvelle promesse de votre argent. Soyez tranquille, cher ami, nous ne vous ferons grâce de rien, tout sera dans l'ordre.

Vos voisines vous ont quitté, j'en suis charmée, vous serez plus en liberté; votre tranquillité et bonheur m'intéresse véritablement. Je languis de voir la fin de cet hiver par rapport à vous, il est surtout bien vilain dans le

(1) Voir (en Appendice) les comptes de Rousseau.

pays que vous habitez. On a décidé ici comme ailleurs que le misérable livre où l'on a donné votre nom n'était pas de vous. Qui peut imiter votre style? Personne ne s'y est trompé; vous avez dans cette ville grand nombre de partisans, vous êtes aimé, chéri et admiré. Nous avons été chargés de vous faire parvenir une lettre il y a quelque temps, je ne sais si vous l'aurez reçue; on nous demande réponse et cela par main tierce, sans savoir de qui elle vient.

J'abuse de votre patience, pardon, cher ami, je finis en vous priant de saluer Mlle Le Vasseur et d'agréer les devoirs de ma famille et de me croire toujours de bon cœur et à jamais votre amie.

BOY DE LA TOUR, née Roguin.

Les marrons ont été détestables cette année, sans quoi je vous en aurais un peu envoyés.

VIII

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

Lyon, ce 8 juin 1764 (1).

Agréez, Monsieur, que je réponde pour ma mère à la lettre qu'elle vient de recevoir de votre part. Elle se proposait d'un jour à l'autre de vous écrire, lorsqu'une forte colique d'estomac l'a surprise au point que depuis trois

(1) Publiée par ROTHSCHILD, p. 278. Réponse à la lettre du 2 juin 1764.

semaines elle ne peut point se courber et se trouve alitée depuis plusieurs jours; mais comme les remèdes ont très bien réussi jusqu'à présent, nous espérons que dans peu de temps elle sera bien rétablie. Aussitôt qu'elle sera en état d'écrire, elle ne manquera de vous donner de ses nouvelles, et de vous témoigner sa reconnaissance de l'intérêt que vous prenez à ce qui la regarde; mais je puis vous assurer, Monsieur, que votre précédente lettre n'a été lue que de ma mère et de moi et qu'elle n'est point sortie de son portefeuille. Sur vos obligeantes informations (1), j'écrivis tout de suite à M. le châtelain Martinet (2), sans lui faire aucune mention d'où j'avais appris ce dont il était question. M. Clerc m'a répondu à sa place en me marquant que M. le châtelain aurait soin de notre affaire, et que sans doute c'était M. Chaillet de Neuchâtel qui m'en avait informé. Vous remarquerez par là, Monsieur, que tout ce que M. et Mme du Terraux peuvent savoir n'est fondé que sur de mauvais soupçons de leur part; d'ailleurs, Monsieur, ce serait mal répondre de notre part, dans une affaire où vous nous obligez si généreusement, que de vous y compromettre.

Ma mère vous aurait envoyé les chandelles que vous lui avez demandées, s'il n'avait fallu beaucoup de temps pour en obtenir un billet de sortie; au dernier voyage des Rosselet les chaleurs étaient si fortes qu'elle n'a pas voulu les exposer en route, et nous les garderons jusqu'à ce qu'elles puissent supporter le trajet.

Nous avons pris toute la part possible à la perte que

(1) A propos de l'affaire du Terraux. (Voir lettre de Rousseau du 29 avril 1764, ROTHSCHILD, p. 76, et *Annales J.-J. Rousseau*, t. II, p. 263, note 2.)

(2) Voir Th. DUFOUR, *Le Testament de J.-J. Rousseau*, p. 6, note 2.

vous avez faite de M. de Luxembourg; daignez, Monsieur, en agréer notre compliment de condoléance.

Ma mère apprendra avec un plaisir extrême, ainsi que nous, Monsieur, que vous ayez goûté l'air de la montagne et qu'il vous ait fait du bien.

Permettez, Monsieur, que je vous assure des sentiments, de l'attachement sans bornes avec lesquels je serai pour la vie, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

J.-P. Boy de la Tour, l'aîné.

IX

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 27 juin 1764 (1).

Se pourrait-il, mon très cher ami, que vous fussiez fâché contre moi; ce grand Madame que vous mettez dans votre chère lettre du 2 me le fait croire et m'afflige. Je vous ai fait dire par mon fils le sujet de mon silence, je vous ajouterai que la discrétion m'empêche de vous importuner, mais mon cœur à votre égard est et sera toujours le même. Faisons la paix! Dites-moi, cher ami, deux mots d'amité et vous me rendrez contente.

Permettez que je vous confirme que je n'ai point abusé de l'avis que vous avez eu la bonté de me donner, et que

(1) Publiée par Rothschild, p. 280. Réponse à la lettre du 2 juin 1764.

vous n'avez été nommé en aucune façon; ce n'est que par conjecture que l'on veut que vous y ayez part. J'ai été et suis des plus sensibles à votre attention et vous en rends bien des grâces.

Eh bien, cher ami, allez-vous faire un tour sur la montagne? Voici bien le temps convenable; je souhaiterais que vous vous y trouvassiez agréablement, et que vous y fissiez transporter tout ce qui peut vous être utile. Si M. Clerc peut vous rendre service il le fera avec empressement. On me mande d'Yverdon que l'on vous y attendait, j'espère que vous aurez fait heureusement ce petit voyage qui vous était nécessaire pour vous dissiper; je ne veux point, cher ami, renouveler vos douleurs (1), soyez assuré que j'ai pris part à vos peines.

Voici, cher ami, une lettre que je n'ai pu refuser de vous faire parvenir, je vous aurai obligation si vous voulez lui faire un petit mot de réponse.

Je vous enverrai votre caisse chandelles dès que les grandes chaleurs seront passées. Mille salutations à Mlle Le Vasseur; agréez les devoirs de ma race et les sentiments d'amitié de votre dévouée amie

BOY DE LA TOUR.

(1) Allusion à la mort du maréchal de Luxembourg.

X

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 20 juillet 1764 (1).

Rien de plus obligeant, mon bon ami, que votre chère lettre du 7; sous discrétion je me hâte d'y répondre pour vous en témoigner ma reconnaissance, et vous assurer que rien ne saurait changer les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués. C'est avec chagrin que je vois que ma maison ne peut convenir à votre santé qui m'est trop précieuse pour oser murmurer de ce que vous la quitterez. Je souhaite, mon cher ami, que vous en trouviez une qui vous convienne à tous ses égards, et que vous m'en ouvriez la porte quand je serai à portée de vous aller voir.

Vous n'avez qu'à remettre à M. Boy (2) les 400 livres appartenant à Mlle Le Vasseur, il lui en donnera une quittance; ils seront tout de suite couchés sur nos livres à l'intérêt ordinaire. Je suis charmée d'avoir cette occasion à l'obliger; je lui fais mille salutations.

Ma fille, que j'ose dire n'être orgueilleuse de rien,

(1) Publiée par Rothschild, p. 281. Réponse à la lettre du 7 juillet 1764.

(2) Voir (en Appendice) les comptes. Louys (1725-1811), négociant à Lyon, parent au douzième degré de Mme Boy de la Tour, épousa, en 1771, Suzanne-Élisabeth de Montmollin, nièce du pasteur de Môtiers; il était fils de ce Pierre Boy de la Tour (1700-1772), qui a inspiré à Rousseau la *Vision de Pierre de la Montagne*. (Voir Rothschild, p. 73, 87, 107, 116, et aussi F. Berthoud, *op. cit.*, p. 287 et suiv.)

s'avise de l'être de votre obligeant souvenir, vous en remercie et vous prie par retour d'attachement de lui conserver le vôtre. Que vous dirai-je de Julie? C'est toujours la même étourdie qui aime de tout son cœur son cher Neveu. Mes fils ne veulent pas être oubliés et me prient avec mon neveu de vous présenter leurs devoirs. Vous enverrai-je également la caisse chandelles quand la saison le permettra?

Je suis charmée que le petit séjour que vous avez fait chez Mme de Luze vous ait fait plaisir (1); sûrement il ne sera pas si grand que celui que vous lui aurez fait; j'en juge par moi-même qui en aurai un infini à vous prouver de bouche, mon cher ami, toute l'amitié de votre dévouée

BOY DE LA TOUR.

XI

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 18 septembre 1764 (2).

J'attendais d'un jour à l'autre, mon cher et très cher ami, pour répondre à votre chère et obligeante du 25 dernier, que je pusse vous accuser l'envoi de vos chandelles, qui sont prêtes depuis longtemps. Les frères Rosselet

(1) Voir, sur ce séjour de Rousseau chez Mme de Luze, au Bied, près Colombier, de curieux détails dans les *Annales J.-J. Rousseau*, t. V, p. 241-242.

(2) Publiée par ROTHSCHILD, p. 282. Réponse à la lettre du 25 août 1764.

n'ont point paru, vous les aurez à leur premier voyage.

Vous me navrez, cher ami, en me disant que votre santé est toujours languissante. Je fais mille vœux pour que le changement d'air et de climat vous rétablissent entièrement. La grâce, cher ami, que j'ai à vous demander, c'est de garder les clefs de ma maison et que vous emportiez de mes mauvais meubles tout ce qui peut vous convenir.

Je n'ai point pensé à aller dans vos quartiers cet automne, je ne sais même si je le pourrai ce printemps, quoique fort impatiente de vous voir et profiter de vos obligeantes offres dont je vous rends mille et mille grâces

J'apprends dans ce moment la triste nouvelle du décès du cher banneret Roguin (1), je souhaite que ce triste événement ne fasse pas impression à mon cher oncle.

Recevez, cher ami, les devoirs de toute ma race et de M. Boy (2) qui m'a prié de vous le nommer en particulier; il est des plus sensibles à vos amitiés. Mille compliments à Mlle Le Vasseur, son compte a été rangé tout de suite.

Nous avons reçu dans ces plus grandes chaleurs un barillet d'huile fort petit, qu'on nous prie de vous acheminer, nous ne savons de quelle part; je le fis porter tout de suite à la cave, il a beaucoup coulé, vous recevrez ce qu'il y a dès que nous aurons des voituriers.

M. d'Escherny (3) ne nous a point vus, on le dit toujours le même, c'est-à-dire fort rempli de lui-même.

(1) Georges-François Roguin (1695-1764). Sur sa mort, voir P. Usteri, *op. cit.*, p. 43.

(2) Voir p. 199, note 2.

(3) Auteur de différents ouvrages, entre autres des *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie*. Paris, 1809; dans le

Marquez-moi si vous changez de demeure cet hiver et si vous avez trouvé un endroit convenable à votre santé, c'est, cher ami, ce que je vous souhaite très ardemment puisque je serai éternellement votre amie

BOY DE LA TOUR.

XII

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 6 novembre 1764 (1).

Vous ne pouviez, mon cher ami, me donner une nouvelle plus agréable que celle de rester dans ma maison ; vous me mettez dans une joie qui ne peut se décrire. En conséquence, je vous prie de dire à M. Clerc de vous faire toutes les réparations qui peuvent vous mettre à l'aise et donner des commodités ; n'épargnez rien et vous m'obligerez. Je sens tout le juste de vos réflexions à l'égard de mon neveu (2) et vous en rends mille et mille grâces. On lui ferait tort de juger de son caractère par ses discours, qu'il se pique d'avoir, avec les étrangers, tout différents qu'il ne les a avec nous, quoique nous ne le

t. III, il raconte son séjour à Môtiers et ses relations avec Rousseau. (Voir F. BERTHOUD, *op. cit.*, p. 158 et suiv. ; *Musée neuchâtelois*, 1877, p. 263, 266 ; 1878, p. 60 ; *Biographie neuchâteloise*, t. I, p. 314 ; MUSSET-PATHAY, *Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau*, Paris, 1822, t. II, p. 80.)

(1) Publiée par ROTHSCHILD, p. 283. Réponse à la lettre du 28 octobre 1764.

(2) Voir p. 192, note 1.

trouvions pas ni près de là toujours d'accord à la droite raison dans ce qu'il dit, ce qui m'est fort sensible, de même qu'à mes enfants qui s'en aperçoivent très bien, et nous met dans le cas de faire entre nous bien des réflexions qui, en leur en faisant sentir la difformité de ce manque de délicatesse, les empêchera d'y tomber. J'attribue ces défauts au peu de bonne compagnie qu'il a fréquenté, ce qui m'a fait prendre le parti de faire beaucoup d'attention à celle que fréquentent mes enfants, qui n'ont rien de commun de ce côté avec leur cousin ; de grâce, cher ami, que l'amitié que vous avez pour moi ne vous mette point dans le cas de vous ennuyer avec lui, ce qui serait pour moi un chagrin.

On m'est venu demander votre adresse de la part de Mme Châtillon qui est au couvent de la Propagation ; j'ai répondu que vous étiez en voyage pour vous éviter de ces lettres inutiles. Vos ordres décideront de ce que je dois faire. Je vous évite autant qu'il peut dépendre de moi beaucoup de visites, je les épouvante par les mauvais chemins et les difficultés qu'elles auraient à vous voir.

Il est venu un M. Butta-Foco (1), capitaine, qui nous a dit qu'il aurait quelque chose à vous faire parvenir, ce que nous ne manquerons pas de faire, à moins d'ordre contraire de votre part.

Vous devez bientôt revoir M. d'Escherny, que sûrement malgré votre pénétration vous ne connaissez pas ; ses talents ne vous ont-ils point ébloui ? Ceci entre vous et moi. Mes salutations à Mlle Le Vasseur.

(1) Buttafuoco, capitaine corse au service de France, avait demandé à l'auteur du *Contrat social* de rédiger une constitution pour la Corse, récemment libérée du joug des Gênois.

Recevez les devoirs de mes enfants et de ma part, cher ami, l'attachement de votre dévouée amie

BOY DE LA TOUR, née ROGUIN.

Je ne vous dis rien d'Yverdon, vous êtes plus à portée d'en avoir des nouvelles. Je n'ose tant d'avance parler de mon voyage, jugez si je manquerai le plaisir de vous voir; je prendrai bien mes précautions pour cela; en attendant, bien obligée, j'arrangerai le compte comme vous souhaitez ; point d'inquiétude.

XIII

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, ce 28 novembre 1764 (1).

Pour répondre à votre chère lettre du 18, je vous dirai que j'ai couru les boutiques pour chercher ce qui conviendrait le mieux pour les présents que vous voulez faire. Pour la filleule (2), une coiffe, des petites manches et le collier, nous les aurons fort honnêtes pour 30 livres; pour la mère et la marraine, j'ai vu de très jolies bourses d'ouvrage brodé en or, depuis 20 jusqu'à 30 livres, un éventail honnête et très présentable aux environs de 15

(1) Publiée en partie par ROTHSCHILD, en note de la p. 95. Réponse à la lettre du 18 novembre 1764.

(2) Cette filleule était la fille du libraire Rey, à Amsterdam. (Voir les lettres de Rousseau des 18 novembre 1764 et 5 mai 1765, ROTHSCHILD, p. 93 et 106-107.)

à 16 livres. Je crois que pour les dames il faut s'en tenir à ces deux articles qui conviennent beaucoup mieux que des choses de mode de ce pays, qui ne conviendraient pas pour le leur. Pour ce qui est de l'expédition, je remettrai cette boîte à [l'un] de nos marchands qui font des expéditions pour ce pays; elle sera dans une bonne caisse, et, de cette façon, elle ne pourra s'égarer. Je vous marquerai le temps de son départ et je retiendrai que j'en puisse payer le port. Je ferai en sorte que le tout ne passe pas 6 louis d'or. Nous avons reçu un paquet [de] papiers pour vous, j'attends une occasion solide pour vous les faire passer; M. Regulia, libraire (1), doit vous aller voir incessamment, je les lui remettrai.

Vous êtes bien bon, mon cher ami, de penser à moi en m'envoyant des langues, que je recevrai avec plaisir et reconnaissance parce qu'elles viennent de vous; je voudrais bien avoir quelque chose qui pût vous en faire; si nos marrons avaient été bons, je vous en aurais envoyé une petite provision, la grande humidité que nous avons eue fait qu'ils sont tout gâtés.

Agréez les devoirs de mes enfants, et de moi, cher ami, les assurances d'amitié de votre toute acquise,

BOY DE LA TOUR.

Mes salutations à Mlle Le Vasseur.

(1) Qui devait diriger l'édition neuchâteloise des œuvres de Rousseau. Celui-ci écrit : « Reguillat ». (*Confessions,* liv. XII.)

XIV

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

A Lyon, 24 décembre 1764 (1).

J'ai attendu l'expédition de votre commission pour vous écrire, mon cher et bon ami, et pouvoir vous marquer que M. Vernaide (2) a bien voulu s'en charger, ce que j'ai trouvé beaucoup plus convenable que de l'envoyer par toute autre voie. Le paquet étant petit, il aurait pu s'égarer. Je ne doute pas, mon cher ami, que vous ne receviez des remerciements, le présent est beau et honnête; j'ai veillé à vos intérêts plus que si cela m'avait regardé. Je n'ai pu faire un paquet du tout pour l'arrangement de M. Vernaide; ils sont séparés avec leurs adresses; quand vous écrirez, vous pouvez le leur marquer.

M. d'Ivernois m'a fait passer un exemplaire des *Lettres de la montagne*. Que ne vous dois-je pas, cher ami, pour un si beau et magnifique présent! Ah! qu'elles sont bien touchées, que je me délecte à cette admirable lecture! La vérité, la candeur y sont bien décrites! J'en verse des larmes de joie; elles feront cet effet sur tous les cœurs pensants et donneront bien des remords à tous vos ennemis. Vous m'accablez, cher ami, de bienfaits.

M. Regulia m'a remis une magnifique laque, j'en avais

(1) Inédite. Fait suite à la précédente.

(2) Dans la comptabilité de la maison Boy de la Tour, on rencontre la raison de commerce Vernède et Cie.

déjà reçu par mon neveu Girardier; je souhaiterais bien, à mon tour, pouvoir vous marquer ma reconnaissance; parlez, je suis tout à vos ordres, et vous m'obligerez. Je n'ose vous parler de votre santé, j'en suis pourtant bien en peine; je crains votre travail; au nom de Dieu, ménagez-vous. J'attends avec impatience le printemps qui me procurera l'avantage de vous voir et embrasser; en attendant, je le fais en idée et vous prie, cher ami, de les recevoir de votre toute dévouée

BOY DE LA TOUR.

Agréez les respects de toute ma famille; bien des amitiés à Mlle Le Vasseur.

XV

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau à Môtiers-Travers.

A Lyon, 4 mars 1765 (1).

J'aurais, cher et bon ami, répondu plus tôt à votre chère lettre du 17 dernier si je n'avais été incommodée; je suis mieux à présent et j'espère que la belle saison me rendra ma santé parfaite. Je suis bien fâchée, mon cher ami, que la commission n'ait pas été bien exécutée à Naples; c'est M. d'Escherny qui nous la donna de votre part. Mon fils aîné qui est actuellement auprès de mes chers parents et qui aura l'honneur de vous voir vous expliquera le tout. Son séjour à Môtiers ne sera que d'un

(1) Inédite. Réponse à la lettre du 17 février 1765.

jour où il a quelques affaires, je serai charmée qu'il me rapporte de vos chères nouvelles. Je suis en peine de vous, je partage tous les chagrins que l'on vous fait, dont je serais consolée si vous les pouviez prendre avec fermeté. Je me flatte et espère avoir l'avantage de vous voir ce mois de mai, où que vous soyez je vous irai chercher. Mon séjour à Môtiers sera fort court, je ne pourrai faire autrement que d'aller loger chez ma belle-sœur (1) ; n'ayez nul souci et ne vous dérangez en aucune façon. Je voudrais que dans le beau temps vous essayassiez de l'air de la montagne, on me dit qu'elle serait fort en état de vous recevoir ; il me semble que là vous seriez bien tranquille et à l'abri des importuns.

La caisse où sont les présents pour Mme Rey n'est pas encore arrivée, on en a des nouvelles.

Je n'ai pas reconnu mon oncle à ce qu'il vous a écrit, j'en suis fâchée. (2)

Permettez que je vous dise deux mots de mon fils, qui est un fort bon garçon, rangé et travailleur, le cœur excellent, pensant bien, mais tout en dedans, ayant peine à s'énoncer à cause de sa grande timidité; dites-moi, mon bon ami, comme vous le trouvez et cela naturellement.

Recevez les devoirs du reste de ma famille, mes amitiés à Mlle Le Vasseur, comptez toujours sur l'attachement de votre affectionnée amie

BOY DE LA TOUR, née ROGUIN.

(1) Anne-Marguerite Boy de la Tour (1704-1781) avait épousé le major Jean-Jacques Girardier (1694-1763).

(2) Voir ROTHSCHILD, p. 100 et 101, note.

XVI

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers.

A Lyon, ce 9 avril 1765 (1).

Rien de plus triste, mon bon ami, que l'état par lequel je viens de passer. Je commence depuis une couple de jours à espérer mon rétablissement. Le lait pouvant passer, il fait ma seule nourriture. J'étais d'une faiblesse qui ne me permettait aucune application, sans cela je vous aurais plus tôt remercié de toutes les amitiés dont vous avez comblé mon fils et surtout des bons conseils que vous avez bien voulu, mon bon ami, prendre la peine de lui donner; il en fera sûrement bon profit, je vous en rends bien des grâces.

Ne doutez pas, cher ami, du chagrin que j'ai ressenti de toutes les tracasseries qui vous ont été faites, je ne serai tranquille que quand je saurai par vous que votre chère santé n'en est point altérée; je voudrais bien encore que vous me donnassiez l'espérance de vous voir, mon voyage est retardé jusqu'à la fin de mai, je serais inconsolable de vous manquer; dites-moi, mon bon ami, ce qu'il en sera, je ferai mon possible pour me procurer le plaisir de vous voir. N'avez-vous point d'ordre à me donner ? Rien de ce pays ne pourrait-il vous faire plaisir ? Je me chargerai avec joie de vous porter tout ce que vous souhaiterez.

J'ai eu le plaisir de voir votre ami M. d'Ivernois, qui

(1) Publiée par Rothschild, mais datée de 1764, au lieu de 1765. Fait suite à la précédente.

m'a promis de vous aller faire d'abord une visite; s'il est auprès de vous, je le prie d'agréer mes compliments.

Recevez les respects de mes enfants et particulièrement de mon fils aîné; mes salutations à Mlle Le Vasseur, recevez les embrassements de votre fidèle amie

BOY DE LA TOUR.

XVII

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

Naples, ce 15 juin 1765 (1).

MONSIEUR,

Aussitôt à mon arrivée en cette ville, je me suis empressé de m'acquitter de la commission dont vous m'aviez chargé. Un médecin français m'a assuré s'y connaître bien et savoir qui était le propriétaire des véritables; je les ai confrontées, j'y ai trouvé de la différence, ce qui m'a déterminé à vous en envoyer trois douzaines. Je les ai remises à un bâtiment pour Marseille, j'ai recommandé à notre maison de vous les faire parvenir incessamment; si elles se trouvaient suivant vos désirs, il y en a encore trois douzaines que je pourrais vous faire parvenir également. Si contre mon attente elles se trouvaient défectueuses, ayez la complaisance de me le mander, pour me faire rendre le tout ou majeure partie de ce qu'elles coûtent, suivant mes conventions avec le dit médecin.

(1) Fritz Berthoud (*op. cit.*, p. 74-75) a donné la plus grande partie de cette lettre, mais avec plusieurs inexactitudes.

Comme au cas qu'elles vous convinssent vous seriez peut-être charmé de savoir ce qu'elles coûtent, je les ai payées 9 ducats les trois douzaines, ce qui fait l'équivalent de 38 livres, or français. J'ai joint au paquet quelques aunes de lacets jaunes pour vos bottines, que je n'avais point pu trouver à Lyon. Mes honneurs, je vous prie, à Mlle Le Vasseur.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. P. BOY DE LA TOUR, l'aîné.

XVIII

A Monsieur Du Peyrou pour faire tenir à Monsieur J.-J. Rousseau à Môtiers.

Samedi 20 juillet 1765 (1).

D'un jour à l'autre nous espérions, Monsieur, avoir le bonheur de vous revoir, notre attente a été trompée, mais comme nous ne voudrions pas être assez maladroites pour ne vous pas rencontrer et être dehors quand vous seriez ici, maman me charge de vous avertir que nous nous proposons d'aller dîner à Colombier le 29 courant, et nous comptons d'y rester quinze jours ; ensuite nous nous rendrons à Môtiers. Vous imaginez bien que l'on ne songe pas à courir ainsi le monde quand on est malade, donc vous pouvez croire avec raison que la chère

(1) Inédite.

maman est dans sa convalescence. En effet il s'est fait chez elle un changement en bien considérable, seulement depuis une douzaine de jours ; les accidents paraissent avoir tout à fait cessé, elle a beaucoup d'appétit qu'elle ne satisfait qu'avec précaution. Et enfin nous pouvons nous livrer à la joie que les peines que nous avons ressenties rendent bien vive. C'est à présent que nous pourrons réellement sentir et jouir de la présence de nos bons amis. Vous mettrez donc le comble à notre satisfaction, mais je doute que ce puisse être si tôt. Au cas que vos affaires vous permissent de venir faire un tour avant notre absence, obligez-nous de nous le marquer ; nous n'avons rien qui nous presse absolument de nous rendre précisément à Colombier le 29, et nous renverrions bien volontiers ce départ s'il était possible de vous voir avant ; sinon vous voudrez bien, je pense, attendre pour venir ici que nous soyons de retour. Colombier est très près du Bied, nous avions, s'il vous en souvient, fait là-dessus de fort bons arrangements.

La chère maman dit mille choses à son bon ami, ainsi que sa fille qui vous assure de tout son attachement et désire seulement un peu de retour de votre part, cela entre même pour beaucoup dans le bonheur de

Madelon BOY DE LA TOUR.

XIX

A Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Môtiers-Travers.

Colombier dimanche (1). [Septembre 1765.]

Vous m'avez permis, cher ami, vous m'avez même priée de vous donner des nouvelles de ma chère maman. Cela convient trop à mon cœur pour que je ne m'empresse pas d'en profiter. Hélas ! l'on paie bien les plaisirs. Vous ne sauriez vous faire une idée de mes regrets en vous quittant et de ceux que j'ai continuellement d'être éloignée de l'ami à qui je suis le plus attachée ; le tendre intérêt que vous avez témoigné prendre à mon sort a redoublé ou a rendu encore plus vifs les sentiments d'affection que je vous avais déjà voués. Si quelque chose peut me rendre digne de votre estime, c'est assurément la vivacité de l'amitié que je vous porte, et rien ne saurait m'être plus doux que d'être un jour à même de vous le prouver. Conservez-moi aussi un peu de cette amitié dont vous m'avez donné de si sûres preuves et qui m'est si chère, qui entre pour *tant* dans le bonheur de ma vie. Oui, cher ami, le souvenir de quelques instants passés avec vous me fait verser des larmes délicieuses ! Quand reviendront ces heureux moments ? Je n'ose me livrer à l'idée de vous revoir dans peu à Yverdon, ce voyage est trop pénible et cette considération diminuerait la joie que j'aurais de vous revoir. Cependant nous nous éloignons, nous serons

(1) Inédite. Doit être du 1er septembre, puisque c'est le dimanche 8 que Rousseau quitta Môtiers.

séparés peut-être pour un long temps, le doux souvenir de celui qui vient de s'écouler (1) peut seul me faire supporter cette affligeante pensée.

A présent j'ai au moins le *vrai* plaisir de voir vos amis, d'entendre parler de vous, et c'est un grand dédommagement. Je vais perdre cet avantage. Mme de Luze avec qui je l'ai ressenti m'a chargée de ses tendres compliments pour vous et est très fâchée que vous teniez si mal votre gageure. M. DuPeyrou a dîné aujourd'hui ici et paraît digne d'être votre ami. Tous ces messieurs parlent de *vous* avec un feu qui me charme. Ces personnes vraiment *aimantes* sont bien rares et bien précieuses aux gens qui savent *aimer*.

Maman est fort bien et plus heureuse que *sage,* car elle n'est pas fort obéissante à sa *fille*.

Adieu, Monsieur, j'espère que vous m'aimez assez pour ne me point répondre, cela me donnera la liberté de vous écrire. Mes amitiés à Mlle Le Vasseur. Agréez l'assurance de mon vif attachement.

M. Boy de la Tour.

Recevez, mon bon ami, mes tendres embrassements avec mes remerciements ; mes compliments à Mlle Le Vasseur. Adieu (2).

(1) Mme Boy de la Tour et sa fille avaient fait une visite à Rousseau au mois d'août 1765, peu avant celle de Mme de Verdelin. Voir article de M. Eug. Ritter, *Zeitschrift für französische Sprache,* Berlin, 1892.

(2) Post-scriptum de la main de Mme Boy de la Tour.

XX

A Yverdon, ce 12 octobre 1765 (1).

Jamais lettre n'est venue plus à propos que la vôtre, mon très cher ami, qui nous a tous tranquillisés sur votre santé. J'étais dans les angoisses depuis le moment que j'ai appris toutes les indignités commises au plus excellent des hommes ; je le mets au nombre des plus vifs chagrins que j'ai ressentis, d'autant plus que je ne m'y attendais pas. Tant de barbarie ne se peut concevoir. J'en suis d'autant plus affligée qu'il me semble que j'en suis la cause par l'envie que j'avais de vous retenir dans ma maison.

Vous avez très bien fait, cher ami, puisque vous ne vouliez pas garder les clefs (2), de les faire remettre à Clerc, qui les aura toujours à votre disposition pour en faire prendre tout ce qui vous conviendra ; soit meubles et surtout le boisage de votre chambre que je vous payerai si vous le laissez. Vous m'obligerez de me dire ce qu'il vous coûte.

Vous êtes assez bon, cher ami, pour au milieu de vos peines penser à moi, j'en suis pénétrée de la plus vive reconnaissance ainsi que de tous les bienfaits dont vous m'avez comblée (heureux temps quand reviendrez-vous ?) et ma famille, qui vous présente ses devoirs.

Je me remets de jour en jour et compte partir dans

(1) Inédite. Réponse à une lettre qui ne nous a pas été conservée.
(2) Voir P. Usteri, *op. cit.*, p. 45.

une dizaine. Hélas! je m'éloigne, ne serai-je point bannie de votre cher souvenir? Vous serez éternellement dans le mien, vous assurant que vous ne sauriez plus m'obliger que de me procurer les occasions à vous prouver le tendre et sincère attachement qu'a pour vous votre toute dévouée

BOY DE LA TOUR.

Mille amitiés et compliments à Mlle Le Vasseur, je n'oublierai jamais ses bontés.

XXI

A Lyon, ce 23 décembre 1765 (1).

Bien obligé, mon cher ami, de votre amicale lettre du 4, il me la fallait pour adoucir l'amertume dans laquelle je vis depuis toutes vos peines; ma santé ne me permet pas d'entrer là-dessus dans un grand détail. Ayant eu plusieurs grands accès de fièvre ces jours derniers, on me fait espérer que ce sera la fin de tous mes maux; mon estomac va bien à présent, je le ménage beaucoup, ce que ma chère médecine (2) vous dira mieux que moi. Je n'ai point perdu de temps pour vous envoyer la ceinture qui vous sera d'abord remise, elle est des plus grandes et ample. Dans le cas que vous ayez besoin d'argent à Paris, vous pouvez vous adresser à MM. Rougemont

(1) Inédite. Réponse à la lettre du 4 décembre 1765. (ROTHSCHILD, p. 114.)

(2) Sa fille *Madeleine*-Catherine, qui épousa Étienne Delessert l'année suivante. (Voir *Introduction*, p. III.)

frères, qui vous donneront tout ce que vous souhaiterez pour notre compte; si vous aimez mieux tirer, vous en êtes le maître; s'il ne vous en faut qu'à Londres, vous pourrez également tirer sur les dits sieurs Rougemont pour le compte de ma maison, à moins que vous ne préfériez d'en recevoir de MM. Chabanet et Uhthoff, de Londres. Sur votre réponse, je donnerai incessamment des ordres en conséquence. De Londres vous ne trouveriez pas à tirer sur Lyon, mais seulement sur Paris.

Mon Dieu, mon cher ami, que j'ai de souci de vous sentir en voyage dans cette saison; mon amitié, mes vœux et souhaits vous suivent partout, disposez de moi en tout et partout. Si je puis être de quelque utilité à Mlle Le Vasseur, je suis toute à son service, je ne sais où lui écrire; mon cœur est serré, il ne saurait vous dire tout ce qu'il sent, suppléez-y, cher ami, continuez-moi votre chère amitié et disposez de votre toute dévouée amie

Boy de la Tour.

Le cher oncle (1) se porte bien, de même que tous les parents.

XXII

Lyon, [23 décembre] 1765 (2).

Permettez, cher et bon ami, que je vous témoigne toute la satisfaction que j'ai ressentie d'apprendre par

(1) Daniel Roguin.

(2) Inédite. Écrite sur la même feuille que la précédente.

vous-même de vos chères nouvelles. J'espère que vous me connaissez assez pour imaginer tout l'effet que font sur moi les preuves que vous pensez encore à nous, que vous voulez bien vous en occuper. J'ai bien besoin de cette *douceur*. Mon cœur est cruellement déchiré. La santé de notre chère maman est fort dérangée depuis quelques semaines ; ses maux ne paraissent avoir aucun rapport avec le triste état où elle était l'été passé. Elle a eu de la fièvre, elle n'en a point depuis plusieurs jours et n'est pas mieux. Présentement, je n'ai qu'à me louer de sa conduite, qui est telle que je l'aurais voulue il y a huit mois. Je me flatte qu'avec un si bon secours, peu de remèdes, nous la verrons reprendre une santé tant désirée et sans laquelle je ne saurais jouir de *rien*. J'imagine bien aisément toute la joie que vos amis de Paris doivent goûter. Pourquoi Lyon ne s'est-il pas trouvé sur votre route ? Personne n'a senti sûrement aussi vivement que moi l'avantage de vous voir ; il ne me reste que d'en pouvoir parler, et je connais peu de gens qui méritent un tel entretien ; j'ai eu souvent ce plaisir avec M. de Charrière (1), qui vous remettra votre ceinture. Je voudrais que les circonstances favorisassent le désir qu'il a de vous connaître, il en est digne, et il s'estimerait fort heureux si vous vouliez lui fournir les moyens de vous être utile. Je vous prie, au cas que quelques occasions secondassent son envie, de vouloir bien aussi la favoriser.

Le cher oncle (2) m'a fait part du plaisir que lui a fait votre lettre, toutes celles que nous nous écrivons sont remplies des regrets que nous donnons à votre éloignement ; puisse-t-il au moins vous assurer une retraite aussi

(1) Le futur mari de Belle de Zuylen.
(2) Daniel Roguin.

heureuse que celle que vous aviez choisie l'était peu ! Croyez qu'un de mes plus ardents désirs sera accompli quand je vous saurai content ; où que vous soyez mes vœux vous suivront. Hélas ! c'est bien froid pour une *amitié* telle que la mienne ! Julie tout en sautant pleure de vous voir aller si loin et chante l'air que vous chantez à Sultan (1) ; elle dit que dans cet instant elle croit être à côté de vous, et qu'elle ne saurait donc mieux se consoler. L'humeur de votre Grand'maman semble s'adoucir, sa sœur Madelon prétend profiter pour le coup de vos conseils et devient d'une fermeté dont elle ose croire que son ami serait content. Vous apprendrez avec plaisir que mon frère a quitté Naples, et que nous espérons qu'il sera ici dans quelques mois.

Adieu, cher et respectable ami, recevez avec plaisir l'assurance de mon parfait attachement.

Madelon BOY DE LA TOUR.

XXIII

Monsieur Jean-Jacques Rousseau, à Wootton en Derbyshire.

A Vichy en Bourbonnais, le 4 mai 1766 (2).

C'est la veille de notre départ, cher et bon ami, que nous avons reçu votre lettre (3). Je ne vous parle point du

(1) Le chien de Jean-Jacques.

(2) Inédite. (Voir lettre de Rousseau du 4 décembre 1765. ROTHSCHILD, p. 115.)

(3) Madelon fait allusion à la Lettre I, écrite par Rousseau, de Wootton, le 9 avril 1766.

plaisir qu'elle nous a fait, ce sont de ces choses qui ne se rendent point et j'espère que vous vous en faites une idée. Nous sommes ici depuis quelques jours. La santé de maman a été aussi languissante que jamais tout l'hiver, sa situation n'a cependant rien de celle de l'année dernière; une jaunisse qui s'est déclarée depuis deux mois nous a engagé à venir prendre les eaux de ce lieu, qui conviennent particulièrement à cette maladie. La route a été pénible et cette chère malade l'a soutenue avec un *courage* admirable, jamais il ne l'a abandonnée un moment, et sûrement nous lui devons *tout* ce qui nous donne lieu d'espérer qu'elle retrouvera sa première santé. L'on a vu des effets surprenants de la cure qu'elle a commencée dans un état semblable au sien. Ah! cher ami, que les peines de cette vie sont longues, de quel bien jouir quand ce qui nous est cher est dans la souffrance!

Mes sœurs sont allées passer le temps de notre absence à la campagne chez de véritables amies, elles jouissent d'une très bonne santé ainsi que mes frères. L'aîné est de retour heureusement; il a fallu nous séparer peu de temps après son arrivée. Ils ont tous été fort sensibles à votre souvenir. L'on parle souvent du Neveu, du Petit-fils, et surtout du *bien aimé ami*.

Est-il bien vrai que vous regrettiez d'être si éloigné de nous? Mais, pourquoi en douterais-je? Vous n'êtes point fait pour oublier vos amis, nous méritons d'être de ce nombre! Si vous regrettez les consolations de l'amitié, soyez assuré qu'il est des gens qui se consolent difficilement de ne pouvoir vous en donner aucune, et qui mettent au nombre de leurs plus vives peines celle de ne vous pouvoir être d'aucune utilité. Il est certain que peu de choses au monde me donneront autant de satis-

faction que l'assurance que vous êtes tranquille et content. Puissé-je en être informée de temps en temps!

Je me flatte que vous prenez toujours à moi l'intérêt que vous m'avez en tant d'occasions témoigné. C'est cette persuasion qui me porte à vous instruire avant personne de mon mariage avec M. Delessert (1), négociant à Lyon; nous nous connaissons depuis longtemps, c'est un homme qui mérite par sa franchise, ses bonnes mœurs et la candeur de son caractère l'estime de tous ceux qui le connaissent. Incapable de toutes les agréables manières qui portent aujourd'hui le titre d'aimable dans la société, il est *homme* et en veut remplir les devoirs. Je pense avec plaisir que vous en feriez *cas*, s'il avait l'avantage d'être connu de vous. Pour moi je fais des vœux pour m'acquitter de tout ce que m'impose l'état que je vais embrasser; mais que j'ai lieu de craindre de ne pas mériter les avantages attachés à leur accomplissement! La langueur de ma chère maman mettant un obstacle invincible à la conclusion de cette importante affaire, nous n'en avons point encore fait part à personne et l'on l'ignore dans toute notre famille. Une des satisfactions que j'éprouve, c'est de ne point me séparer de ma mère et de pouvoir réunir tout ce que j'ai de plus cher au monde. La joie que cette maman ressent de mon établissement est un sentiment très doux. J'espère que l'on partagera avec moi le vif désir que j'ai de la rendre heureuse.

Cette chère mère, en vous faisant mille amitiés, me charge de vous dire que du moment qu'il vous plaira de disposer de ce que vous avez à la maison, vous êtes à

(1) Étienne Delessert, d'une famille originaire du canton de Vaud. Il dirigea pendant longtemps une importante maison de commerce à Lyon, puis s'établit à Paris en 1777.

même de le faire, et que, comme les avis, billets ou autres formules vous ennuieraient, il vous est inutile d'en faire; du moment que vous tirerez sur la maison l'on fera honneur à votre *traite*.

Adieu, cher et respectable ami, pensez quelquefois à un quelqu'un qui conservera toujours le vif et sincère attachement que vous lui avez inspiré.

M. Boy de la Tour.

Mille choses de notre part à Mlle Le Vasseur. J'ai bien compris la joie qu'elle a dû avoir en se joignant à *vous*.



La chambre que J.J. Rousseau a ocupé a Motier, dans la Maison de Mr.
Girardier.

APPENDICE

I

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LE DÉPÔT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

DANS LA MAISON BOY DE LA TOUR, A LYON, 1762-1772

DANIEL ROGUIN D'YVERDON. İ. İ. R. (1) **DOIT**

1762 Juillet	26	à Nôtre Dame Boy de la Tour pour autant qu'elle luy a payé pour n/c[te].	L. 131. 4
1764. Janvier	31	à Caisse pour divers articles envoyés à J. J. Rousseau apert le livre de mémoire (2)	» 441.18
1765. Janvier	22	à March[es] Gen[les] pour divers achapts faits de son ordre et pour son compte.	» 128. 9
	...	à Luy même c[te] nouveau le solde de	
	...	cy-contre qu'y portons.	» 3 169.
	...	à La Sortie du présent Livre.	» 3 169.

(1) Nous conservons l'orthographe du Grand Livre.

(2) Le relevé de ce compte envoyé à Rousseau le 10 avril 1765 porte :

« Pour divers articles à luy envoyés y compris le Louage [de la maison de Môtiers] L. 270. 7.

N° 1]

AVOIR

1762 Juillet	27	Par Rougemont frères pour sa rem^e en leur propre Billet	L. 3 131. 4
1763. Mars	17	Par P^ts Et pertes pour agio de 3/m#, depuis le 27 juillet 1762 au 27 juillet 1763 . . . . à 5 °/₀.	» 150
1764. Février.	18	Par Nre Sieur L^s Boy de la Tour pour erreur sur l'article cy contre de 441#.18, au lieu de 141#.18 différence	» 300
	...	Par P^ts Et pertes pour agio de 3 008#.2^s depuis le 27 juillet 1763 au 27 juillet 1764. . . . . à 5 °/₀.	» 150. 8
	...	Par Les dits pour agio de 3 030#.1^s, du 27 juillet 1764 en Pâques 1765 . . . . à 5 °/₀.	» 138.19
	...	Par Luy même Cte Vieux le Solde que portons à nouveau. Pr Pâques 1765.	» 3 169.

JEAN JAQUES ROUSSEAU DE MÔTIER DOIT

1765					
Avril	6	à Caisse payé à Boy de la Tour L'ainé pour les articles qu'il luy a envoyés suivant le Livre de Mémoire. . . .	L.	60.	
Octobre	7	à Ditte payé à Mad^{e} Boy de la Tour, pour 2 Ceintures à luy envoyées. .	»	15	
1766. Janvier	27	à March^{ses} Gen^{les} pour Envoy d'une Ceinture le 14 X^{bre}.	»	17.	
Avril	14	à Caisse payé à Boy de la Tour L'aîné pour les Bougies qu'il luy a envoyées (1)	»	40.	
	...	à Luy même Cte nouveau le solde de cy Contre qu'y portons = 3484#: 1^{s}.	»	3 352.	1
	...	à La Société de Me Boy de la Tour, S^{rs}. J^{n}. P^{re}. Boy de la Tour et Fréd.			
	...	Aug^{e}. Girardier	»	3 435.17	

(1) C'est probablement de sondes que Rousseau désirait se pourvoir. (Voir sa lettre du 17 février 1865, ROTHSCHILD, p. 99.)

AVOIR

1765				
Janv^er	22	Par l'Entrée du présent Livre.		
		P. Pâques 1765.	L.	3 169.
Avril	10	Par P^ts Et pertes pour agio de 3 109# de Pâques 1765 jusqu'en Pâques 1766 . . . . à 5 °/₀.	»	155. 9
1766	...	Par Les dits pour agio de 3 192#: 9s de Pâques 1766, jusqu'en Paques 1767. . . . . = 3484#: 1s à 5 °/₀.	»	159.12
	...	Par Luy-même Cte Vieux le Solde que portons à nouveau. Pr Pâques 1767.	»	3352. 1
	...	Par P^ts Et pertes pour agio de 3 352#: 1s de Pâques jusqu'en Saints 1767 à 2 1/2 °/₀.	»	83.16

JEAN JÂQUES ROUSSEAU (1) **DOIT**

1768	...	à Luy même Cte nouveau le Solde de cy contre qu'y portons.	L. 4014.
octobre	17	à Caisse payé à D'Ivernois de Genève contre son reçeu	» 100.
1769. Décemb:	11	à Caisse Compt: pr s/c a. n. S Boy de la Tour. 172	» 72.
1770. Avril	19	a Caisse pour affranch : d'un Caisson pour le Chevalier Lambert (2) . . .	» 3.
	7	à Mad Rousseau Levasseur son Epouse qu'il nous charge de luy bonifier 2 575	» 2 400.
juin	7	à Caisse à luy Comptant	623. 4
	...	à luy même Compte nouveau Cred. p. solde . . En Paqes 1770 4398.4	» 1 200
Décemb:	4	a Caisse remboursé à Notre Sieur Boy de la Tour autant ql luy à Cté à Paris.	» 1 200.
	...	a P et P l agio cy contre attendu qu'il a retiré son dépot	» 60.

(1) D'après les copies de comptes-courants, on voit que le relevé de son compte lui a été remis à Lyon le 4 juillet 1768, ainsi que celui de 1770 « a luy remis étant à Lyon le 19 avril 1770 ». — Il est donc à cette date à Lyon et n'est pas parti pour Paris avant le 7 juin suivant. (Cf. JANSEN, *Rousseau als Musiker*, p. 300-303.)

(2) Le gendre de Lenieps. Voir lettre de Rousseau du 14 décembre 1769. (ROTHSCHILD, p. 203-204.)

AVOIR

1768	...	Par La Société de Mme Boy de la Tour Srs Lt Boy de la Tour et Girardier pr Assigon d'Icelle. Pr Saints 1767.	L. 3 435.17
	...	Par Mlle Le Vasseur le Solde de Son Compte dont nous le Crédittons. Pr Saints 1767.	» 404.
	...	Par Pts Et pertes pour agio à Son Compte courant jusqu'en Paques 1768. . . . 4014 à 5 °/o l'an.	» 174. 3
	...	Par Luy même Cte Vieux le Solde que portons à nouveau. Pr Paques 1768.	» 4 014.
	...	Par P et P: pour agio de 2 ans sur 3 842 . . En Paques 1770. 5 °/o 4 398.4	» 384. 4
1770. Juin	7	Par luy meme Compte vieux Credit-teur a nouveau pour Solde. Valeur en Paques 1770.	» 1 200.
	...	Par P et Pertes pour agio de Paqes 1770 En Paq 1771 sur 1 200# a 5 °/o.	60

[GRAND LIVRE
1762

MADEMOISELLE LE VASSEUR DE MÔTIER TRÂVERS **DOIT**

	...	à la Sortie du présent Livre	L.	400.

[GRAND LIVRE
1765

Mlle LE VASSEUR **DOIT**

1765 Mars	30	à Caisse payé à Boy de la Tour l'ainé pour autant qu'il luy a Compté à Môtier	L.	48
	...	à La Société de Me Boy de la Tour, Srs Jn Pierre Boy de la Tour et Girardier	»	404.

[GRAND LIVRE
1768

Mlle LE VASSEUR **DOIT**

1768 juillet	4	à Jean Jâques Rousseau le solde du présent compte dont nous le Crédittons	L.	404

N° 1]

AVOIR

1764 Septembre	10	Par Caisse reçeu de nre Sr L^s^ Boy de la Tour de Son Envoy. P^r^ le 10 7bre 1764.	L.	400.

N° 2]

AVOIR

1765 Janv^r^	22	Par L'Entrée du présent Livre. P^r^ le 10 7bre 1764.	L.	400.
février	19	Par P^tes^ Et pertes pour agio de 400# cy dessus d'Aoust 1764 en Aoust 1765 . . . . à 5 %.	»	20.
	...	Par Les dits pour agio de 400# d'Aoust 1765 jusqu'en Saints 1767. à 5 %.	»	32

N° 1]

AVOIR

1768	...	Par La Société de Me Boy de la Tour, Srs L^s^ Boy de la Tour et Girardier, p^r^ Assig^on^ d'Icelle Pr Saints 1767.	L.	404.

MADAME ROUSSEAU NÉE LEVASSEUR **DOIT**

1771 Avril	27	à Notre Sieur Boy de la Tour l'ainé qu'il a payé à la ditte Dame pend[t] son séjour à Paris (1)	L. 1 220.
	...	a Elle meme Compte nouveau Creditt[e] pour solde suivant notre promesse du 30 may	» 1 300.
décemb.	17	a Caisse payé à Mad DeLessert de son ordre pour la rente de la Tante de M. Rousseau	» 100.
1772. Janv[r]	7	a Turot de Paris °/c pour autant qu'il luy a payé suiv[t] le receu de J. J. Rousseau son mary	» 1 232.10

(1) Voir la lettre de Rousseau à M[me] Boy de la Tour du 17 mars 1771. Il explique que ses dettes et la gêne de sa situation le forcent à faire un prélèvement. Ce sont les 1 220 livres remises à Thérèse.

N° 1]

AVOIR

1770 Avril	7	par Jean Jaques Rousseau pour autant qu'il nous charge de passer à son crédit	L. 2 400
	...	par P et Pertes pour autant que nous luy b^{ons} de Paques 1770 en Paques 1771 . . . . 5 °/₀.	» 120.
1771. May	30	par Elle meme Compte vieux credr: p^{r} solde valeur En Paques 1771. .	» 1 300
	17	par P. et Pertes pour agio de Paques En Saints sur L 1 300 : a 2 $^{1}/_{2}$ °/₀. .	» 32.10

II

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FAMILLES
NOMS LATINS DES PLANTES

TABLE ALPHABÉTIQUE DES FAMILLES

AUXQUELLES M. ROUSSEAU A RAPPORTÉ LES PLANTES DE L'HERBIER DE MLLE DE LESSERT

N. B. — On a cité en marge les Lettres Élémentaires sur la Botanique, dans lesquelles M. Rousseau a décrit quelques-unes de ces familles (1).

	NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES
	Airelles..........	Bruyère à fleur d'Arbousier.
		Bruyère commune.
Carioph..........	Alsines..........	Morgeline.
	Amaranthes......	Immortelle rouge.
	Apocynées.......	Asclépias.
		Centaurée (petite).
		Gentiane d'Automne.
		Gentiane filiforme.
		Nénuphar (petit).
	Aristoloches......	Cabaret.
	Arums..........	Nayade.
	Blettes..........	Gnavelle annuelle.
Ortie............		Pariétaire.
	Bourraches.......	Grémil rude.
Borraginées......		Héliotrope des Champs.
		Orcanette.
		Perlette.
		Perlette en Scorpion.

(1) Nous conservons pour ces noms de plantes, latins ou français, l'orthographe de Rousseau.

	NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES
		Rapette.
	Campanifères	Campanule Trachèle.
Campanulacées		
	Campanules	Liseron (petit).
Liseron		
	Capriers	Gaude.
		Réséda des Champs.
		Réséda des Jardins.
	Caryophillées	Ceraiste rempante.
		Fleur de coucou.
		Lin purgatif.
		Saponaire.
		Stelline des Prés.
	Chardons	Attraclylis jaune.
Cynarocéphales		
	Cistes	Nielle des Champs.
	des Renoncules.	
Lettre II	Crucifères	Alysson des Jardins (petit).
		Cardamine des prés.
		Cochléaria.
		Cranson.
		Cresson.
		Giroflée jaune.
		Monnoyere.
		Pastel.
		Rave Sauvage.
		Sisimbe aquatique.
		Velar.
Lettre VI	Demi-fleuronnées	Dent de Lion hérissée.
		Dent de Lion velue.
		Salsifi des Prés.
	Dipsacées	Mâche.
		Scabieuse.
		Valeriane (grande).

	NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES
	Eléagnus........	Tésion.
Chalef...........		
	Espargouttes.....	Courroyette.
	Amaranthe.....	Herniole.
		Turquette velue.
Lettre VI........	Fleuronnées......	Armoise.
	Corymbifères.....	Herbe à cotton.
		Tanaisie.
	Géraniums.......	Bec de Grue à feuilles de Cigue.
		Bec de Grue sanguin.
		Pied de Pigeon.
	Graminées.......	Erbin bulbeux.
		Panis Cochet.
		Panis Manerbe.
	Cypéroïdes.......	Souchet brun.
		Vulpin des Prés.
Lettre IV........	Labiées..........	Bétoine des Marais.
		Crapaudine (fausse).
		Galéope tétrahit.
		Germandrée.
		Lamier blanc.
		Lamier embrassant.
		Lamier pourpre.
		Lavande.
		Lierre terrestre.
		Marrube noir.
		Marrubiastrum.
		Origan.
		Pouliot.
		Roulette.
		Sauge des bois.
		Scordium.
		Stachys puant.

	NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES	
Lettre III........	Légumineuses....	Ajon.	
		Arrette-bœuf.	
		Arrette-bœuf jaune.	
		Coronille panachée.	
		Galéga.	
		Gesse afaque.	
		Gland de terre.	
		Luserne.	
		Luserne arabique.	
		Luserne pluriforme ou couronnée.	
		Pied d'oiseau.	
		Sainfoin.	
		Treffle commun.	
		Treffle fraise.	
		Treffle houblonné.	
		Triolet couché.	
		Vulnéraire.	
Lettre I..........	Liliacées.........	Jonc articulé.	Jonc ditto
		Jonc crapaudier.	
		Jonc fleuri.	
		Jonc velu.	
		Muguet.	Asparague (?).
		Muscari (faux).	Jacynthe.
		Ornithogale.	Asphodelles.
		Saffran.	Jonc.
	Malvacées.......	Althéa frutex des Jardiniers.	
		Guimauve.	
	Mourons.........	Centenille.	
		Corneille.	Lysismache.
		Mouron rouge.	
		Nummulaire.	
Lettre V.........	Ombellifères......	Ammi.	

	NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES
		Cerfeuil sauvage.
		Cigne.
		Ecuelle d'eau.
		Peigne de Vénus.
	Onagres.	Circé.
	Persicaires	Oseille des Sables (petite).
	Polygonées.	Persicaire.
		Persicaire amphibie.
Lettre IV.	Personnées.	Eufraise.
	Scrophulaire.	Linaire rempante.
		Muffle (petit).
		Orobanche de Marais.
		Pédiculaire des bois.
		Pédiculaire jaune.
		Velvotte.
		Velvotte (fausse).
	Pourpiers.	Cuscute. Liserons.
		Ros Solis. Capriers.
		Salicaire. Salicaires.
		Samolus. Lysimaches.
Lettre VI.	Radiées	Enule aux puces.
	Corymbifères	Enule Britannique.
		Matricaire Aster.
		Millefeuilles.
		Orfleur.
		Séneçon.
		Séneçon des bois.
	Renoncules	Anémone des bois.
		Bouton d'or.
		Douve (petite).
		Flèche d'eau.
		Pied d'Alouette des Champs.
		Renoncule caustique.

NOMS DES FAMILLES	NOMS DES PLANTES
Rosacées........	Aigremoine.
	Argentine.
Rosiers..........	Perchepierre Angloise.
	rosacées.
Rubicacées.......	Caille-lait.
	Caille-lait de Marais.
Solanums........	Vigne de Judée.
Solanées.........	
Tithymales......	Esule (petite).
Orties...........	Mercuriale femelle.
	Mercuriale mâle.
	Reveil-matin.
	Tithymale (petit).
Verveines........	Agnus-castus de la Chine.
Gattiliers........	

PLANTES

QUE M. ROUSSEAU N'A RAPPORTÉES A AUCUNE FAMILLE ET QU'IL A NOTÉES PAR CES MOTS : *à chercher.*

	Buglose torticoli.
	Ortie-grièche.
Pédiculaires......	Polygale.
Cariophillées.....	Stelline finerbe.
Les Véroniques sont des Pédiculaires.	Véronique.
	Véronique à Epi.
	Véronique chènette.
	Véronique des guerets, deux Plantes.
	Véronique lierrette.
	Véronique Teucriette.

NOMS LATINS DES PLANTES

PETIT HERBIER POUR MLLE DE LESSERT

Catalogue alphabétique des plantes.

Achillaea millefolium.
Agrimonia vulgaris.
Alopecurus pratensis.
Alsine media.
Althaea officinalis.
Alyssum saxatile.
Ammi majus.
Anagallis arvensis.
Anchusa tinctoria.
Anemone nemorosa.
Anthirrhinum Eratine.
Anthirrhinum minus.
Anthirrhinum repens.
Anthirrhinum spurium.
Anthyllis vulneraria.
Aphanes arvensis.
Artemisia vulgaris.
Asarum Europaeum.
Asclepias vince-toxicum.
Asperugo vulgaris.

Ballota nigra.
Butomus umbellatus.

Chærophyllum silvestre.
Campanula trachelium.
Cardamine pratensis.
Carthamus lanatus.
Centunculus minimus.
Cerastium arvense.
Cheiranthus Cheiri.
Chrysanthemum segetum.
Circaea Lutetiana.
Clinopodium vulgare.
Cochlearia coronopus.
Cochlearia officinalis.
Convallaria majalis.
Convolvulus arvensis.
Coronilla varia.
Corrigiola littoralis.
Crocus Sativus, var.

Cuscuta Europaea.
Cyperus fuscus.

Delphinium Consolida.
Drosera rotundifolia.

Erica cinerea.
Erica vulgaris.
Erysimum vulgare.
Æthusa Cynapium.
Euphorbia Cyparissias.
Euphorbia exigua.
Euphorbia Helioscopia.
Euphrasia officinalis.

Filago germanica.

Galega officinalis.
Galeopsis tetrahit.
Galium palustre.
Galium verum.
Gentiana Centaurium.
Gentiana filiformis.
Gentiana Pneumonanthe.
Geranium cicutarium.
Geranium colombinum.
Geranium Sanguineum.
Glechoma hederacea.
Gomphrena globosa.

Hedysarum onobrychis.
Heliotropium majus.
Herniaria glabra.
Herniaria hirsuta.
Hibiscus Syriacus.
Hyacinthus racemosus.
Hydrocotyle vulgaris.

Inula britannica.
Inula pulicaris.
Isatis tinctoria.
Iuncus articulatus.
Iuncus bufonius.
Iuncus pilosus.

Lamium album.
Lamium amplexicaule.
Lamium purpureum.
Lathyrus aphaca.
Lathyrus tuberosus.
Lavandula spicata.
Leontodon hirtum?
Leontodon hispidum.
Linum catharticum.
Lithospermum arvense.
Lychnis flos cuculi.
Lycopsis arvensis.
Lysimachia numularia.
Lysimachia vulgaris.
Lythrum Salicaria.

Matricaria asteroides.
Medicago arabica.
Medicago coronata.
Medicago sativa.
Menianthus nymphoides.
Mentha pulegium.
Mercurialis annua ♀.
Mercurialis annua ♂.
Myosotis scorpioides α.
Myosotis scorpioides β.

Nayas marina.
Nigella arvensis.

Ononis natrix.

Ononis spinosa.
Origanum vulgare.
Ornithogalum umbellatum.
Ornithopodium perpusillum.
Orobanche ramosa.

Panicum crus galli.
Panicum sanguinale.
Parietaria officinalis.
Pedicularis sylvatica.
Poa bulbosa.
Polygala vulgaris.
Polygonum amphibium.
Polygonum persicaria.
Potentilla anserina.

Ranunculus acris.
Ranunculus flammula.
Ranunculus sceleratus.
Raphanus Raphanistrum.
Reseda lutea.
Reseda luteola.
Reseda odorata.
Rhinanthus cristagalli.
Rumex autosella var. β.

Sagittaria sagittifolia.
Samolus valerandi.
Saponaria officinalis.
Scabiosa arvensis.
Scandix pecten Veneris.
Scleranthus annuus.
Senecio Sylvaticus.
Senecio vulgaris.
Sisymbrium amphibium.
Sisymbrium nasturtium aquaticum.
Solanum dulcamara.
Stachys annua.
Stachys arvensis.
Stachys palustris.
Stachys sylvatica.
Stellaria graminea.
Stellaria holostea.

Tanacetum vulgare.
Teucrium Chamaedrys.
Teudrium (1) scordium.
Teucrium Scorodonia.
Thesium linophyllum.
Thlaspi arvense.
Tragopogon pratense.
Trifolium agrarium.
Trifolium fragiferum.
Trifolium pratense.
Trifolium procumbens.

Valiana locusta.
Valeriana rubra.
Veronica agrestis.
Veronica arvensis.
Veronica Chamaedrys.
Veronica hederacea.
Veronica officinalis.
Veronica spicata.
Veronica teucrium.
Vlex europaeus.
Vitex chinensis.
Vrtica urens.

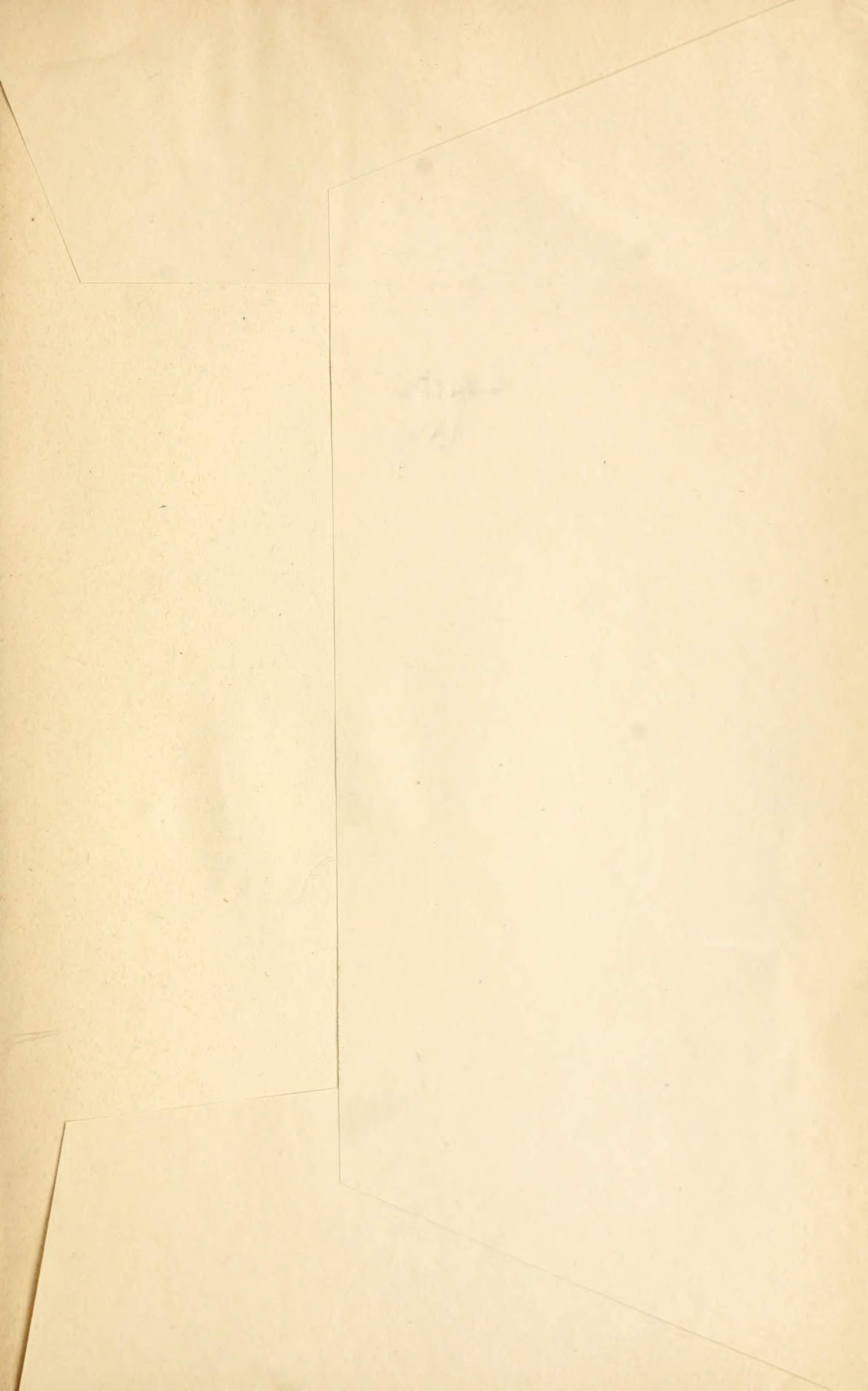
(168 plant.)

(1) *Sic.*

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICE

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 14631.





PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET C[ie]

Rue Garancière, 8